



Etat initial - Annexes

Usages de la ressource
et milieux aquatiques

Table des matières

Annexe 1 : Eau potable	8
Annexe 2 : Assainissement collectif et non collectif.....	16
Annexe 3 : Surfaces irriguées.....	21
Annexe 4 : Usage agricole	22
Annexe 5 : Courriers.....	32
Annexe 6 : Agriculture de labellisation et démarches environnementales	34
Annexe 7 : Usage industriel	38
Annexe 8 : Rejets industriels	39
Annexe 9 : Carrières	43
Annexe 10 : Hydroélectricité.....	46
Annexe 11 : Pêche professionnelle.....	47
Annexe 12 : Pêche amateur.....	49
Annexe 13 : Réglementation en matière de navigation	51
Annexe 14 : Ports, quais, cales.....	52
Annexe 15 : Canoë-kayak.....	53
Annexe 16 : Aviron.....	54
Annexe 17 : Activité de baignade.....	55
Annexe 18 : Hôtellerie de plein air	58
Annexe 19 : Programmes, plans et schémas en vigueur	60

Liste des tableaux

Tableau 1 : Descriptif général des ouvrages AEP bénéficiant à la population du bassin Dordogne Atlantique (Sources : SIE Adour Garonne, 2008-2016 ; PIGMA-ARS Nouvelle Aquitaine, 2018 ; BRGM, 2012 et 2013) [case bleue : ouvrage localisée, a priori, hors périmètre strict du SAGE]	8
Tableau 2 : Descriptif général des ouvrages AEP bénéficiant à la population du bassin Dordogne Atlantique, suite (Sources : SIE Adour Garonne, 2008-2016 ; PIGMA-ARS Nouvelle Aquitaine, 2018 ; BRGM, 2012 et 2013) [case bleue : ouvrage localisée, a priori, hors périmètre strict du SAGE]	9
Tableau 3 : Mode de gestion des ouvrages AEP bénéficiant à la population du bassin Dordogne Atlantique (Sources : SIE Adour Garonne, 2008-2016 ; PIGMA-ARS Nouvelle Aquitaine, 2018 ; BRGM, 2012 et 2013) [case bleue : ouvrage localisée, a priori, hors périmètre strict du SAGE. Note de priorisation : 2 pour très prioritaire, 2 pour moyennement prioritaire]	10
Tableau 4 : Mode de gestion des ouvrages AEP bénéficiant à la population du bassin Dordogne Atlantique, suite (Sources : SIE Adour Garonne, 2008-2016 ; PIGMA-ARS Nouvelle Aquitaine, 2018 ; BRGM, 2012 et 2013) [case bleue : ouvrage localisée, a priori, hors périmètre strict du SAGE. Note de priorisation : 2 pour très prioritaire, 2 pour moyennement prioritaire]	11
Tableau 5 : Rendements des réseaux de distribution d'eau potable et protection des captages, territoire de Dordogne Atlantique (Source : Données de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement, 2016 et 2017)	12
Tableau 6 : Stations d'épuration identifiées sur les communes du SAGE Dordogne Atlantique, 2015 (Sources : ERU2015, Données AEAG 2008-2015)	16
Tableau 7 : Stations d'épuration identifiées sur les communes du SAGE Dordogne Atlantique, 2015. Suite (Sources : ERU2015, Données AEAG 2008-2015)	17
Tableau 8 : Stations d'épuration identifiées sur les communes du SAGE Dordogne Atlantique, 2015. Suite et fin (Sources : ERU2015, Données AEAG 2008-2015)	18
Tableau 9 : Répartition des stations d'épuration avec rejets en rivière par bassins versants, situation 2015 (Sources : ERU2015, AEAG 2008-2015) [sans double compte pour la station de St-Quentin de Baron, bassin versant du Canaudonne]	18
Tableau 10 : Structures gestionnaires de l'assainissement non collectif intéressant les communes du SAGE (Source : Données SISPEA 2015)	19
Tableau 11 : Estimatif du nombre de logements raccordés et non raccordés aux réseaux collectifs, bassin de Dordogne Atlantique (Source : Fichier EIDER série AE20, INSEE 1999)	20
Tableau 12 : Bassins versants et masses d'eau DCE impactés par les hôtelleries de plein air, Dordogne Atlantique	20
Tableau 13 : Part de la SAU irriguée par rapport à la SAU totale de chaque commune, situation 2010 (Source : données RGA2010)	21
Tableau 14 : Estimatif des surfaces irriguées de plus de 100 ha dans le périmètre du SAGE Dordogne Atlantique, situation 2010 (Source : données RGA2010)	21
Tableau 15 : Volumes autorisés par l'AUP et suivi des prélèvements d'eau estivaux sur le bassin Dordogne Atlantique, année 2016 (Source : Données OUGC, 2017)	22
Tableau 16 : Suivi des prélèvements d'eau estivaux sur le bassin Dordogne Atlantique, années 2016 et 2018 (Source : Données OUGC, 2017)	22
Tableau 17 : Volumes alloués à l'usage agricole, par ressource sollicitée et par saison, pour la campagne d'irrigation 2018-2019. Unité de gestion Dordogne aval (Source : Données OUGC, 2018)	23
Tableau 18 : Etat des lieux du nombre de chais et de leur niveau de traitement en Gironde, secteurs viticoles Blayais – Libournais et Entre-deux-Mers, bassin versant de Dordogne Atlantique (Source : CA 33, 2010)	24

Tableau 19 : Caves coopératives viticoles intéressant le SAGE Dordogne Atlantique, 2014 (Source : CA24 et al., 2014).....	25
Tableau 20 : Liste des ICPE « viticoles » soumises à autorisation avec station d'épuration et rejet dans le milieu naturel, territoire de Dordogne Atlantique [NB : indice Agence de l'Eau Adour Garonne] (Source : AEAG, 2016)	25
Tableau 21 : Liste des ICPE « viticoles » soumises à enregistrement avec station d'épuration et rejet dans le milieu naturel, territoire de Dordogne Atlantique [NB : indice Agence de l'Eau Adour Garonne] (Source : AEAG, 2016)	26
Tableau 22 : Valeurs d'IFT grandes cultures en Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes, années 2011 et 2014 (Source : DRAAF Nouvelle Aquitaine, 2017)	27
Tableau 23 : Principaux fongicides utilisés sur la vigne en 2013. Part des surfaces concernées en % (Source : DRAAF Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes – Enquêtes pratiques culturales en viticulture, 2012-2013)	28
Tableau 24 : Principaux insecticides utilisés sur la vigne en 2013. Part des surfaces concernées en % (Source : DRAAF Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes – Enquêtes pratiques culturales en viticulture, 2012-2013)	28
Tableau 25 : Labellisation AOC/AOP et IGP intéressant le territoire de Dordogne Atlantique, 2018 (Source : INAO, 2018)	29
Tableau 26 : Evolution du tonnage des produits phytosanitaires vendus contenant diverses substances actives. Poids relatif de ces substances. Territoire de Dordogne Atlantique, 2008-2015 (Source : ONEMA, EPIDOR – BNV-D, 2008-2015)	30
Tableau 27 : Labellisation AOC/AOP et IGP intéressant le territoire de Dordogne Atlantique, 2018 (Source : INAO, 2018)	34
Tableau 28 : Exploitations certifiées HVE (Haute Valeur Environnementale) sur les communes du SAGE, situation 2018. Départements de Dordogne et Gironde (Source : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation).....	35
Tableau 29 : Exploitations certifiées HVE (Haute Valeur Environnementale) sur les communes du SAGE, situation 2018. Départements de Gironde et du Lot-et-Garonne (Source : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation).....	36
Tableau 30 : Répartition, par activité principale exercée, des prélèvements à usage industriel – Intitulés NAF rév.2, version finale (correspondance couleurs avec tableau 2) ..	38
Tableau 31 : Répartition par activité principale exercée des prélèvements à usage industriel – Intitulés NAF code section (correspondance couleurs avec tableau 1)	38
Tableau 32 : Classement des établissements industriels soumis à redevance par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, par classe d'activité principale, année 2014	38
Tableau 33 : Catégories d'activités industrielles avec rejets directs – Activités déclarées en activité (Source : AEAG, 2014)	39
Tableau 34 : Catégories d'activités industrielles avec infiltration – Activités déclarées en activité (Source : AEAG, 2014)	39
Tableau 35 : Liste des ICPE – autorisées ou enregistrées – avec rejets directs ou indirects dans le périmètre du bassin Dordogne Atlantique (Source : DREAL Nouvelle Aquitaine, données validées de 2016)	39
Tableau 36 : Evolution des flux de rejets industriels, toutes industries confondues ou industries non raccordées ou industries raccordées (Source : données brutes AEAG, 2008-2014)	40
Tableau 37 : Part des volumes de rejet en MES des industries, raccordées et non raccordées à des STEP communales, du bassin Dordogne Atlantique – 2014 (Source : Données redevance AEAG, 2014)	41

Tableau 38 : Part des volumes de rejet en DBO5 des industries, raccordées et non raccordées à des STEP communales, du bassin Dordogne Atlantique – 2014 (Source : Données redevance AEAG, 2014)	41
Tableau 39 : Part des volumes de rejet en DCO des industries, raccordées et non raccordées à des STEP communales, du bassin Dordogne Atlantique – 2014 (Source : Données redevance AEAG, 2014)	41
Tableau 40 : Part des volumes de rejet en azote réduit des industries, raccordées et non raccordées à des STEP communales, du bassin Dordogne Atlantique – 2014 (Source : Données redevance AEAG, 2014)	41
Tableau 41 : Part des volumes de rejet en phosphore des industries, raccordées et non raccordées à des STEP communales, du bassin Dordogne Atlantique – 2014 (Source : Données redevance AEAG, 2014)	42
Tableau 42 : Part des volumes de rejet en AOX des industries, raccordées et non raccordées à des STEP communales, du bassin Dordogne Atlantique – 2014 (Source : Données redevance AEAG, 2014)	42
Tableau 43 : Part des volumes de rejet en METOX des industries, raccordées et non raccordées à des STEP communales, du bassin Dordogne Atlantique – 2014 (Source : Données redevance AEAG, 2014)	42
Tableau 44 : Part des volumes de rejet en matières inhibitrices des industries, raccordées et non raccordées à des STEP communales, du bassin Dordogne Atlantique – 2014 (Source : Données redevance AEAG, 2014)	42
Tableau 45 : Descriptif des carrières actives sur le territoire de Dordogne Atlantique, situation 2014 (Sources : Croisement des données sources BRGM, DREAL, IGN)	43
Tableau 46 : Descriptif des carrières actives sur le territoire de Dordogne Atlantique, situation 2014. Suite (Sources : Croisement des données sources BRGM, DREAL, IGN)	44
Tableau 47 : Synthèse des principaux impacts potentiels (et constatés après mise en œuvre des mesures ERC) des carrières de Nouvelle Aquitaine sur l’environnement (Source : DREAL Nouvelle Aquitaine, Bilan des schémas départementaux des carrières de Nouvelle Aquitaine – Impact des carrières sur l’environnement. Préconisations ; document de travail soumis à consultation, novembre 2017)	45
Tableau 48 : Les centrales de type lac du bassin versant de la Dordogne (Source : Note interne EDF, 2003)	46
Tableau 49 : Les centrales de type éclusée du bassin versant de la Dordogne (Source : Note interne EDF, 2003)	46
Tableau 50 : Les centrales de type fil d’eau du bassin versant de la Dordogne (Source : Note interne EDF, 2003)	46
Tableau 51 : Evolution des effectifs de pêcheurs du bassin de la Gironde et des licences attribuées dans la zone de pêche dite « zone mixte fluviale Dordogne-Isle aval » (Source : IRSTEA, 2003-2015)	47
Tableau 52 : Evolution des productions en poids (t) par espèces et groupe de pêcheurs dans le bassin de la Gironde entre 1978 et 2014 (Source : IRSTEA, 2015)	48
Tableau 53 : Rivières supports de pêche dans le périmètre du SAGE Dordogne Atlantique (Source : Fédérations de pêche)	49
Tableau 54 : Plans d’eau départementaux gérés en partenariat avec les fédérations de pêche, plans d’eau fédéraux ou gérés par les AAPMA. Liste non exhaustive (Sources : Fédérations départementales de pêche, etc.)	50
Tableau 55 : Réglementation et normes en vigueur pour les « menues embarcations » navigant sur les eaux extérieures	51
Tableau 56 : Equipements de type quai (accostage, circulation) sur la Dordogne, y compris transfert de compétence des ports maritimes (Source : EPIDOR-VNF, Fédération de pêche de Dordogne)	52

Tableau 57 : Clubs de canoë-kayak sur le territoire du SAGE (cases grises pour les clubs affiliés à la FFCK) (Sources : Comités départementaux de canoë-kayak de Dordogne et de Gironde, 2017 ; Comité Régional d'Aquitaine de Canoë Kayak, 2017).....	53
Tableau 58 : Bases professionnelles de location de canoë-kayak sur le territoire du SAGE Dordogne Atlantique.....	53
Tableau 59 : Haltes nautiques et bases nautiques sur l'axe Dordogne aval (Source : CD24, EPIDOR-VNF, Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports « Recensement des Equipements Sportifs, espaces et sites pratiques », clubs de canoë-kayak).....	53
Tableau 60 : Clubs d'aviron sur le territoire du SAGE Dordogne Atlantique (case grise pour le seul club affilié à la FFA) (Source : FFA) [nd : non déterminé].....	54
Tableau 61 : Sites de baignade officiels présents sur le territoire du SAGE Dordogne Atlantique – Nature, descriptif	55
Tableau 62 : Sites de baignade officiels présents sur le territoire du SAGE Dordogne Atlantique – Fréquentation journalière, gestionnaire.....	56
Tableau 63 : Sites de baignade officiels présents sur le territoire du SAGE Dordogne Atlantique – Qualité (2013-2015), conformité ERU 2014.....	57
Tableau 64 : Sites d'hôtellerie de plein air recensés dans le périmètre du SAGE de Dordogne Atlantique. Etat des lieux 2017 (Source : EPIDOR).....	58
Tableau 65 : Sites d'hôtellerie de plein air recensés dans le périmètre du SAGE de Dordogne Atlantique (suite). Etat des lieux 2017 (Source : EPIDOR).....	59
Tableau 66 : Orientations et dispositions du SDAGE Adour Garonne 2016-2021.....	60

VERSION MINUTÉE

Liste des figures

Figure 1 : Bilan du Plan d'Action Territoriale du puits de la Prade (PAT Gardonne), 2014-2018, 9p. Pages 1, 2 et 3 (Source : CA24, 2018)	13
Figure 2 : Bilan du Plan d'Action Territoriale du puits de la Prade (PAT Gardonne), 2014-2018, 9p. Pages 4, 5 et 6 (Source : CA24, 2018)	14
Figure 3 : Bilan du Plan d'Action Territoriale du puits de la Prade (PAT Gardonne), 2014-2018, 9p. Pages 7, 8 et 9 (Source : CA24, 2018).....	15
Figure 4 : Répartition des volumes totaux prélevés à usage agricole, période 2008-2014, à partir des ressources en eaux de surface sur le bassin Dordogne Atlantique (Source : Données redevances Agence de l'Eau, 20008-2014).....	22
Figure 5 : Part du nombre de prélèvements agricoles par bassin versant sollicité, hors axe Dordogne aval. Unité de gestion Dordogne aval (Source : Données OUGC, 2018)	23
Figure 6 : Volumes alloués pour les prélèvements sur le milieu, campagne d'irrigation 2018-2019. Unité de gestion Dordogne aval hors axe Dordogne aval (Source : Données OUGC, 2018).....	23
Figure 7 : Volumes alloués pour les prélèvements sur retenues déconnectées, campagne d'irrigation 2018-2019. Unité de gestion Dordogne aval hors axe Dordogne aval (Source : Données OUGC, 2018).....	24
Figure 8 : Répartition des prélèvements en eau souterraine, à usage agricole, sur le bassin Dordogne Atlantique (Source : Données BRGM, 2012-2013)	24
Figure 9 : Evolution des ventes de produits phytopharmaceutiques cuivre de l'hydroxyde de cuivre, acetamipride, difenoconazole, diflufenicanil, huile minerale paraffinique, pyrethrines, sur le bassin Dordogne Atlantique, entre 2008 et 2015 (Source : ONEMA, EPIDOR – BNV-D, 2008-2015)	31
Figure 10 : Evolution des ventes de produits phytopharmaceutiques 2,4-d, huile de colza, triticonazole, sur le bassin Dordogne Atlantique, entre 2008 et 2015 (Source : ONEMA, EPIDOR – BNV-D, 2008-2015)	31
Figure 11 : Courrier adressé aux services de la DDSCPP Dordogne, septembre 2018.....	32
Figure 12 : Courrier adressé aux services de la DDPP Gironde, septembre 2018.....	33
Figure 13 : Répartition des établissements industriels soumis à redevance par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, par classe d'activité principale, année 2014.....	38



Annexe 1 : Eau potable

Numero	Code_bss	Libelle	INSEE_commun	Nom_commune	Communes adhérentes du service	Pop communes adhérentes	Pop service sans double comp
C24005001	08076X0017/ERH	PUITS DE SORS,ST POMPAGE	24005	ALLES-SUR-DORDOGNE	1	337	337
C24005002	08076X0018/HY	FOURNIER	24005	ALLES-SUR-DORDOGNE	1	337	337
C33003001	08033X0290/F	LE GORP	33003	AMBARES-ET-LAGRAVE	10	81563	69665
C24027001	08311X0001/HY	HYVERNATS	24027	BAYAC	9	7150	7150
C24027002	08311X0027/P	BANNES	24028	BEAUMONT-DU-PERIGORD	26	5638	5860
C24028002	08311X0030/P2	PUITS DE BANNES	24028	BEAUMONT-DU-PERIGORD	26	5638	5860
C24037004	08066X0047/F	FORAGE PIMONT	24037	BERGERAC	1	28638	14319
C24037005		PP Arrosages	24037	BERGERAC	1	28638	14319
C33079001	08045X0036/F3	GRAND BARRAIL	33079	CADARSAC	18	21671	21671
C24140001	08067X0008/HY	LEY FONTS	24140	COURS-DE-PILE	23	7793	7793
C33140001	08281X0007/LAFONT	LAFONT OU MONTUART	33140	CREON	13	22901	19798
C24145001	08067X0002/HY	AU BOURG,GRANDE FONTAINE	24145	CREYSSE	9	6420	5817
C24155001	07827X0007/SOURCE	LE RINGEARD	24155	DOUVILLE	9	4337	/
C24155002	07827X0022/SOURCE	ABIME DE LEYSSANDONNIE	24155	DOUVILLE	9	4337	/
C24181001	08301X0002/F	FORAGE FLAUGEAC	24181	FLAUGEAC	10	4832	4645
C33185001	08046X0024/F	CANAUDONNE	33185	GENISSAC	18	21671	21671
C33207001	08041X0051/F4	LES BOVINS	33207	IZON	18	21671	21671
C33505001	08281X0018/RIOT2	RIOT 2	33505	LA SAUVE	7	4681	4979
C24223001	08075X0012/HY	SOUCY	24223	LALINDE	9	7150	7150
C24223003	08075X0014/F	FORAGE DE SAUVEBOEUF	24223	LALINDE	9	7150	7150
C24225003	08065X0025/F	FORAGE LA SIONIE	24225	LAMONZIE-SAINT-MARTIN	8	5391	5204
C24068007	08077X0055/P2	PUITS L-D. VIC N°2 LE BUISSON DE CADOIN	24068	LE BUISSON-DE-CADOIN	1	2197	2197
C33061003	08281X0022/F	ROCHON	33335	LE POUT	13	22901	19798
C33061004	08281X0033/F2	FORAGE ROCHON 2	33335	LE POUT	13	22901	19798
C24237001	08066X0017/HY	DUMONT	24237	LEMBRAS	9	6420	5817
C24237002	08066X0005/F	FONTCHAUD	24237	LEMBRAS	10	33528	18606
C33243001	08042X0007/F	RUE DES BORDES	33243	LIBOURNE	1	24157	24157
C33243002	08042X0039/F	BALASTIERE	33243	LIBOURNE	1	24157	24157
C33243003	08046X0080/F4	QUEYROSSE 4	33243	LIBOURNE	1	24157	24157
C33243005		Puits pour arrosage stades et espaces verts	33243	LIBOURNE	1	24157	24157
C24240001	08077X0011/HY	PUITS LES JAUMARDS	24240	LIMEUIL	1	380	380
C24250PP003	08077X0056/F	FORAGE DES JAUMARDS (LIMEUIL)	24240	LIMEUIL	1	380	380
C24242001	08068X0010/HY	MOULIN DE CARRIEUX	24242	LORAC-SUR-LOUYRE	1	229	229
C24246001	08065X0029/F	FORAGE DE LA VIGERIE A LUNAS	24246	LUNAS	10	33528	18606
C33277001	08291X0001/F1	SYNDICAT ou PIVERT	33277	MASSUGAS	6	1920	1920
C24259001	08062X0004/HY	SOURCE OU MOULIN DE LADOUX	24259	MAURENS	10	33528	18606
C24259002	08062X0020/F	FORAGE BARDICALES	24259	MAURENS	10	33528	18606
C24273003	08312X0021/HY	LE BORDIAL	24273	MOLIERES	26	5638	5860
C24276002	08294X0014/F2	FORAGE LA BASTIDE N°2	24276	MONESTIER	8	5391	5204

Tableau 1 : Descriptif général des ouvrages AEP bénéficiant à la population du bassin Dordogne Atlantique (Sources : SIE Adour Garonne, 2008-2016 ; PIGMA-ARS Nouvelle Aquitaine, 2018 ; BRGM, 2012 et 2013) [case bleue : ouvrage localisée, a priori, hors périmètre strict du SAGE]

Numero	Code_bss	Libelle	INSEE_commun	Nom_commune	Communes adhérentes du service	Pop communes adhérentes	Pop service sans double comp
C24287001	08304X0023/SE3	FORAGE DU GRAND MOULIN	24287	MONTAUT	23	7793	7793
C24289001	08055X0036/F	FORAGE JOURGET (MAGNAN)	24289	MONTCARET	15	13457	13457
C24292001	08051X0035/F1	FORAGE TROMPETTE	24292	MONTPEYROUX	17	15025	15025
C24294003	07816X0030/F1	FORAGE F1 (Montpon - Ruisseau Noir)	24294	MONTPON-MENESTEROL	17	15025	15025
C24294004	07816X0032/F3	FORAGE F3 (Montpon - Ruisseau Noir)	24294	MONTPON-MENESTEROL	17	15025	15025
C33293001		MONTUSSAN	33293	MONTUSSAN	10	81563	69665
C33298001	08046X0001/F	L'OUSTALOT	33298	MOULON	18	21671	21671
C33316001	08291X0012/F2	CHATELU	33316	PELLEGRUE	6	1920	1920
C33319003	08055X0015/F	LE FOSSE DU PIN	33319	PESSAC-SUR-DORDOGNE	7	2984	2984
C33321001	07798X0004/F	LA BRAUGE	33321	PEUJARD	34	43165	43165
C33324001	08057X0061/F	LES BOUCHETS	33324	PINEUILH	14	12341	12341
C33330001	08038X0236/ROQUEB	ROQUEBERT	33330	POMPIGNAC	10	81563	69665
C24331001	08301X0028/F	FORAGE DE POMPORT	24331	POMPORT	10	4832	4645
C24335003	08057X0030/F	FORAGE GARRIGUES	24335	PORT-SAINT-FOY-ET-PONCHAPT	15	13457	13457
C24340001	08065X0023/F	FORAGE LE CINQUET	24340	PRIGONRIEUX	6	nd	nd
C33366007	08034X0036/F3	LE DORET 3	33366	SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC	34	43165	43165
C33369001	08293X0001/F	PONT DE BEAUZE	33369	SAINT-ANDRE-ET-APPELLES	14	12341	12341
C24378001	08312X0010/HY	FONT DE L'ETANG,LE COUDERC	24378	SAINT-AVIT-RIVIERE	26	5638	5860
C33378001	08057X0013/F	GUERENNE	33378	SAINT-AVIT-SAINT-NAZAIRE	14	12341	12341
C24273002	08312X0008/HY	FONT DE CAUMONT	24379	SAINT-AVIT-SENIEUR	1	454	454
C24379001		PUITS NAP.PHREAT. 5 M ST-AVIT SENIEUR	24379	SAINT-AVIT-SENIEUR	1	454	454
C24379002		forage nappe captive 200 M - ST Avit Senieur	24379	SAINT-AVIT-SENIEUR	1	454	454
C24362001	08072X0002/HY	BONNEFIE, AU BOURG (FALGUEYRET)	24362	SAINTE-ALVERE	9	2696	2839
C24362002	08072X0020/SE2	FORAGE LE FALGUEYRET	24362	SAINTE-ALVERE	9	2696	2839
C33433001	08033X0257/F	L'ESCART	33397	SAINTE-EULALIE	10	81563	69665
C24407001	08071X0015/PUITS	FORAGE MOULIN DE LA ROQUE	24407	SAINTE-FOY-DE-LONGAS	9	2696	2839
C33394001	08043X0008/F	BARBANNES	33394	SAINT-EMILION	27	22938	22938
C24414001	08063X0014/F	FORAGE LES MAILLS	24414	SAINT-GEORGES-DE-MONTCLARD	9	6420	5817
C33421001	08047X0042/CUGNET	CUGNET	33421	SAINT-JEAN-DE-BLAIGNAC	23	11596	10387
C24437001	08302X0012/F	FORAGE LES CABANNES	24437	SAINT-LAURENT-DES-VIGNES	8	5391	5204
C33437002	08048X0048/F	FORAGE CHAPOUTERE	33437	SAINT-MAGNE-DE-CASTILLON	27	22938	22938
C24054001	08302X0011/F	FORAGE LES COURREGES	24483	SAINT-PERDOUX	23	7793	7793
C33459001	08047X0050/F	CHIBALEY	33459	SAINT-PEY-D'ARMENS	27	22938	22938
C33460003	08284X0011/F	ARTIGUES VIDUC	33460	SAINT-PEY-DE-CASTETS	23	11596	10387
C24487002	08058X0013/F	FORAGE LA RAUFFIE	24487	SAINT-PIERRE-D'EYRAUD	6	nd	nd
C33483001	08034X0031/F	PETITE RIVIERE - DROUILLARD	33483	SAINT-SULPICE-ET-CAMEYRAC	13	22901	19798
C33063PP004	07805X0016/F	LES NAUVES-SECTION AC-PARCELLE 179	33495	SALIGNAC	34	43165	43165
C33496001	08045X0037/F	LA GRAVETTE	33496	SALLEBOEUF	13	22901	19798
C24523001	08294X0009/P	LA PRADE	24523	SAUSSIGNAC	8	5391	5204
C33523002	08282X0029/F2	COMMUNAL F2	33523	TARGON	7	4681	4979
C24558001	08076X0015/HY	LE VIVIER1,ST POMPAGE	24558	TREMOLAT	2	1047	1047
C24576001	08071X0008/HY	LA COURDIE	24576	VEYRINES-DE-VERGT	9	4337	/
C33554001	08037X0565/F	BOIS HAUT	33554	YVRAC	10	81563	69665

Tableau 2 : Descriptif général des ouvrages AEP bénéficiant à la population du bassin Dordogne Atlantique, suite (Sources : SIE Adour Garonne, 2008-2016 ; PIGMA-ARS Nouvelle Aquitaine, 2018 ; BRGM, 2012 et 2013) [case bleue : ouvrage localisée, a priori, hors périmètre strict du SAGE]

Numero	Production	Transfert	Distribution	Mode de gestion	Nb ouvrages_ prélevemen	Nom collectivité	Type collectivité	Priorisation_ouv rages
C24005001	1	1	1	régie	2	ALLES-SUR-DORDOGNE	COMMUNE	2
C24005002	1	1	1	régie	2	ALLES-SUR-DORDOGNE	COMMUNE	2
C33003001	1	1	1	affermage	7	SIAO - Syndicat d'alimentation en eau de CARBON BLANC	SIVU	1
C24027001	1	1	1	régie	4	SIAEP DE LALINDE	SIVOM	2
C24027002	1	1	1	affermage	6	SIAEP DE MONPAZIER BEAUMONT	SIVU	2
C24028002	1	1	1	affermage	6	SIAEP DE MONPAZIER BEAUMONT	SIVU	2
C24037004	1	1	1	affermage	3	BERGERAC	COMMUNE	2
C24037005	1	1	1	affermage	3	BERGERAC	COMMUNE	2
C33079001	1	1	1	régie intéressée	4	S.I.A.E.P.A DE LA REGION D'ARVEYRES	SIVOM	2
C24140001	1	1	1	affermage	3	SIAEP D'ISSIGEAC	SIVU	2
C33140001	1	1	1	affermage	6	S.I.A.E.P.A.N.C de la région de BONNETAN	SIVU	1
C24145001	1	1	1	affermage	5	SIAEP DE CREYSSE-ST GEORGES DE MONTCLAR	SIVU	2
C24155001	1	1	1	affermage	2	SIAEP DE LA REGION DE VERGT-DOUVILLE	SIVU	1
C24155002	1	1	1	affermage	2	SIAEP DE LA REGION DE VERGT-DOUVILLE	SIVU	1
C24181001	1	1	1	affermage	5	SIAEP DE SIGOULES	SIVU	2
C33185001	1	1	1	régie intéressée	4	S.I.A.E.P.A DE LA REGION D'ARVEYRES	SIVOM	2
C33207001	1	1	1	régie intéressée	4	S.I.A.E.P.A DE LA REGION D'ARVEYRES	SIVOM	2
C33505001	1	1	1	affermage	2	Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement de Targon	SIVU	2
C24223001	1	1	1	régie	4	SIAEP DE LALINDE	SIVOM	2
C24223003	1	1	1	régie	4	SIAEP DE LALINDE	SIVOM	2
C24225003	1	1	1	affermage	2	SIAEP DE MONESTIER	SIVU	2
C24068007	1	1	1	régie	3	LE BUISSON-DE-CADOUIN	COMMUNE	1
C33061003	1	1	1	affermage	6	S.I.A.E.P.A.N.C de la région de BONNETAN	SIVU	2
C33061004	1	1	1	affermage	6	S.I.A.E.P.A.N.C de la région de BONNETAN	SIVU	2
C24237001	1	1	1	affermage	5	SIAEP DE CREYSSE-ST GEORGES DE MONTCLAR	SIVU	2
C24237002	1	1	1	affermage	2	SIAEP DE MAURENS	SIVU	2
C33243001	1	1	1	affermage	3	LIBOURNE	COMMUNE	2
C33243002	1	1	1	affermage	3	LIBOURNE	COMMUNE	2
C33243003	1	1	1	affermage	3	LIBOURNE	COMMUNE	2
C33243005	1	1	1	affermage	3	LIBOURNE	COMMUNE	2
C24240001	1	1	1	régie	1	LIMEUIL	COMMUNE	2
C24250PP003	1	1	1	régie	1	LIMEUIL	COMMUNE	2
C24242001	1	1	1	régie	2	LORAC-SUR-LOUYRE	COMMUNE	2
C24246001	1	1	1	affermage	2	SIAEP DE MAURENS	SIVU	2
C33277001	1	1	1	affermage	2	CDC PAYS FOYEN , PELLEGRUE AEP	C. DE COMMUNES	2
C24259001	1	1	1	affermage	2	SIAEP DE MAURENS	SIVU	2
C24259002	1	1	1	affermage	2	SIAEP DE MAURENS	SIVU	2
C24273003	1	1	1	affermage	6	SIAEP DE MONPAZIER BEAUMONT	SIVU	2
C24276002	1	1	1	affermage	2	SIAEP DE MONESTIER	SIVU	2

Tableau 3 : Mode de gestion des ouvrages AEP bénéficiant à la population du bassin Dordogne Atlantique (Sources : SIE Adour Garonne, 2008-2016 ; PIGMA-ARS Nouvelle Aquitaine, 2018 ; BRGM, 2012 et 2013) [case bleue : ouvrage localisée, a priori, hors périmètre strict du SAGE. Note de priorisation : 2 pour très prioritaire, 2 pour moyennement prioritaire]

Numero	Production	Transfert	Distribution	Mode de gestion	Nb ouvrages_ prélevemen	Nom collectivité	Type collectivité	Priorisation_ouv rages
C24287001	1	1	1	affermage	3	SIAEP D'ISSIGEAC	SIVU	1
C24289001	1	1	1	affermage	2	SIAEP DE VELINES	SIVU	2
C24292001	1	1	1	affermage	5	SIAEP DE MONTPON VILLEFRANCHE	SIVU	2
C24294003	1	1	1	affermage	5	SIAEP DE MONTPON VILLEFRANCHE	SIVU	1
C24294004	1	1	1	affermage	5	SIAEP DE MONTPON VILLEFRANCHE	SIVU	1
C33293001	1	1	1	affermage	7	SIAO - Syndicat d'alimentation en eau de CARBON BLANC	SIVU	2
C33298001	1	1	1	régie intéressée	4	S.I.A.E.P.A DE LA REGION D'ARVEVRES	SIVOM	2
C33316001	1	1	1	affermage	2	CDC PAYS FOYEN , PELLEGRUE AEP	C. DE COMMUNES	2
C33319003	1	1	1	affermage	1	Syndicat des Eaux de la Région de GENSAC-PESSAC	SIVU	2
C33321001	1	1	1	affermage	7	S.I. DE CUBZADAIS FRONSADAIS	SIVU	1
C33324001	1	1	1	affermage	3	CDC PAYS FOYEN , STE FOY AEP	C. DE COMMUNES	2
C33330001	1	1	1	affermage	7	SIAO - Syndicat d'alimentation en eau de CARBON BLANC	SIVU	2
C24331001	1	1	1	affermage	5	SIAEP DE SIGOULES	SIVU	2
C24335003	1	1	1	affermage	2	SIAEP DE VELINES	SIVU	2
C24340001	1	1	1	affermage	nd	SIDE DORDOGNE EYRAUD LIDOIRE	SIVU	2
C33366007	1	1	1	affermage	7	S.I. DE CUBZADAIS FRONSADAIS	SIVU	1
C33369001	1	1	1	affermage	3	CDC PAYS FOYEN , STE FOY AEP	C. DE COMMUNES	2
C24378001	1	1	1	affermage	6	SIAEP DE MONPAZIER BEAUMONT	SIVU	2
C33378001	1	1	1	affermage	3	CDC PAYS FOYEN , STE FOY AEP	C. DE COMMUNES	2
C24273002	1	1	1	régie	2	SAINT-AVIT-SENIEUR	COMMUNE	2
C24379001	1	1	1	régie	2	SAINT-AVIT-SENIEUR	COMMUNE	2
C24379002	1	1	1	régie	2	SAINT-AVIT-SENIEUR	COMMUNE	2
C24362001	1	1	1	affermage	3	SIAEP DE STE ALVERE LALINDE NORD	SIVU	2
C24362002	1	1	1	affermage	3	SIAEP DE STE ALVERE LALINDE NORD	SIVU	2
C33433001	1	1	1	affermage	7	SIAO - Syndicat d'alimentation en eau de CARBON BLANC	SIVU	1
C24407001	1	1	1	affermage	3	SIAEP DE STE ALVERE LALINDE NORD	SIVU	2
C33394001	1	1	1	affermage	5	S.I.E.A. DE L'EST DU LIBOURNAIS	SIVOM	2
C24414001	1	1	1	affermage	5	SIAEP DE CREYSSE-ST GEORGES DE MONTCLAR	SIVU	2
C33421001	1	1	1	affermage	2	Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de RAUZAN	SIVOM	2
C24437001	1	1	1	affermage	2	SIAEP DE MONESTIER	SIVU	2
C33437002	1	1	1	affermage	5	S.I.E.A. DE L'EST DU LIBOURNAIS	SIVOM	2
C24054001	1	1	1	affermage	3	SIAEP D'ISSIGEAC	SIVU	1
C33459001	1	1	1	affermage	5	S.I.E.A. DE L'EST DU LIBOURNAIS	SIVOM	2
C33460003	1	1	1	affermage	2	Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de RAUZAN	SIVOM	2
C24487002	1	1	1	affermage	nd	SIDE DORDOGNE EYRAUD LIDOIRE	SIVU	2
C33483001	1	1	1	affermage	6	S.I.A.E.P.A.N.C de la région de BONNETAN	SIVU	2
C33063PP004	1	1	1	affermage	7	S.I. DE CUBZADAIS FRONSADAIS	SIVU	2
C33496001	1	1	1	affermage	6	S.I.A.E.P.A.N.C de la région de BONNETAN	SIVU	2
C24523001	1	1	1	affermage	2	SIAEP DE MONESTIER	SIVU	2
C33523002	1	1	1	affermage	2	Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement de Targon	SIVU	1
C24558001	1	1	1	affermage	1	SIAEP DE TREMOLAT CALES	SIVU	2
C24576001	1	1	1	affermage	2	SIAEP DE LA REGION DE VERGT-DOUVILLE	SIVU	1
C33554001	1	1	1	affermage	7	SIAO - Syndicat d'alimentation en eau de CARBON BLANC	SIVU	1

Tableau 4 : Mode de gestion des ouvrages AEP bénéficiant à la population du bassin Dordogne Atlantique, suite (Sources : SIE Adour Garonne, 2008-2016 ; PIGMA-ARS Nouvelle Aquitaine, 2018 ; BRGM, 2012 et 2013) [case bleue : ouvrage localisée, a priori, hors périmètre strict du SAGE. Note de priorisation : 2 pour très prioritaire, 2 pour moyennement prioritaire]

Département du siège de la collectivité	Nom collectivité	Total ouvrages	Rendement réseau distribution		Protection ressource
			%	Date	
Dordogne	Alles-sur-Dordogne	2	nd	2015	0%
	Bergerac	3	78,5 (secteur ville) (secteur Maurens : cf SIAEP Maurens)	2016	41% (secteur ville) (secteur Maurens : cf SIAEP Maurens)
	Gardonne	1	83,6	2017	80%
	Journiac	1	89,5	2017	71%
	Le Bugue	3	nd	/	nd
	Le Buisson-de-Cadouin	3	60,9	2016	79%
	Limeuil	1	nd	/	nd
	Liorac-sur-Louyre	2	66,7	2016	80%
	Saint-Avit-Sénieur	2	81,6	2014	80%
	SIAEP DE BELVES	4	71,7	2016	79%
	SIAEP DE COULOUNIEIX RAZAC	7	75	2016	73%
	SIAEP DE CREYSSE-ST GEORGES DE MONTCLAR	5	68,8 (secteur Creysse) 46,7 (St Georges de M.)	2016	80% (secteur Creysse) 80% (St Georges de M.)
	SIAEP DE LA REGION DE VERGT-DOUVILLE	5	56,3	2016	94,90%
	SIAEP DE LALINDE	4	66,7	2016	80%
	SIAEP DE MAURENS	2	72,2	2016	80%
	SIAEP DE MONESTIER	2	65,7	2016	61%
	SIAEP DE MONPAZIER BEAUMONT	6	74,2	2016	79%
	SIAEP DE MONTPON VILLEFRANCHE	5	86,5	2017	99,20%
	SIAEP DE MUSSIDAN	8	64,2	2016	40%
	SIAEP DE SIGOULES	4	81,30%	2016	53%
	SIAEP DE STE ALVERE LALINDE NORD	3	53,6	2016	80%
	SIAEP DE TREMOLAT CALES	2	80,9	2016	80%
	SIAEP DE VELINES	2	76,1	2016	80%
	SIAEP D'EYMET	2	68,4	2016	62%
	SIAEP D'ISSIGEAC	4	73,9	2016	80%
	SIDE DORDOGNE EYRAUD LIDOIRE (EST)	1	79,6	2016	80,10%
	SIDE DORDOGNE EYRAUD LIDOIRE (OUEST)	1	61%	2016	80%
Syndicat Intercommunal de Production d'Eau Potable Vézère - Dordogne	1	94,3	2017	80%	
Total Dordogne		86			
Gironde	CDC PAYS FOYEN	5	78,4 (secteur Pellegrue) 74,6 (secteur Ste Foy)	2017	80% (secteur Pellegrue) 80% (secteur Ste Foy)
	Libourne	3	89	2017	50%
	S.I. DE CUBZADAIS FRONSADAIS	7	80,2	2017	93,70%
	S.I.A.E.P.A DE LA REGION D'ARVEYRES	4	74%	2017	100%
	S.I.A.E.P.A.N.C de la région de BONNETAN	6	74,7	2017	80%
	S.I.E.A de RIONS	2	76,1	2016	80%
	S.I.E.A. DE L'EST DU LIBOURNAIS	5	72	2016	80%
	SIAO - Syndicat d'alimentation en eau de CARBON BLANC	7	81,7	2017	100%
	SIVOM d'A.E.P et d'Assainissement de SAINT-BRICE	2	73,7	2016	80%
	SIVOM DE L'ENTRE DEUX MERS		81 (secteur Castelmoron)		80% (secteur Castelmoron)
		3	78 (secteur Monsegur)		80% (secteur Monsegur)
	Syndicat des Eaux de la Région de GENSAC-PESSAC	1	69,5	2016	99,70%
	Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement de Targon	2	87	2017	77,90%
	Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de RAUZAN	2	64	2017	80%
	Total Gironde		49		
Lot-et-Garonne	Syndicat Départemental d'Adduction d'Eau Potable et de l'Assainissement du Lot-et-Garonne (EAU 47)		68,3 (secteur Nord Marmande)	2017	99,4% (secteur Nord Marmande)
Total Lot-et-Garonne		29			

Tableau 5 : Rendements des réseaux de distribution d'eau potable et protection des captages, territoire de Dordogne Atlantique (Source : Données de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement, 2016 et 2017)



Présentation du Plan d'Action Territorial GARDONNE 2014 – 2018 (Captage du Puits de la Prade)

1 - Le contexte du plan d'action territorial

Le **captage du Puits de la Prade**, identifié comme **captage « Grenelle »** et situé sur la commune de Saussignac, alimente en eau potable 1 472 habitants de la commune de Gardonne (57 000 m³/an). La commune de Gardonne a délégué sa compétence relative à la protection des captages au Syndicat Mixte des Eaux de Dordogne (SMDE 24).

Faute de moyens humains et financiers suffisants, le SMDE n'a pas souhaité porter l'animation générale du **plan d'action territorial (PAT) à l'échelle de l'aire d'alimentation du captage (AAC)**. Après validation en comité de pilotage, cette animation générale a été confiée à la Chambre d'Agriculture de Dordogne. Le SMDE reste un partenaire privilégié de la mise en œuvre du PAT, notamment sur les actions de suivi, interprétation et valorisation des données sur la qualité des eaux.

Ce plan d'action a reçu un avis favorable du comité de pilotage de l'opération le 30 septembre 2013, et a été validé à la CI du 26 novembre 2013.

2 - Les enjeux du territoire

2.1 Présentation générale du territoire

L'aire d'alimentation du captage du Puits de la Prade s'étend sur 4 communes : Gardonne, Saussignac, Raze-de-Saussignac et Gageac-et-Rouillac.

Les périmètres de protection réglementaires du captage ont été définis par arrêté préfectoral du 5 août 2005. La principale prescription est la limitation de l'utilisation des produits phytosanitaires aux seuls produits de traitement par contact simple sur la zone du périmètre rapproché.

Masse d'eau souterraine concernée : Alluvions de la Dordogne (FRFG024), actuellement classée en mauvais état chimique (pressions liées aux nitrates et aux pesticides), avec objectif de bon état en 2027

Superficie de l'AAC = Superficie du PAT = 2 422 ha

67 exploitants agricoles

- SAU = 1 642 ha soit 68 % de la surface totale

- Vignes : 53 % SAU

- Vergers : 15 % SAU

- Prairies : 17 % SAU

- SCOP : 15 % SAU

PGE Dordogne-Vézère

Hors zone vulnérable

Territoire en ZOS (Zone à Objectif plus Strict SDAGE)

Territoire en Zone de Répartition des Eaux

Suite à la réalisation de traçages, un périmètre à vulnérabilité forte a été défini et représente **1 027 ha** sur les 2 422 ha du périmètre global. Ce périmètre à vulnérabilité forte constitue la **zone prioritaire d'action du PAT** (cf carte ci-après).

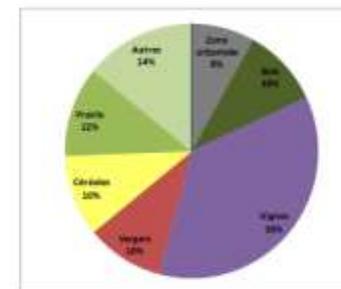
Périmètres du Plan d'Action Territorial Gardonne - Puits de la Prade -



2.2 Synthèse du diagnostic des pressions

2.2.1 Activités agricoles

Les superficies à vocation agricole dominent sur l'AAC (66 %).



Sur les 67 exploitations ayant des surfaces cultivées sur l'AAC, aucun élevage significatif n'est recensé. Plusieurs coopératives, négociants et organismes de conseils sont actifs sur le secteur.

Agriculture biologique

Cette aire d'alimentation de captage a été choisie au niveau national comme **site pilote du développement de l'agriculture biologique au service de la protection de l'eau potable** (10 sites au niveau national choisis par la FNAB). Le choix est notamment lié à une dynamique locale déjà importante sur l'agriculture biologique.

Celle-ci est en effet bien implantée sur le secteur d'étude principalement en vigne et en prunier. **A l'échelle de l'AAC, 20 % de la SAU est exploité en AB.**

2.2.2 Activités non agricoles

Les pressions d'utilisation des produits phytosanitaires sur les zones urbanisées de l'AAC (jardins particuliers et espaces collectifs) sont comparables aux pressions sur les espaces agricoles céréaliers.

Le réseau routier départemental est entretenu sans produit phytosanitaire par le conseil général de la Dordogne qui a mis en place depuis 2011 une charte « zéro herbicide » à destination des collectivités du département.

La SNCF entretient 2,1 km de voie ferrée présents en limite de périmètre (1 ha). Les quantités d'herbicides utilisées sont donc très faibles, bien que concentrées sur ce secteur.

L'entreprise BERKEM, seule activité industrielle présente au Nord de l'AAC (hors zone prioritaire), est spécialisée dans la fabrication de produits de traitement des matériaux (utilisation notamment de biocides ou de solvants organiques) et d'extraits végétaux pour l'industrie agroalimentaire et cosmétique. Cette usine est classée SEVESO seuil bas depuis 2006 et équipée d'une station de traitement de ses eaux de process et de ses effluents.

Figure 1: Bilan du Plan d'Action Territoriale du puits de la Prade (PAT Gardonne), 2014-2018, 9p. Pages 1, 2 et 3 (Source : CA24, 2018)

2.3 L'enjeu du tenaire vis-à-vis de l'AEP

Les teneurs en nitrates dans l'eau brute du captage restent inférieures à 15 mg/l depuis 2009 et présentent une tendance à la baisse.

Concernant les teneurs en pesticides, les pics observés sont inférieurs aux normes de potabilité et concernent des molécules interdites. Cependant, les molécules phytosanitaires utilisées sur l'AAC ne sont pas encore toutes connues et analysées.

Compte tenu de la qualité actuelle de l'eau, le principal enjeu est de préserver la ressource en eau du captage du puits de la Prade.

3 - Le PAT GARDONNE (2014-2018)

3.1 Les objectifs du PAT

Pour les nitrates, conserver dans l'eau brute du captage des teneurs inférieures à 20 mg/l, après application du percentile 90, sans tendance à la hausse.

Pour les pesticides autorisés, conserver des teneurs inférieures à 0,1 µg/l par molécule et à 0,5 µg/l pour la somme des molécules.

Par ailleurs, le site pilote FNAB implique un objectif de moyen en terme de développement des surfaces en agriculture biologique, malgré une présence déjà importante sur la zone.

3.2 Le contenu du PAT (plan d'action initial validé fin 2013)

3.2.1 Volet « connaissance »

- synthèse des pratiques à partir des suivis agronomiques réalisés chez tous les exploitants agricoles ;
- recensement et diagnostic approfondi à l'échelle de l'AAC sur l'ensemble des puits, forages et autres points d'accès à la nappe ;
- mise en place d'un réseau de mesures de la qualité des eaux brutes superficielles et souterraines à l'échelle de l'AAC ;
- étude du territoire selon la grille d'analyse de la FNAB pour caractériser le potentiel local de développement de l'agriculture biologique (potentiel de production, de consommation, contexte politique...).

3.2.2 Volet « agricole »

- conseil collectif (formations en groupe sur différents thèmes, plateformes d'essai vitrines, réunions bouts de rangs, visites de fermes référentes, sessions de réglages ou de démonstration de matériel, bulletins techniques) ;
- conseil individuel (suivis agronomiques, diagnostics DIALECTE sur 10 exploitations bio de l'AAC, suivi réglementaire et administratif de la conversion à l'agriculture biologique, audits d'exploitation en matière de gestion des effluents) ;
- aides aux investissements du dispositif PCAE (enjeu phytosanitaire) et souscription de MAEC : mesures de maintien et de conversion à l'agriculture biologique, mesures de suppression et de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires sur les cultures pérennes

3.2.3 Volet « non agricole »

- étanchéification des têtes de puits utilisés et comblement des ouvrages abandonnés ;

Page 4/9

- mise en place de 8 000 ml de ripisylve sur les secteurs non protégés des cours d'eau ;
- sensibilisation et l'information des jardiniers amateurs et des professionnels (jardineries, entreprises paysagères) ;
- accompagnement des communes de l'AAC dans l'évolution de leurs pratiques de désherbage (signature de la charte départementale « zéro herbicide », formation des applicateurs, élaboration et mise en œuvre de plans de désherbage)

3.3 Opérateurs des actions

Le SMDE est maître d'ouvrage des actions du volet connaissance liées à la qualité de l'eau.

En complément de l'animation générale du PAT, la Chambre d'Agriculture de Dordogne est maître d'ouvrage des actions agricoles non liées directement à l'agriculture biologique. Dans ce domaine, les actions sont portées par Agrobio Périgord.

Les actions du volet non-agricole seront quant à elles principalement portées par le Conseil Général de la Dordogne (réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires), et par le Syndicat Mixte Rivières Vallées et Patrimoine en Bergeracois pour ce qui est de l'implantation de ripisylves.

4 - Budget

Coût total : 2 080 900 €

Montant d'aide publique sollicité : 1 401 400 € (67 %)

Montant d'aide agence sollicité : 1 123 200 € (80 % de l'aide publique)

Coût total / ha SAU : 1 267 €/ha sur 5 ans

Coût total / exploitation : 41 618 € sur 5 ans

Coût total / m³ d'eau potable produit : 5 €/m³

Au vu des ratios calculés ci-dessus et des objectifs de maintien de la qualité de l'eau, le coût total de ce PAT est élevé.

Le captage du Puits de la Prade fait partie de la liste des 500 captages « Grenelle » pour lesquels le dispositif de protection prévoit l'obligation réglementaire de réaliser un plan d'action dans un premier temps basé sur du volontariat.

Or, le diagnostic du territoire montre que le développement de pratiques agricoles minimisant au maximum les risques de transfert vers le milieu demande un effort financier important pour les raisons suivantes :

- 68 % de la SAU concernent des cultures pérennes (les aides individuelles sont plus onéreuses que pour des cultures annuelles. Ces des MAEC qui représentent 24 % du budget global) ;
- un objectif de contractualisation fort est fixé (30 % de la SAU) ;
- une animation chronophage est nécessaire pour maintenir et développer l'agriculture biologique, mais aussi pour convaincre d'améliorer encore les pratiques phytosanitaires quand celles-ci sont quasiment bonnes (marge de progrès faible).

Page 5/9

5 - BILAN des actions 2014-2017 (Bilan 2018 non finalisé à ce jour)

5.1 Bilan des réalisations

5.1.1 Volet « connaissance »

- Synthèse des pratiques à partir des suivis agronomiques réalisés chez tous les exploitants agricoles ;
 - o **Réalisé : 90 % des exploitations agricoles suivies annuellement.** Entre 2014 et 2017, la synthèse des pratiques montre une évolution positive, notamment au niveau des IFT moyens par cultures (en diminution). Le bilan 2014-2018 sera complété début 2019.
- Recensement et diagnostic approfondi à l'échelle de l'AAC sur l'ensemble des puits, forages et autres points d'accès à la nappe ;
 - o **Réalisé :** les puits ont été recensés et les propriétaires informés du diagnostic. Par contre aucun financement n'a pu être proposé pour les travaux éventuels à réaliser.
- Mise en place d'un réseau de mesures de la qualité des eaux brutes superficielles et souterraines à l'échelle de l'AAC ;
 - o **Réalisé :** un réseau de mesures de 10 points a été mis en place, et renforcé en 2017 et 2018 par des points complémentaires avec analyses plus fréquentes sur certains puits proches du captage. Le nombre de molécules analysées est passé de 27 (en 2014) à 280 molécules recherchées par le laboratoire, sur 4 échantillons par point de mesure et par an.
- Etude du territoire selon la grille d'analyse de la FNAB pour caractériser le potentiel local de développement de l'agriculture biologique (potentiel de production, de consommation, contexte politique...).
 - o **Réalisé :** l'étude, réalisée par AGROBIO Périgord, n'a pas été communiquée pour l'instant.

5.1.2 Volet « agricole »

- **Conseil collectif** (formations en groupe sur différents thèmes, plateformes d'essai vitrines, réunions bouts de rangs, visites de fermes référentes, sessions de réglages ou de démonstration de matériel, bulletins techniques) ;
- Ces actions ont été réalisées par La Chambre d'Agriculture et par Agrobio Périgord (certaines conjointement, d'autres séparément) :**
- o plus de 30 réunions et manifestations organisées entre 2014 et 2017 à destination des agriculteurs (Bio et non Bio) sur des thèmes variés,
 - o plus de 60 fiches et bulletins techniques diffusés
 - o 4 groupes d'agriculteurs animés
 - o 31 agriculteurs ayant participé au moins une fois à une rencontre ou réunion, soit 45%.
- **Conseil individuel** (suivis agronomiques, diagnostics DIALECTE sur 10 exploitations bio de l'AAC, suivi réglementaire et administratif de la conversion à l'agriculture biologique, audits d'exploitation en matière de gestion des effluents...)
 - o **Dix diagnostics DIALECTE réalisés :** mais uniquement chez des agriculteurs en AB,

Page 6/9

Figure 2 : Bilan du Plan d'Action Territoriale du puits de la Prade (PAT Gardonne), 2014-2018, 9p. Pages 4, 5 et 6 (Source : CA24, 2018)

- o **Suivis de conversion en AB, conseil individuel agronomique, audit AREA** : nombre d'exploitations suivies à préciser (bilan en cours).
- Aides aux investissements du **dispositif PCAE** (enjeu phytosanitaire) et souscription de **MAEC** : mesures de maintien et de conversion à l'agriculture biologique, mesures de suppression et de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires sur les cultures pérennes
 - o 2 nouvelles conversions en AB sur la période 2014-2018
 - o 8 exploitations engagées en MAEC réduction des traitements phytosanitaires, pour une surface représentant 26% de la SAU du périmètre.
 - o 3 PCAE : achats de pulvérisateurs confinés et matériel de désherbage mécanique.

5.1.3 Volet « non agricole »

- Etanchéification des têtes de puits utilisés et comblement des ouvrages abandonnés :
 - o **En cours** : problème du financement (100% autofinancé par les propriétaires) et de l'accompagnement, car le plan d'actions ne prévoyait pas d'accompagnement individualisé.
- Mise en place de 8 000 ml de ripisylve sur les secteurs non protégés des cours d'eau :
 - o **50 % de l'objectif** de plantation rempli en zone à vulnérabilité forte, 30% sur le reste de l'aire d'alimentation.
- Sensibilisation et l'information des jardiniers amateurs et des professionnels (jardinerie, entreprises paysagères) :
 - o 10 bulletins envoyés dans les boîtes aux lettres des particuliers sur la période 2014-2017. Effet sur les particuliers difficile à évaluer : 60 retours d'enquêtes sur 1300 envois cet été. Pas d'action réalisée vers les professionnels (Conseil Départemental).
- Accompagnement des communes de l'AAC dans l'évolution de leurs pratiques de désherbage (signature de la charte départementale « zéro herbicide », formation des applicateurs, élaboration et mise en œuvre de plans de désherbage).
 - o **Réalisé** : 4 communes signataires de la Charte et accompagnées.

5.2 Bilan des effets des actions : analyse de l'efficience et de l'efficacité

5.2.1 : Bilan des résultats par rapport aux moyens mobilisés, une efficience plutôt bonne globalement

- Actions de soutien à l'investissement (aides directes / PCAE) :**
- L'enveloppe financière prévue n'a pas été entièrement consommée.
 - Les modalités de dépôt et d'attribution des aides fixées par la région (AAP Nouvelle Aquitaine) ont été jugées trop complexes et pas suffisamment intéressantes pour motiver les agriculteurs (retours des agriculteurs). Certains ont investi sans demander d'aide (matériel d'occasion, achats ou investissements inférieurs à 5 000€, auto-construction...).

Page 7/9

MAEC :

- L'enveloppe prévue a été pratiquement consommée, la surface contractualisée en MAEC réduction des traitements phyto est proche de l'objectif de 30% de la SAU de l'aire d'alimentation du captage.
- Le total des surfaces en AB + MAEC réduction Phyto représente plus de la moitié de la SAU du périmètre de l'AAC.
- Les conversions en AB sont assez faibles malgré les moyens mobilisés, mais la marge de progression était assez faible aussi (déjà 20% d'agriculteurs Bio sur le périmètre en 2014).

Appui aux agriculteurs pour adopter les aides

- Le temps dédié à cet appui a été suffisant.

Développement des filières Bio :

- Les moyens mis en place et utilisés ont été cohérents avec cette action, et dépassent le territoire du PAT.

Actions non agricoles

Mise en conformité des puits des particuliers :

- Au regard de la quasi-absence de moyens mobilisés sur cette action, il est délicat de juger de son efficience (aucune aide pour les particuliers).

Plantation des ripisylves :

- Bonne efficience. La plantation ne peut se faire sans l'accord des propriétaires, qui a parfois été difficile à obtenir, malgré la mobilisation du technicien du syndicat de Rivières.

Sensibilisation des jardiniers amateurs et particuliers :

- Les moyens mobilisés n'ont pas eu l'impact attendu. Une réflexion sur les moyens de communication vers les particuliers, avec des modalités différentes (événements locaux, actions participatives, outils internet...) serait à mener pour un éventuel prolongement du plan d'actions.

Accompagnement des communes et des professionnels des espaces verts :

- L'efficience est relative au regard des moyens mobilisés. Les résultats positifs de l'action sont plutôt à rapprocher de l'évolution du contexte législatif et réglementaire (Loi Labbé).

Suivi qualité de l'eau :

- Bilan positif : les moyens ont augmenté au cours du projet, afin d'obtenir des résultats d'analyses pouvant être exploités.

5.2.2 : Bilan des résultats et impacts par rapport aux objectifs, une efficacité mitigée, mais qui tient surtout à la définition des objectifs et au choix initial des actions

- Des objectifs qui ont manqué de précision, de partage entre acteurs et de clarté au démarrage du projet.
 - o Les objectifs ont été précisés avec le groupe technique en 2016 (bilan à mi-parcours).
 - o La hiérarchie des objectifs modifie l'appréciation de l'efficacité des actions selon les partenaires. Le bilan réalisé en 2018 a montré que les partenaires du projet n'avaient pas tous la même vision des priorités au niveau des

Page 8/9

objectifs. Ainsi chacun a une vision différente de l'efficacité globale du plan d'actions.

- Des impacts sur la qualité de l'eau qui ne peuvent être visibles à court terme :
 - o Le suivi qualité a montré une relative stabilité des concentrations observées sur 2014-2017.
 - o Le suivi qualité a montré un lien entre pluviométrie et concentration des molécules, qui n'est pas forcément corrélié directement aux usages récents (= stockage = et lessivage de certaines molécules dans le sol). L'impact des actions sur les analyses d'eau ne sera visible d'à long terme (plus de 10-15 ans).
- Des aides directes aux agriculteurs (PCAE/ MAEC) certainement peu efficaces, car non adaptées aux particularités du territoire :
 - o Impossibilité de contractualiser sur une MAEC arrêt du désherbage chimique (cahier des charges national) alors que ce sont les molécules de désherbants qui sont les plus retrouvées dans les analyses d'eau.
 - o Des montants d'aides à la conversion AB peu incitatives (cultures pérennes notamment, plafonds) et un territoire où 20% des exploitations sont déjà en AB.
 - o Des appels à projets régionaux PCAE dont les modalités d'attribution sont trop complexes et peu incitatives.

5.3 Bilan de la situation de la ressource en eau :

Le SMDE a rédigé des bilans annuels du suivi qualité de l'eau. Les bilans 2017 et 2018 ne sont pas encore complètement rédigés (en cours).

- Les principales tendances sur 2014-2016 :
- Nombre de molécules détectées en hausse (car le nombre de molécules recherchées est passé de 27 à plus de 200).
 - Sur le puits de la Prade (eaux brutes) : Parmi les 7 molécules ayant des « pics » dépassant l'objectif fixé au niveau du PAT, l'ESA-métolachlore est la seule qui peut provenir de molécules encore utilisées aujourd'hui (Herbicide des cultures de printemps). Les autres sont des métabolites (produits issus de la dégradation) de molécules interdites.
 - Sur l'ensemble des points de suivi : 32 molécules ou métabolites sont détectées au moins une fois sur l'ensemble du réseau de suivi.
 - Sur les points de suivi (en surface notamment, mais aussi pour les puits) : la concentration des molécules trouvées est fortement corrélée à la pluviométrie. Les molécules observées correspondent aux usages des parcelles voisines ou en amont de ces points de mesure (écoulements de surface).

6. Ce qui va suivre :

A ce jour, ce qui va suivre n'est pas encore défini.

Différentes hypothèses pourront être étudiées pour le territoire du PAT « Gardonne », elles dépendront :

- Des souhaits et demandes de l'Etat (ARS / DDT / DRAAF).
- De la mobilisation et de la motivation des élus locaux (maires notamment).
- Des modalités de soutien financier de l'Agence de l'eau (11^{ème} programme en cours de validation).

Page 9/9

Figure 3 : Bilan du Plan d'Action Territoriale du puits de la Prade (PAT Gardonne), 2014-2018, 9p. Pages 7, 8 et 9 (Source : CA24, 2018)



Annexe 2 : Assainissement collectif et non collectif

Nom de l'agglomération	Code du STEU	Nom du STEU	Nature du STEU	Type du milieu du rejet (Source : AEAG)	Milieu récepteur (Source : EPIDOR)	Milieu récepteur rang supérieur (Source : EPIDOR)	OMNA5 moyen	Indice Impact Hydraulique (I)	Remarque
CREON	0533140V003	CREON-Genestat	Urbain	Eau douce de surface	Ruisseau Vayres	Le Gestas	0,007	6	
SALLEBOEUF	0533496V003	SALLEBOEUF	Urbain	Eau douce de surface	L'estey ou P901050	Le Gestas	0,002	2	
SAUVE	0533505V002	LA SAUVE	Urbain	Eau douce de surface	Ruisseau de Vayres	Le Gestas	0,001	2	
POMPORT	0524331V001	POMPORT	Urbain	Eau douce de surface	Le Courbarieux	La Gardonnette	0,003	6	
SAINT-GERMAIN-DU-PUCH	0533413V002	SAINT GERMAIN DU PUCH (HAMEAU DE SALES)	Urbain	Eau douce de surface	La Souloire	La Souloire	0,014	6	
PUISSEGUIN	0533342V001	PUISSEGUIN	Urbain	Eau douce de surface	La Rouille	La Rouille	/	/	hors SAGE
CUBZAC-LES-PONTS	0533366V005	CUBZAC LES PONTS (PORTO)	Urbain	Eau douce de surface	Estey de la Molière		/	/	hors SAGE
FARGUES-SAINT-HILAIRE	0533165V004	FARGUES-SAINT-HILAIRE	Urbain	Eau douce de surface	Ruisseau de Canterane, affluent Pimpine		/	/	hors SAGE
GORNAC	0533189V001	GORNAC	Urbain	Eau douce de surface	Ruisseau de St-Pierre de Bat		/	/	hors SAGE
ISSIGEAC	0524212V001	ISSIGEAC (COMMUNALE)	Urbain	Eau douce de surface	La Banège, affluent du Dropt		/	/	hors SAGE
LOLME-(EPHAD)	0524244V001	LOLME	Urbain	Eau douce de surface	Sous-affluent ruisseau de la Véronne?		/	/	hors SAGE
MINZAC-LITOUT	0524272V001	MINZAC-LITOUT	Urbain	Eau douce de surface	Ruisseau De La Lande		/	/	hors SAGE
MONTIGNAC	0524291V001	MONTIGNAC	Urbain	Eau douce de surface	Vézère		/	/	hors SAGE
PELIARD	0533321V001	PELIARD	Urbain	Eau douce de surface	Riou Long		/	/	hors SAGE
SADIRAC-BOURG	0533363V003	SADIRAC-2	Urbain	Eau douce de surface	Pimpine		/	/	hors SAGE
SAINT-FERME	0533400V001	SAINT-FERME	Urbain	Eau douce de surface	Ruisseau de la Gouraude, sous affluent du Dropt		/	/	hors SAGE
SAUVETERRE-DE-GUYENNE	0533506V002	SAUVETERRE DE GUYENNE	Urbain	Eau douce de surface	Ruisseau Des Tanneries		/	/	hors SAGE
SINGLEYRAC-(BOURG)	0524536V000	SINGLEYRAC STEP ACTIVE	Urbain	Eau douce de surface	Revellou Puis Dropt		/	/	hors SAGE
TARGON	0533523V003	TARGON	Urbain	Eau douce de surface	L'Euille		/	/	hors SAGE
VILLEGOUGE	0533548V001	VILLEGOUGE	Urbain	Eau douce de surface	La Moulinasse		/	/	hors SAGE
VILLENEUVE-DE-DURAS	0547321V001	VILLENEUVE DE DURAS	Urbain	Eau douce de surface	Merdanson		/	/	hors SAGE
YVRAC-LES-TABERNOTTES	0533554V007	YVRAC-LES-TABERNOTTES	Urbain	Eau douce de surface	Le Moulin		/	/	hors SAGE
YVRAC--BOURG	0533554V008	YVRAC-BOURG	Urbain	Eau douce de surface	Moulin		/	/	hors SAGE
BELVES	0524035V003	BELVES-Monplaisant	Urbain	Eau douce de surface	Rejet Dans La Nauze		/	/	hors SAGE
BUGUE- LE	0524067V003	LE BUGUE	Urbain	Eau douce de surface	Vézère		/	/	hors SAGE
BUISSON-DE-CADOUIN-(LE BUISSON)	0524068V003	LE BUISSON	Urbain	Eau douce de surface	Cabans		/	/	hors SAGE
MONTPON-MENESTEROL	0524294V004	MONTPON-MENESTEROL	Urbain	Eau douce de surface	Isle		/	/	hors SAGE
CREON	0533140V002	CREON-Hameau de Baudin	Urbain	Eau douce de surface	Baudin		/	/	hors SAGE
CREON	0533140V004	CREON 2	Urbain	Eau douce de surface	Ruisseau Le Lafon		/	/	hors SAGE
SAINT-PHILIPPE-D'AIGUILLE-SAINT-PHILIPPE	0533461V001	SAINT-PHILIPPE-D'AIGUILHE	Urbain	Eau douce de surface	L'Aiguille	La Barbanne	/	/	hors SAGE
MINZAC-TERREFORT	0524272V002	MINZAC	Urbain	Eau douce de surface	le Coudot		/	/	hors SAGE
LOUBES-BERNAC	0547151V001	LOUBES BERNAC	Urbain	Eau douce de surface	Le Dropt	Le Dropt	/	/	hors SAGE
COURS-DE-PILE	0524140V001	COURS DE PILE	Urbain	Eau douce de surface	La Dordogne	La Dordogne	38,278	6	
SAINT-QUENTIN-DE-BARON	0533466V002	ST QUENTIN DE BARON	Urbain	Eau douce de surface	Le Bisqueytan	Le Canaudonne	0,002	2	misés hors service en juin 2015
ARVEYRES-PORT-DU-NOYER	0533015V003	ARVEYRES (Port du Noyer)	Urbain	Eau douce de surface	La Dordogne	La Dordogne	40,352	6	
ARVEYRES-BOURG	0533015V002	ARVEYRES	Urbain	Eau douce de surface	Affluent Dordogne P5771152	La Dordogne	0,002	2	
BADEFOLS-SUR-DORDOGNE	0524022V001	BADEFOLS SUR DORDOGNE	Urbain	Eau douce de surface	La Dordogne	La Dordogne	37,808	6	
BAYAC	0524027V001	BAYAC	Urbain	Eau douce de surface	La Couze	La Couze	0,124	6	
BELLEBAT	0533043V001	BELLEBAT	Urbain	Eau douce de surface	Fontaneau	L'Engranne	0,124	6	
BERGERAC	0524037V003	BERGERAC LE ROC	Urbain	Eau douce de surface	La Dordogne	La Dordogne	38,435	6	
BEYCHAC-ET-CAILLAU	0533433V007	BEYCHAC-ET-CAILLAU	Urbain	Eau douce de surface	Ruisseau de Cante Rane	Ruisseau de Cante Rane	0,001	1	
BLASIMON	0533057V001	BLASIMON	Urbain	Eau douce de surface	La Gamage	La Gamage	0,008	6	
BOUNIAGUES	0524054V002	BOUNIAGUES	Urbain	Eau douce de surface	Sous affluent de la Conne	La Conne	0	1	
BRANNE-33	0533071V002	BRANNE 33	Urbain	Eau douce de surface	La Dordogne	La Dordogne	40,063	6	
CAMARSAC	0533083V001	CAMARSAC	Urbain	Eau douce de surface	Le Gestas	Le Gestas	0,031	6	
CARSAC-DE-GURSON-(LE LAC)	0524083V002	Etang de Gurson	Urbain	Eau douce de surface	Le Leychou affluent de la Lidoire	Le Leychou affluent de la Lidoire	0	1	
CASTILLON-LA-BATAILLE	0533437V001	SAINT-MAGNE-DE-CASTILLON	Urbain	Eau douce de surface	La Dordogne	La Dordogne	39,605	6	
COURS-DE-PILE	0524140V002	COURS-DE-PILE (Nvelle)	Urbain	Eau douce de surface	La Dordogne	La Dordogne	38,278	6	
COUZE-ET-SAINT-FRONT	0524143V001	COUZE ET ST FRONT	Urbain	Eau douce de surface	La Dordogne	La Dordogne	38,09	6	
CREYSSE	0524145V002	CREYSSE (nouvelle station)	Urbain	Eau douce de surface	La Dordogne	La Dordogne	38,278	6	
CROIGNON	0533141V001	CROIGNON	Urbain	Eau douce de surface	Le Gestas	Le Gestas	0,024	6	
CURSAN	0533145V002	CURSAN 2	Urbain	Eau douce de surface	Le Gestas	Le Gestas	0,014	6	
EYNESSE	0533160V001	EYNESSE	Urbain	Eau douce de surface	Affluent Dordogne, Ruisseau en amont du Ponceau	La Dordogne	39,239	6	
FRONSAC	0533174V001	FRONSAC	Urbain	Eau douce de surface	La Dordogne	La Dordogne	54,967	6	
FRONTENAC	0533175V001	FRONTENAC	Urbain	Eau douce de surface	L'Engranne	L'Engranne	0,05	6	
GARDONNE	0524194V001	GARDONNE	Urbain	Eau douce de surface	La Dordogne	La Dordogne	39,094	6	
GENSAC	0533186V002	GENSAC 2	Urbain	Eau douce de surface	La Dureze	La Dureze	0,019	6	
IZON	0533207V002	IZON VAYRES	Urbain	Eau douce de surface	La Dordogne	La Dordogne	55,138	6	
IZON	0533207V001	IZON	Urbain	Eau douce de surface	La Dordogne	La Dordogne	55,184	6	

Tableau 6 : Stations d'épuration identifiées sur les communes du SAGE Dordogne Atlantique, 2015 (Sources : ERU2015, Données AEAG 2008-2015)

Nom de l'agglo	Code du STEU	Nom du STEU	Nature du STEU	Type du milieu du rejet (Source : AEAG)	Milieu récepteur (Source : EPIDOR)	Milieu récepteur rang supérieur (Source : EPIDOR)	OMNAS moyen	Indice Impact Hydraulique (I)	Remarque
LALINDE	0524223V001	LALINDE	Urbain	Eau douce de surface	La Dordogne	La Dordogne	37,835	6	
LAMONZIE-MONTASTRUC	0524224V001	LAMONZIE MONTASTRUC	Urbain	Eau douce de surface	Le Caudeau	Le Caudeau	0,115	6	
LIBOURNE	0533243V001	LIBOURNE	Urbain	Eau douce de surface	La Dordogne	La Dordogne	40,352	6	
LIMEUIL	0524240V002	LIMEUIL	Urbain	Eau douce de surface	La Dordogne	La Dordogne	37,663	6	
LOUPES	0533252V001	LOUPES	Urbain	Eau douce de surface	Le Landereau ou P9011100	La Rivière	0	6	
LUGAIGNAC	0533257V001	LUGAIGNAC	Urbain	Eau douce de surface	Maurice	Le Lyssandre	0,003	6	
MARGUERON	0533269V001	MARGUERON	Urbain	Eau douce de surface	Ruisseau de Fonchette	Le Seignal	0,001	3	
MONESTIER-(BOURG ET BASTIDE)	0524276V001	MONESTIER (BOURG ET BASTIDE)	Urbain	Eau douce de surface	Le Merlan, affluent du ruisseau du Vacher	La Gardonnette	0,001	4	
MONESTIER-(COUTURES)	0524276V002	MONESTIER - COUTURES	Urbain	Eau douce de surface	Le Seignal	Le Seignal	0,002	6	
MONFAUCON	0524277V001	MONFAUCON	Urbain	Eau douce de surface	La Léchou	La Léchou	0	1	
MONTAZEAU	0524288V001	MONTAZEAU	Urbain	Eau douce de surface	Les Grimards	L'Estrop	0	1	
MONTCARET	0524289V001	MONTCARET	Urbain	Eau douce de surface	Le Grand Rieu	Le Grand Rieu	0,001	2	
MONTUSSAN	0533293V002	MONTUSSAN 2	Urbain	Eau douce de surface	La Laurence	La Laurence	0,021	4	
MOULEYDIER	0524296V002	MOULEYDIER (nouvelle)	Urbain	Eau douce de surface	La Dordogne	La Dordogne	38,217	6	
MOULON	0533298V001	MOULON	Urbain	Eau douce de surface	Le Canaudonne affluent de la Dordogne	Le Canaudonne	0,05	6	
NAUJAN-ET-POSTIAC	0533301V001	NAUJAN ET POSTIAC	Urbain	Eau douce de surface	Le Barbey	L'Engranne	0,002	4	
PELLEGRUE	0533316V002	PELLEGRUE 2	Urbain	Eau douce de surface	Le Vallon	La Durèze	0	1	
PINEUILH	0533324V003	PINEUILH (SAINTE FOY LA GRANDE)	Urbain	Eau douce de surface	La Dordogne	La Dordogne	39,2	6	
POMPIGNAC	0533330V003	POMPIGNAC	Urbain	Eau douce de surface	Laurence	La Laurence	0,011	3	
PORT-SAINTE-FOY-ET-PONCHAPT	0524335V001	PORT STE FOY ET PONCHAPT	Urbain	Eau douce de surface	La Dordogne	La Dordogne	39,198	6	
QUEYSSAC	0524345V001	QUEYSSAC	Urbain	Eau douce de surface	La Seyze	La Seyze	0,022	6	
RAUZAN	0533350V003	RAUZAN 2	Urbain	Eau douce de surface	Le Lansade affluent du ruisseau du Villesèque	Ruisseau de Villesèque affluent de l'Engranne	0,001	2	
SAINT-ANTOINE-DE-BREUILH	0524370V002	ST ANTOINE DE BREUILH	Urbain	Eau douce de surface	La Moutire	La Dordogne	0	1	
SAINT-BRICE-33	0533379V001	SAINT-BRICE 1	Urbain	Eau douce de surface	Ruisseau De Gourmeron	Ruisseau De Gourmeron	0,005	6	
SAINTE-TERRE	0533485V001	SAINTE TERRE	Urbain	Eau douce de surface	La Dordogne	La Dordogne	39,764	6	
SAINTE-GEORGES-DE-MONTCLARD	0524414V001	SAINTE-GEORGES-DE-MONTCLARD	Urbain	Eau douce de surface	La Ruchelle	Le Caudeau	0,003	6	
SAINTE-GERMAIN-DU-PUCH	0533413V003	SAINTE-GERMAIN-DU-PUCH	Urbain	Eau douce de surface	La Souloire	La Souloire	0,014	4	
SAINTE-GERMAIN-ET-MONS	0524419V001	SAINTE-GERMAIN-ET-MONS	Urbain	Eau douce de surface	La Dordogne	La Dordogne	38,217	6	
SAINT-JEAN-DE-BLAIGNAC	0533421V001	SAINT JEAN DE BLAIGNAC	Urbain	Eau douce de surface	La Dordogne	La Dordogne	39,773	6	
	0533433V006	SAINT-LOUBES	Urbain	Eau douce de surface	P9041090 affluent Dordogne OU Dordogne	La Dordogne	55,37	6	
SAINT-MARTIN-DE-GURSON	0524454V002	ST MARTIN DE GURSON (BOURG)	Urbain	Eau douce de surface	Affluent Du Fayat	Le Fayat affluent de La Lidoire	0	1	
SAINT-NEXANS	0524472V001	SAINT-NEXANS	Urbain	Eau douce de surface	La Conne ou le Caverieu?	La Conne	0,027	6	
SAINT-PIERRE-D'EYRAUD-le bourg	0524487V002	ST PIERRE D'EYRAUD (COMMUNALE)	Urbain	Eau douce de surface	La Dordogne	La Dordogne	39,094	6	
SAINT-PIERRE-D'EYRAUD-(BOURG D'ABREN)	0524487V003	ST PIERRE D'EYRAUD (ABREN)	Urbain	Eau douce de surface	La Dordogne	La Dordogne	38,896	6	
SAINT-QUENTIN-DE-BARON	0533466V003	SAINTE-QUENTIN-DE-BARON	Urbain	Eau douce de surface	Ruisseau de la Brède (ou Le Bisqueyten?)	Le Canaudonne	0,002	2	
SAINT-SULPICE-ET-CAMEYRAC	0533483V003	ST-SULPICE-ET-CAMEYRAC	Urbain	Eau douce de surface	Laurence	La Laurence	0,045	4	
VAYRES- Gironde	0533539V007	Vayres en Gironde	Urbain	Eau douce de surface	La Dordogne	La Dordogne	55,136	6	
VIGNONET	0533546V001	VIGNONET	Urbain	Eau douce de surface	La Dordogne	La Dordogne	40,041	6	
VILLEFRANCHE-DE-LONCHAT	0524584V001	VILLEFRANCHE DE LONCHAT	Urbain	Eau douce de surface	Le Leychou affluent du L'Escuret	L'Escuret affluent de la Lidoire	0	1	
BEAUMONT-DU PERIGORD	0524028V003	BEAUMONT (ROUTE DE GUILLAUMY)	Urbain	Eau douce de surface	Le Bidounet	La Couze	0,001	2	
BONNEVILLE-ET-SAINT-AVIT-DE-FUMADIERES	0524048V001	BONNEVILLE-ET-SAINT-AVIT-DE-FUMADIERES	Urbain	Eau douce de surface	Affluent de La Lidoire	La Lidoire	0	1	
BUISSON-DE-CADOUIN-(CADOUIN)	0524068V002	LE BUISSON DE CADOUIN (CADOUIN)	Urbain	Eau douce de surface	Le Chabrol	Le Bellingou	0,005	4	
FLEIX-(LE)	0524182V001	LE FLEIX	Urbain	Eau douce de surface	La Charente	La Charente	0	1	
FORCE- (LA)	0524222V002	LA FORCE	Urbain	Eau douce de surface	Grand Balat Puis Dordogne	La Dordogne	0	1	
MOLIERES	0524273V001	MOLIERES	Urbain	Eau douce de surface	Affluent Du Bellingou	Le Bellingou	0,005	6	
MONTFERRAND-DU-PERIGORD	0524290V001	MONTFERRAND DU PERIGORD	Urbain	Eau douce de surface	La Couze	La Couze	0,039	6	
SAINTE-ALVERE	0524362V001	STE ALVERE (BOURG)	Urbain	Eau douce de surface	La Louyre	La louyre	0,011	5	
SAINT-MEARD-DE-GURCON	0524461V001	ST MEARD DE GURCON (COMMUNALE)	Urbain	Eau douce de surface	La Gargouille affluent de La Léchou (ou Leychou)	La Lidoire	0,001	3	
SIGOULES	0524534V001	SIGOULES	Urbain	Eau douce de surface	La Gardonnette	La Gardonnette	0,022	6	
VELINES-(BOURG)	0524568V001	VELINES	Urbain	Eau douce de surface	Ruisseau Puis L'estrop	L'Estrop	0,011	5	
VELINES-(LES REAUX)	0524568V002	VELINES - LES REAUX	Urbain	Eau douce de surface	La Dordogne	La Dordogne	39,281	6	
BELVES-DE-CASTILLON	0533045V001	BELVES-DE-CASTILLON	Urbain	Eau douce de surface	Ruisseau De L'anguille	La Lidoire	0,001	4	
GENISSAC	0533185V001	GENISSAC	Urbain	Eau douce de surface	La Dordogne	La Dordogne	40,322	6	
LEVES-ET-THOUMEYRAGUES	0533242V001	LESLEVES-ET-THOUMEYRAGUES	Urbain	Eau douce de surface	La Gravouse	La Gravouse	0,004	5	
LUGON-ET-L'ILE-DU-CARNAY	0533259V001	LUGON ET L'ILE DU CARNEY-CADILLAC EN FRO	Urbain	Eau douce de surface	Le Frayche	Ruisseau du Frayche	0	1	
POUT	0533335V001	LE POUT	Urbain	Eau douce de surface	Louineau ou P9011140	Le Gestas	0,016	6	
ROQUILLE	0533360V002	LAROQUILLE	Urbain	Eau douce de surface	Ruisseau des Sandaux	Ruisseau des Sandaux	0,002	6	
SAINT-EMILION	0533480V001	SAINT SULPICE DE FALYRENS (SAINT EMILIO	Urbain	Eau douce de surface	La Dordogne	La Dordogne	40,265	6	
SAINT-ROMAIN-LA-VIRVEE-SAINT-ROMAIN LA V	0533470V001	Saint-Romain la Virvée	Urbain	Eau douce de surface	La Dordogne	La Dordogne	55,349	6	
BORDEAUX	0533433V008	SAINT-LOUBES	Urbain	Estuaire (dont étang sale)	La Dordogne	La Dordogne	55,37	6	

Tableau 7 : Stations d'épuration identifiées sur les communes du SAGE Dordogne Atlantique, 2015. Suite (Sources : ERU2015, Données AEAG 2008-2015)

Nom de l'agglo	Code du STEU	Nom du STEU	Nature du STEU	Type du milieu du rejet (Source : AEAG)	Milieu récepteur (Source : EPIDOR)	Milieu récepteur rang supérieur (Source : EPIDOR)	QMNA5 moyen	Indice Impact Hydraulique (I)	Remarque
LAMOTHE-MONTRAVEL	0524226V001	LAMOTHE MONTRAVEL	Urbain	Rejet diffus	La Dordogne	La Dordogne	39,386	6	
MAURENS	0524259V001	MAURENS	Urbain	Sol	Le Ladoux	Le Marmelet (sous-affluent du Caudeau)	0,001	3	
CENDRIELUX	0524092V001	CENDRIELUX	Urbain	Sol	Infiltration dans le sol	INFILTRATION	/	/	hors SAGE
LIGUEUX	0524239V002	LIGUEUX	Urbain	Sol	Infiltration dans le sol	INFILTRATION	/	/	hors SAGE
SAINT-MARTIAL-D'ARTENSET	0524449V001	SAINT MARTIAL d'ARTENSET	Urbain	Sol	Infiltration dans le sol	INFILTRATION	/	/	hors SAGE
SAINT-MICHEL-DE-VILLADEIX	0524468V001	SAINT-MICHEL-DE-VILLADEIX	Urbain	Sol	Infiltration dans le sol	INFILTRATION	/	/	
LAMONZIE-SAINTE-MARTIN-bourg	0524225V003	LAMONZIE ST MARTIN (LE BOURG)	Urbain	Sol	Infiltration dans le sol	INFILTRATION	/	/	
MAUZAC-ET-GRAND-CASTANG	0524260V001	MAUZAC ET GRANG CASTANG	Urbain	Sol	Infiltration dans le sol	INFILTRATION	/	/	
MONTAZEAU-BRUNET	0524288V002	MONTAZEAU-BRUNET	Urbain	Sol	Infiltration dans le sol	INFILTRATION	/	/	
SAINTE-FOY-DE-LONGAS-bourg	0524407V001	SAINTE-FOY-DE-LONGAS	Urbain	Sol	Infiltration dans le sol	INFILTRATION	/	/	
SAINTE-FOY-DE-LONGAS-LA ROOUE	0524407V002	SAINTE-FOY-DE-LONGAS - LA ROOUE	Urbain	Sol	Infiltration dans le sol	INFILTRATION	/	/	
SAUSSIGNAC	0524523V001	SAUSSIGNAC	Urbain	Sol	Infiltration dans le sol	INFILTRATION	/	/	
FAUX	0524177V001	FAUX	Urbain	Sol	Infiltration dans le sol	INFILTRATION	/	/	
SAINTE-AVIT-SENIEUR	0524379V001	SAINTE AVIT SENIEUR	Urbain	Sol	Infiltration dans le sol	INFILTRATION	/	/	
TREMOLAT	0524558V001	TREMOLAT	Urbain	Sol	Infiltration dans le sol	INFILTRATION	/	/	
VERAC	0533542V001	VERAC (COMMUNALE CES)	Urbain	Sol	Infiltration dans le sol	INFILTRATION	/	/	

Tableau 8 : Stations d'épuration identifiées sur les communes du SAGE Dordogne Atlantique, 2015. Suite et fin (Sources : ERU2015, Données AEAG 2008-2015)

Cours d'eau	Nombre de STEP	Cours d'eau	Nombre de STEP
Affluent Dordogne P5771152	1	La Seyze	1
Grand Balat	1	La Souloire	2
La Charente	1	Le Bélingou	2
La Conne	2	Le Canaudonne	2
La Couze	3	Le Caudeau	4
La Dordogne	33	Le Gestas	7
La Durèze	2	Le Grand Rieu	1
La Gamage	1	Le Lyssandre	1
La Gardonnette	3	Le Seignal	2
La Gravouse	1	L'Engranne	5
La Laurence	3	L'Estrop	2
La Léchou	1	Ruisseau de Cante Rane	1
La Lidoire	6	Ruisseau des Sandaux	1
La Mouture	1	Ruisseau du Frayche	1
La Rivière	1	Ruisseau en amont du Ponceau	1

Tableau 9 : Répartition des stations d'épuration avec rejets en rivière par bassins versants, situation 2015 (Sources : ERU2015, AEAG 2008-2015) [sans double compte pour la station de St-Quentin de Baron, bassin versant du Canaudonne]

Désignation de la structure gestionnaire	Nombre de communes du SAGE Incluses	Communes adhérentes du service	Population totale des communes adhérentes
Belvès-de-Castillon	1	1	346
BORDEAUX Métropole	1	27	743981
CC BASTIDE DORDOGNE PERIGORD	34	41	12240
CC DE LA VALLEE DE LA DORDOGNE ET FORET BESSEDE	4	24	9590
CC DE LA VALLEE DE L'HOMME	3	26	15411
CC DE MONTAIGNE MONTRAVEL ET GURSON	18	18	12079
CC DES COTEAUX DE SIGOULES	11	11	5102
CC DES PORTES SUD PERIGORD	14	28	8722
CC DU MUSSIDANAIS EN PERIGORD	2	11	8923
CC DU PAYS DE VILLABLARD	13	17	5560
CC ISLE DOUBLE LANDAIS	3	9	10047
CDC PAYS FOYEN	20	14	9244
COMMUNAUTE D'AGLOMERATION BERGERACOISE	27	27	57901
Eglise-Neuve-d'Issac	1	1	66
Libourne	1	1	24395
Montussan	1	1	3042
PAYS VERNOIS ET DU TERRITOIR DE LA TRUFFE	11	21	8905
S.I. DE CUBZADAIS FRONSADAIS	26	34	48812
S.I.A.E.P.A DE LA REGION D'ARVEYRES	18	18	23814
S.I.A.E.P.A.N.C de la région de BONNETAN	14	18	34984
S.I.E.A de RIONS	1	7	4434
S.I.E.A. DE L'EST DU LIBOURNAIS	19	24	20112
Saint-Cibard	1	1	219
Sainte-Eulalie	1	1	4711
Saint-Julien-de-Crempse	1	1	112
Saint-Loubès	1	1	8552
Saint-Michel-de-Montaigne	1	1	367
SIAEP DE LALINDE	8	8	6817
SIVOM d'A.E.P et d'Assainissement de SAINT-BRICE	14	20	6157
SIVOM DE L'ENTRE DEUX MERS	3	19	5893
Syndicat Départemental d'Adduction d'Eau Potable et de l'Assainissement du Lot-et-Garonne (EAU 47)	2	55	26503
Syndicat des Eaux de la Région de GENSAC-PESSAC	7	7	3059
Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement de Targon	5	7	5121
Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de RAUZAN	21	21	10259
Yyrac	1	1	2846

Tableau 10 : Structures gestionnaires de l'assainissement non collectif intéressant les communes du SAGE (Source : Données SISPEA 2015)

	Dordogne	Gironde	Lot-et-Garonne	TOTAL
Nombre de logement total	36 956	67 395	296	104 648
Nombre de logement total en ANC	20 570	11 581	124	32 274
Nombre de logement total en collectif	13 905	52 644	155	66 704
Nombre de logement total avec autres systèmes ou sans système	2 480	3 171	18	5 669

Tableau 11 : Estimatif du nombre de logements raccordés et non raccordés aux réseaux collectifs, bassin de Dordogne Atlantique (Source : Fichier EIDER série AE20, INSEE 1999)

Bassin versant	Masses d'eau
La Dordogne aval	La Dordogne du confluent de la Vézère au confluent du Caudeau (FRFR108), du confluent du Caudeau au confluent de la Lidoire (FRFR41)
La Couze	La Couze de sa source au confluent de la Dordogne (FRFR81), [Toponyme inconnu] P5021030 (FRFR81_2), La Véronne (FRFR81_3), La Vouudre (FRFR81_5), Le Lugassou (FRFR81_6), Le Ségurel (FRFR81_1), Ruisseau de Fonfourcade (FRFR81_4), Le Roumaguet (FRFR81_7)
Le Couzeau	Le Couzeau (FRFR108_5)
Ruisseau de Lespinassat	Ruisseau de Lespinassat (FRFR108_9)
Ruisseau de Gabanelle	Ruisseau de Gabanelle (FRFR41_1)
[Toponyme inconnu] P5490540	[Toponyme inconnu] P5490540 (FRFR41_4)
Ruisseau des Sandaux	Ruisseau des Sandaux (FRFR41_5)
Le Couillou	Le Couillou (FRFR108_6)
Le Bélingou	Le Bélingou (FRFR108_3)
La Gamage	La Gamage (FRFR32_3)
L'Engranne	L'Engranne de sa source à la Dordogne (FRFR553), Ruisseau de Gourmeron (FRFR553_2), Ruisseau de Villesèque (FRFR553_3), Ruisseau de Vincène (FRFR553_4)
Le Gestas	Le Gestas (FRFR557C)
La Pradelle	La Pradelle (FRFR108_1)
La Réze	La Réze (FRFR108_2)
[Toponyme inconnu] P5011000	[Toponyme inconnu] P5011000 (FRFR108_4)
Le Clérans	Le Clérans (FRFR108_7)
Le Caudeau	Le Caudeau du confluent de la Louyre au confluent de la Dordogne (FRFR42A), La Louyre de sa source au confluent du Caudeau (FRFR534), La Sérrouze (FRFR534_1), Ruisseau de Barbeyrol (FRFR534_2), Le Caudeau de sa source au confluent de la Louyre (FRFR42B), La Seyze (FRFR42A_1), Ruisseau de Marmelet (FRFR42A_2)
La Gouyne	La Gouyne (FRFR41_2)
L'Estrop	L'Estrop (FRFR41_9)
Ruisseau du Grand Rieu	Ruisseau du Grand Rieu (FRFR41_12)
La Lidoire	La Lidoire de sa source au confluent de la Dordogne (FRFR40), La Léchou (FRFR40_4), Le Tord (FRFR40_1), La Bidonne (FRFR40_6), Le Fayat (FRFR40_2), Le Lechout (FRFR40_5)

Tableau 12 : Bassins versants et masses d'eau DCE impactés par les hôtelleries de plein air, Dordogne Atlantique



Annexe 3 : Surfaces irriguées

Les données du RGA 2010, à l'échelle communale, rendent compte d'une grande disparité entre commune en matière de part de SAU irriguée. Ainsi, selon la situation déclarée en 2010 qui, pour rappel, introduit un biais entre le siège de l'exploitation et la localisation réelle de la surface agricole, il est observé :

Part de la SAU Irrigué ¹	Communes
100%	1 commune : <i>Mouleydier</i>
Entre 50 et 99%	1 commune : <i>Sainte-Agne</i>
Entre 30 et 49%	9 communes [7 en Dordogne, 2 en Gironde] <i>Alles-sur-Dordogne, Bergerac, Calès, Lamonzie-St-Martin, Lanquais, Prigonrieux, Trémolat, Asques, Mouillac</i>
Entre 10 et 29%	57 communes [11 en Gironde]
Inférieur à 10%	243 communes

Tableau 13 : Part de la SAU irriguée par rapport à la SAU totale de chaque commune, situation 2010 (Source : données RGA2010)

Code INSEE	Commune	Surface cadastrale irriguée (ha)	Part communale incluse dans le SAGE (%)	Surface cadastrale irriguée du SAGE (ha)	OTEX 2010
24005	Alles-sur-Dordogne	178,84	74,32	132,91	Polyculture et polyélevage
24029	Beaupouyet	303,92	5,59	16,99	
24037	Bergerac	494,40	100	494,40	Polyculture et polyélevage
24092	Cendrieux	101,25	26,16	26,49	
24194	Gardonne	125,76	100	125,76	Fruits et autres cultures permanentes
24225	Lamonzie-Saint-Martin	233,51	100	233,51	Polyculture et polyélevage
24228	Lanquais	109,61	100	109,61	Polyculture et polyélevage
24294	Montpon-Ménéstérol	218,12	0,69	1,50	
24310	Nojals-et-Clotte	191,86	37,71	72,35	
24340	Prigonrieux	259,95	100	259,95	Polyculture et polyélevage
24347	Rampieux	267,35	23,71	63,39	
24361	Sainte-Agne	151,27	100	151,27	Polyculture et polyélevage
24437	Saint-Laurent-des-Vignes	269,95	100	269,95	Fruits et autres cultures permanentes
24449	Saint-Martial-d'Artenset	426,65	0,34	1,45	
24487	Saint-Pierre-d'Eyraud	388,60	100	388,60	Polyculture et polyélevage
24501	Saint-Seurin-de-Prats	154,96	100	154,96	Viticulture (appellation et autre)
24558	Trémolat	149,85	100	149,85	Polyculture et polyélevage
33016	Asques	259,78	100	259,78	Viticulture (appellation et autre)
33378	Saint-Avit-Saint-Nazaire	131,43	100	131,43	Viticulture (appellation et autre)

Tableau 14 : Estimatif des surfaces irriguées de plus de 100 ha dans le périmètre du SAGE Dordogne Atlantique, situation 2010 (Source : données RGA2010)

¹ Par rapport à la SAU totale déclarée pour la commune.



Annexe 4 : Usage agricole

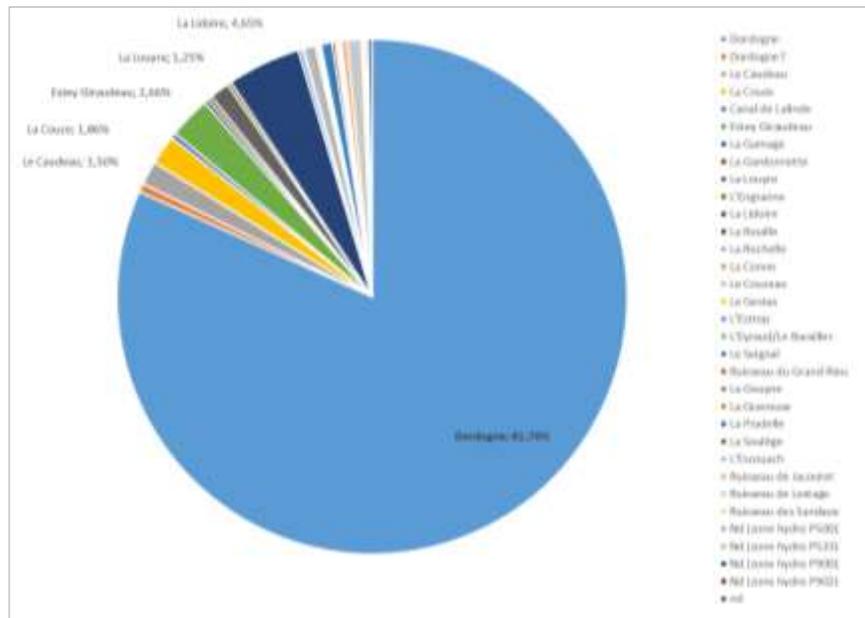


Figure 4 : Répartition des volumes totaux prélevés à usage agricole, période 2008-2014, à partir des ressources en eaux de surface sur le bassin Dordogne Atlantique (Source : Données redevances Agence de l'Eau, 2008-2014)

	Rappel des vol. de l'AUP	Vol, homologués		
		en période estivale	en période printanière	en période hivernale
Milieu*				
Réserves**				
Total du bassin	13 750 000	13 750 000	583 000	971 950
Réserves déconnectées	342 000	: réserves ne pouvant être remplies en été mais utilisables		
TOTAL autorisé	14 092 000			

* Eau de surface, canaux, nappe des alluvions

** Retenues d'eau déconnectées : pour projet de substitution

Tableau 15 : Volumes autorisés par l'AUP et suivi des prélèvements d'eau estivaux sur le bassin Dordogne Atlantique, année 2016 (Source : Données OUGC, 2017)

	2016			
	Demande estivale (m3)	Prélèvement estival (m3)	Demande printemps (m3)	Demande hiver (m3)
Milieu*		8 379 602		
Réserves**		1 622 852		
Total du bassin	14 092 000	10 002 454	971 950	583 020

	2017			
	Demande estivale (m3)	Prélèvement estival (m3)	Demande printemps (m3)	Demande hiver (m3)
Milieu*		7 108 376		
Réserves**		472 874		
Total du bassin	16 382 820	7 581 250	1 625 650	554 120

	2018			
	Demande estivale (m3)	Prélèvement estival (m3)	Demande printemps (m3)	Demande hiver (m3)
Milieu*	13 898 781		1941550	
Réserves**	1 631 810		197000	
Total du bassin	15 530 591		2 138 550	

Tableau 16 : Suivi des prélèvements d'eau estivaux sur le bassin Dordogne Atlantique, années 2016 et 2018 (Source : Données OUGC, 2017)

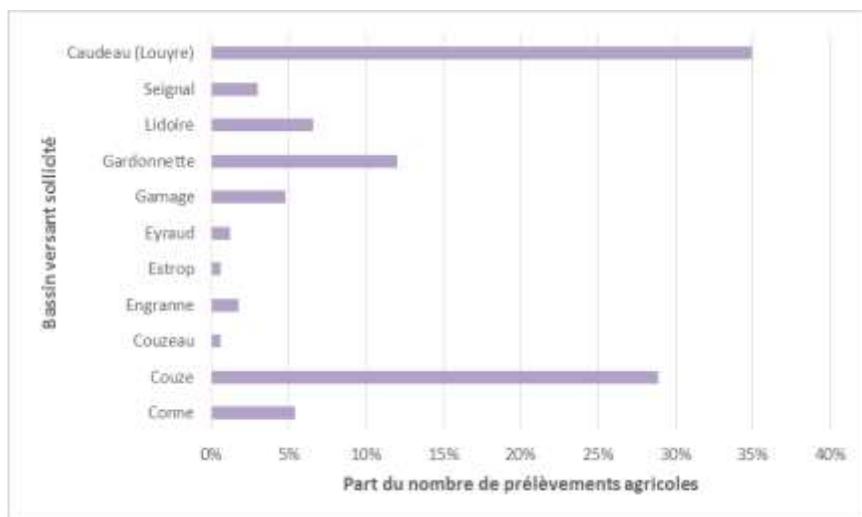


Figure 5 : Part du nombre de prélèvements agricoles par bassin versant sollicité, hors axe Dordogne aval. Unité de gestion Dordogne aval (Source : Données OUGC, 2018)

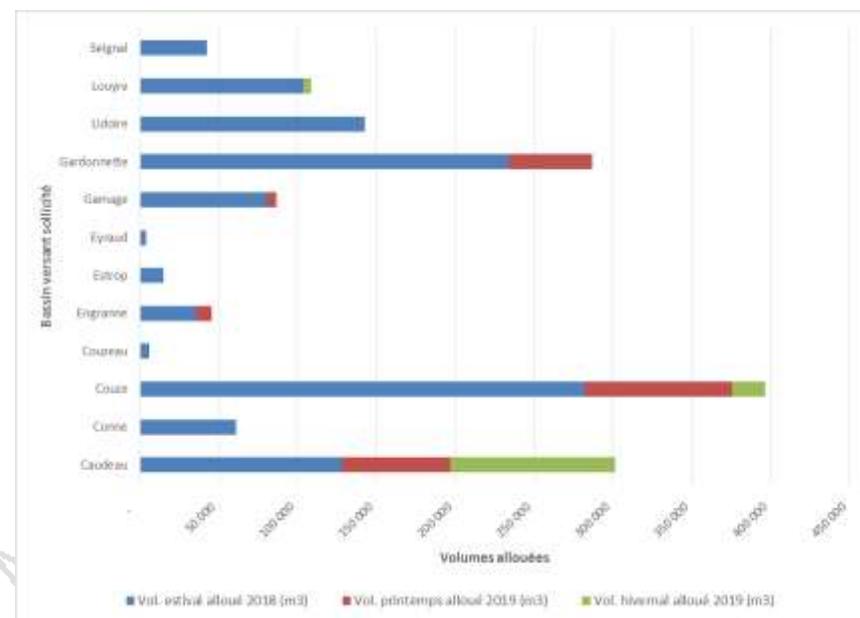


Figure 6 : Volumes alloués pour les prélèvements sur le milieu, campagne d'irrigation 2018-2019. Unité de gestion Dordogne aval hors axe Dordogne aval (Source : Données OUGC, 2018)

Bassin versant	Prélèvements sur milieu			Total 2018-2019	Prélèvements sur retenues déconnectées			Total 2018-2019
	Vol. estival alloué 2018 (m³)	Vol. printemps alloué 2019 (m³)	Vol. hivernal alloué 2019 (m³)		Vol. estival alloué 2018 (m³)	Vol. printemps alloué 2019 (m³)	Vol. hivernal alloué 2019 (m³)	
Caudeau	128 117	68 500	104 450	301 067	227 400	48 400	10 000	285 800
Conne	60 842	-	-	60 842	72 000	23 000	-	95 000
Couze	281 951	93 300	21 000	396 251	397 500	40 000	-	437 500
Couzeau	5 936	-	-	5 936	-	-	-	-
Dordogne aval	12 617 325	1 710 250	380 820	14 708 395	365 210	30 600	8 000	403 810
Engranne	35 368	10 000	-	45 368	-	-	-	-
Estrop	14 840	-	-	14 840	-	-	-	-
Eyraud	3 760	-	-	3 760	-	-	-	-
Gamage	80 383	6 000	-	86 383	172 500	20 000	-	192 500
Gardonnette	233 475	53 500	-	286 975	30 200	2 000	-	32 200
Lidoire	142 460	-	-	142 460	265 000	2 500	-	267 500
Louyre	103 382	-	5 000	108 382	42 000	20 500	20 500	83 000
Seignal	42 253	-	-	42 253	60 000	10 000	-	70 000
Total	13 750 092	1 941 550	511 270	16 202 912	1 631 810	197 000	38 500	1 867 310

Tableau 17 : Volumes alloués à l'usage agricole, par ressource sollicitée et par saison, pour la campagne d'irrigation 2018-2019. Unité de gestion Dordogne aval (Source : Données OUGC, 2018)

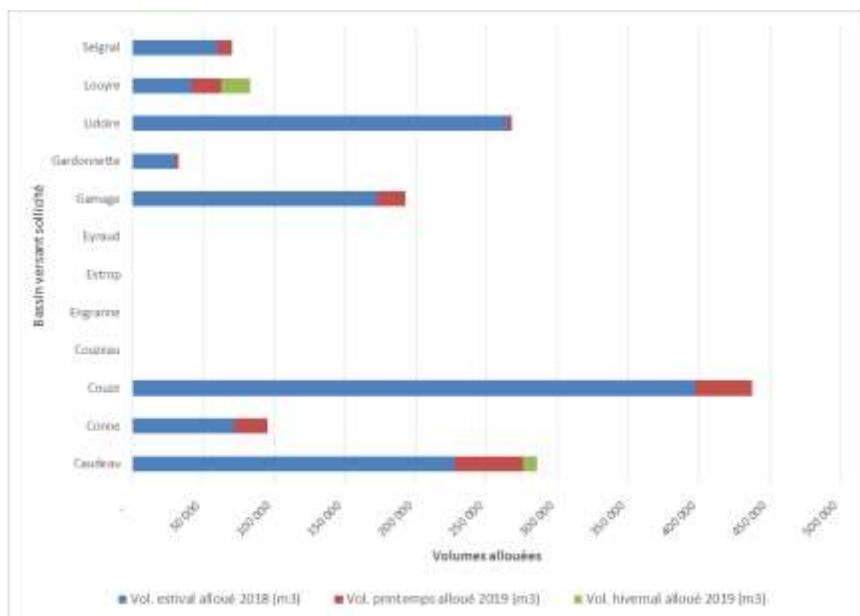


Figure 7 : Volumes alloués pour les prélèvements sur retenues déconnectées, campagne d'irrigation 2018-2019. Unité de gestion Dordogne aval hors axe Dordogne aval (Source : Données OUGC, 2018)

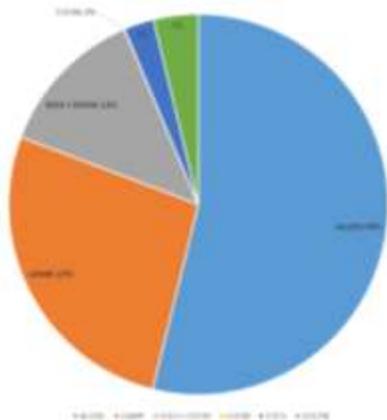


Figure 8 : Répartition des prélèvements en eau souterraine, à usage agricole, sur le bassin Dordogne Atlantique (Source : Données BRGM, 2012-2013)

Bassin versant : Cours d'eau principal	Nbr de chais recensés	% de chais équipés	Estimations du vol. total d'effluents (hL)	% vol. traité
Secteur 1 - Blayais Libournais				
Fongaband	173	50	349753	69
Langrane	175	45	252359	60
Les jalles de Fronsac	77	5	62428	14
L'Escouach	124	40	123195	49
Taillas	169	54	181458	65
Virvée	63	10	69170	29
La Renaudière	30	17	86109	77
Sous-total - Moyenne	811	32	1 124 472	52
Secteur 2 - Entre-deux-Mers				
Canaudonne	78	26	156016	68
Durèze	55	27	151769	64
Engranne	104	21	316064	67
Garage	45	27	93150	61
Gestas	61	20	74422	46
Gravouse	34	18	145370	66
Jacoutet	21	14	11676	22
La Grande Font	1	0	3653	0
Laurence et Cante Rahe	59	7	50026	12
Lestage	27	48	81905	88
Lyssandre	33	9	29855	25
Prades	9	22	7102	56
Sандаux	38	18	59330	26
Seignal et Mèron	24	21	55887	29
Souloire	45	18	67585	57
Soulège	68	31	280129	81
Lidoire	59	14	129843	64
Sous-total - Moyenne	761	20	1 713 782	49
TOTAL - MOYENNE	1 572	26	2 838 254	50
Part Blayais Libournais	52%		40%	
Part Entre-deux-Mers	48%		60%	

Tableau 18 : Etat des lieux du nombre de chais et de leur niveau de traitement en Gironde, secteurs viticoles Blayais – Libournais et Entre-deux-Mers, bassin versant de Dordogne Atlantique (Source : CA 33, 2010)

CAVES	ADRESSE	CODE POSTAL	COMMUNE	INTERSSANT LE SAGE
RÉGION MEDOC : 1 sur 8 caves				
CAVE COOPÉRATIVE CANTERAYNE	33250 SAINT-SAUVEUR	33250	SAINT-SAUVEUR	oui
RÉGION SAINT-EMILION : 2 sur 3 caves				
CAVE COOPÉRATIVE DE PUISSEGUIN / LUSSAC-ST-EMILION (Gardéjan, Puisseguin, Lussac-St-Emilion)	Lieu dit Durand 33570 LUSSAC	33570	LUSSAC	oui
UNION DE PRODUCTEURS DE ST-EMILION	BP 27 33330 SAINT-EMILION	33330	SAINT-EMILION	oui
RÉGION ENTRE-DEUX-MERS : 10 sur 16 caves				
CAVE COOPÉRATIVE DE CREON	33670 CREON	33670	CREON	oui
CAVE COOPÉRATIVE BARON D'ESPIET	33420 ESPIET	33420	ESPIET	oui
UNION PRODUCTEURS CELLIER DES GUINOTS	33350 FLAUJAGUES	33350	FLAUJAGUES	oui
CAVE COOPÉRATIVE DE NÉRIGÉAN	33750 NÉRIGÉAN	33750	NÉRIGÉAN	oui
UDP DE RAUZAN / GRANGENEUVE (Rauzan, Romagne)	33420 RAUZAN	33420	RAUZAN	oui
PRODUCTEURS REUNIS CHAIS DE VAURE	33350 RUCH	33350	RUCH	oui
CAVE DE SALVETERRE ET BLASIMON	15, Bourrassat 33540 SALVETERRE	33540	SALVETERRE-DE-GUYENNE	oui
VIGNERONS DE SAINT-PEY-GÉNISSAC (Saint-Pey-de-Castets, Génissac)	33350 SAINT-PEY-DE-CASTETS	33350	SAINT-PEY-DE-CASTETS	oui
TERRE DE VIGNERONS (Union St-Vincent, Prodifu)	Villesèque - BP 4 33420 SAINT-VINCENT-DE-PERTIGNAS	33420	SAINT-VINCENT-DE-PERTIGNAS	oui
UNION DE GUYENNE	15 Bourrassat 33540 SALVETERRE	33540	SALVETERRE-DE-GUYENNE	oui
CÔTES DE SAINTE-FOY : 2 sur 2 caves				
SCA LES VIGNERONS DE LANDERROUAT - DURAS - CAZAUGITAT (Landerrouat, Duras, Cazaugit, Langoiran)	33790 LANDERROUAT	33790	LANDERROUAT	oui
SCA UNIVITIS (Gensac, Les Lèves, Villefranche-de-Lonchat)	33220 SAINT-FOY-LA-GRANDE	33220	SAINTE-FOY-LA-GRANDE	oui
RÉGION LIBOURNAIS : 1 sur 5 caves				
UNION PRODUCTEURS DE LUGON	33240 LUGON-ET-L'ÎLE-DU-CARNAY	33240	LUGON-ET-L'ÎLE-DU-CARNAY	oui
DORDOGNE : 6 sur 7 caves				
ALLIANCE AQUITAINE (Bergerac le Fleix, Montaigne & Gurson)	24130 LE FLEIX	24130	LE FLEIX	oui
CAVE COOPÉRATIVE DE SIGOULES	24240 SIGOULES	24240	SIGOULES	oui
CAVE COOPÉRATIVE DE MONBAZILLAC	24240 MONBAZILLAC	24240	MONBAZILLAC	oui
VITICULTEURS DE PORT-SAINTE-FOY	33220 PORT-SAINTE-FOY-ET-PONCHAPT	33220	PORT-SAINTE-FOY-ET-PONCHAPT	oui
COULEURS D'AQUITAINE	Les Séguinots - 20, route d'Eymet - 24100 SAINT-LAURENT-DES-VIGNES	24100	SAINT-LAURENT-DES-VIGNES	oui
UNIDOR - Union des Caves Coopératives de la Dordogne	Les Séguinots - 20, route d'Eymet - 24100 SAINT-LAURENT-DES-VIGNES	24100	SAINT-LAURENT-DES-VIGNES	oui
LOT-ET-GARONNE : 1 sur 6 caves				
SCA LES VIGNERONS (LANDERROUAT - DURAS - CAZAUGITAT)	33790 LANDERROUAT	33790	LANDERROUAT	oui

Tableau 19 : Caves coopératives viticoles intéressant le SAGE Dordogne Atlantique, 2014 (Source : CA24 et al., 2014)

Indice	Désignation	Maître d'ouvrage	Commune
Établissements soumis à autorisation			
24182101	UNION VINICOLE BERGERAC-LE FLEIX	S.C.A. ALLIANCE AQUITAINE	Le Fleix
24274100	CAVE COOPÉRATIVE GRAND VIN MONBAZILLAC	CAVE COOPÉRATIVE GRAND VIN MONBAZILLAC	Monbazillac
33157101	UNION DES PRODUCTEURS BARON D'ESPIET	CAVE COOPÉRATIVE INTERCOMMUNALE	Espiet
33185100	CAVE DE GÉNISSAC	CAVE DE GÉNISSAC	Génissac
33185101	S.A.R.L. DUGAS FRÈRES MONTAGNE ET COMPAGNIE	S.A.R.L. DUGAS FRÈRES MONTAGNE ET COMPAGNIE	Génissac
33186100	CAVE COOP VINIFICATION GENSAC	COOPÉRATIVE GRAVES DE VAYRES	Gensac
33223100	SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE VINICOLE DE LANDERROUAT	SITE D'EMBOUTEILLAGE PRODUCTION DIFFUSION	Landerrouat
33242100	SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE UNIVITIS	UNIVITIS UNION DE VIGNERONS D'AQUITAINE	Les Lèves-et-Thoumeyragues
33296100	MILLARD ET FILS	MILLARD ET FILS	Mouliets-et-Villemartin
33303100	CAVE COOPÉRATIVE VINICOLE DE NÉRIGÉAN	CAVE COOPÉRATIVE VINICOLE DE NÉRIGÉAN	Nérigean
33402100	NEYRAC GUY	NEYRAC GUY	Pineuilh
33361100	CAVE COOPÉRATIVE VINICOLE DE RUCH	CAVE COOPÉRATIVE VINICOLE DE RUCH	Ruch
33394100	UNION DE PRODUCTEURS DE ST-EMILION	UNION DE PRODUCTEURS DE ST-EMILION	Saint-Émilion
33468100	CAVE COOP. LES VITICULTEURS REUNIS A STE RADEGONDE	CAVE COOP. LES VITICULTEURS REUNIS A STE RADEGONDE	Sainte-Radegonde
33433102	GVG GRANDS VINS DE GIRONDE	GVG GRANDS VINS DE GIRONDE	Saint-Loubès
33460100	CAVE COOPÉRATIVE VINICOLE ST PEY	CAVE COOPÉRATIVE VINICOLE ST PEY	Saint-Pey-de-Castets
33049001	OENOALLIANCE	OENOALLIANCE	Beychac-et-Caillau
33168100	CAVE COOPÉRATIVE VINICOLE DE JUILLAC FLAUJAGUES	CAVE COOPÉRATIVE VINICOLE DE JUILLAC FLAUJAGUES	Flaujacgues

Tableau 20 : Liste des ICPE « viticoles » soumises à autorisation avec station d'épuration et rejet dans le milieu naturel, territoire de Dordogne Atlantique [NB : indice Agence de l'Eau Adour Garonne] (Source : AEAG, 2016)

Indice	Désignation	Maître d'ouvrage	Commune
Etablissements soumis à enregistrement			
24335100	UNION DES VITICULTEURS	UNION DES VITICULTEURS	Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt
24437102	DISTILLERIE DE DORDOGNE	DISTILLERIE DE DORDOGNE	Saint-Laurent-des-Vignes
24267100	CAVE DE PRODUCTEURS DE MONTRAVEL ET SIGOULES REUNIS	CAVE DE SIGOULES	Sigoulès
24514100	LES VITICULTEURS REUNIS DE ST VIVIEN ET BONNEVILLE	SCA ALLIANCE AQUITAINE	Saint-Vivien
33223102	PRODIFFU UNION DE COOPERATIVES AGRICOLES	nd	Landerrouat
33259100	CAVE COOPERATIVE VINICOLE DE LUGON	CAVE COOPERATIVE VINICOLE DE LUGON	Lugon-et-l'Île-du-Carnay
33277102	EARL CARDARELLI ET FILS	E.A.R.L. CARDARELLI ET FILS	Massugas
33324101	BRISSON SA ou USINE DE PINEUILH	USINE DE PINEUILH	Pineuilh
33350101	COOPERATIVE VINICOLE DE RAUZAN	UNION SAINT VINCENT	Rauzan
33358100	CAVE COOPERATIVE DE VINIFICATION DE GRANGENEUVE	CAVE COOPERATIVE DE VINIFICATION DE GRANGENEUVE	Romagne
33394115	STATION D'EPURATION	S.C.E.A. DES VIGNOBLES MOUEIX	Saint-Émilion
33539109	J.F.L. EMBOUTEILLAGE	J.F.L. EMBOUTEILLAGE	Vayres
33057104	Station d'épuration	S.C.E.A. DE CANTEMERLE	Blasimon

Tableau 21 : Liste des ICPE « viticoles » soumises à enregistrement avec station d'épuration et rejet dans le milieu naturel, territoire de Dordogne Atlantique [NB : indice Agence de l'Eau Adour Garonne] (Source : AEAG, 2016)

		IFT Herbicide			IFT Hors herbicide avec traitement semences			IFT Total avec traitement semences		
		2011	2014	Évolution	2011	2014	Évolution	2011	2014	Évolution
Blé tendre	Poitou-Charentes	nd	1,7		nd	2,6		nd	4,3	
	Aquitaine	1,1	1,3	ns	2,1	2,3	ns	3,3	3,5	ns
Blé dur	Poitou-Charentes	1,3	1,8	↗	3,0	3,2	ns	4,3	4,9	↗
Orge	Poitou-Charentes	1,2	1,7	↗	2,4	2,5	ns	3,6	4,2	ns
Triticale	Poitou-Charentes	1,1	1,4	↗	1,4	1,7	ns	2,5	3,0	↗
	Aquitaine	0,6	1,0	↗	0,9	1,2	ns	1,6	2,3	↗
	Limousin	0,9	1,1	ns	1,2	1,3	ns	2,1	2,4	ns
Colza	Poitou-Charentes	1,8	2,2	↗	4,8	5,2	ns	6,6	7,4	ns
Tournesol	Poitou-Charentes	1,3	1,5	ns	1,1	1,2	ns	2,3	2,7	ns
	Aquitaine	1,4	1,4	ns	1,5	1,8	ns	2,9	3,2	ns
Pois protéagineux	Poitou-Charentes	1,0	1,0	ns	2,7	3,3	↗	3,7	4,4	ns
Maïs fourrage	Poitou-Charentes	1,2	1,2	ns	1,0	1,1	ns	2,3	2,4	ns
	Aquitaine	1,0	1,4	ns	1,1	1,2	ns	2,2	2,6	ns
	Limousin	1,0	1,1	ns	1,0	1,1	ns	2,0	2,2	ns
Maïs grain	Poitou-Charentes	1,7	1,6	ns	1,2	1,2	ns	2,9	2,8	ns
	Aquitaine	1,2	1,3	ns	1,3	1,4	ns	2,5	2,7	ns

nd : valeur non diffusée (le nombre d'observations ou la précision ne sont pas suffisants)

ns : évolution non significative

Tableau 22 : Valeurs d'IFT grandes cultures en Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes, années 2011 et 2014 (Source : DRAAF Nouvelle Aquitaine, 2017)

matière active	part des surfaces viticoles traitées (%)			Maladies visées
	Bordelais	Bergeracois	Lot-et-Garonne	
Soufre	88	88	95	oidium
Cuivre (toutes formes)	84	88	79	mildiou
Folpel	81	78	91	mildiou
Fosétyl-Aluminium	72	42	72	mildiou,
Tébuconazole	63	47	43	oidium, black-rot
Metirame	61	56	53	mildiou, oidium, excoriose, black-rot
Mancozèbe	58	42	56	mildiou, excoriose, black-rot
Cymoxanil	52	41	32	mildiou
Spiroxamine	49	40	26	oidium, black-rot
Quinoxifène	43	37	45	oidium
Metrafenone	41	39	49	oidium
Trifloxystrobine	40	21	3	excoriose, black-rot
Amétoctradine	32	21	24	mildiou

Note de lecture : en Bordelais, 88 % des surfaces viticoles qui ont reçu un traitement fongicide ont été traitées au moins une fois avec une spécialité à base de soufre.

Tableau 23 : Principaux fongicides utilisés sur la vigne en 2013. Part des surfaces concernées en % (Source : DRAAF Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes – Enquêtes pratiques culturales en viticulture, 2012-2013)

Matière active	Part des surfaces viticoles traitées (%)			Ravageurs visés
	Bordelais	Dordogne	Lot-et-Garonne	
Indoxacarbe	35	29	38	Tordeuses, cicadelle des grillures
Acrinathrine	30	22	11	Cicadelles
Alpha-cyperméthrine	20	35	11	Cicadelle de la flavescence dorée, tordeuses
Cyperméthrine	14	25	30	Cicadelles, tordeuses
Chlorpyrifos-méthyl	16	22	4	Cicadelle de la flavescence dorée, cicadelle des grillures, tordeuses, cochenilles, pyrale
Lambda cyhalothrine	5	9	13	Cicadelles, tordeuses
Chlorpyrifos-éthyl	7	17	12	Tordeuses, cicadelle de la flavescence dorée, cicadelle des grillures, cochenilles, pyrale

Tableau 24 : Principaux insecticides utilisés sur la vigne en 2013. Part des surfaces concernées en % (Source : DRAAF Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes – Enquêtes pratiques culturales en viticulture, 2012-2013)

Aire géographique	Produits AOC	Nombre communes Intéressées	Nombre d'AOC	Nombre d'AOP	Région viticole	Sous-région viticole
Bergerac	<i>Bergerac</i>	76	1	1	Sud-Ouest	Bergeracois-Duras
	<i>Bergerac sec</i>		1	1	Sud-Ouest	Bergeracois-Duras
Blaye	<i>Blaye</i>	3	1	1	Bordeaux	Blaye-bourg
Bordeaux	<i>Bordeaux</i>	161	1	1	Bordeaux	Entre-deux-Mers, Libournais, Blaye
Bordeaux supérieur	<i>Bordeaux supérieur</i>	156	1	1	Bordeaux	Entre-deux-Mers, Libournais, Blaye
Canon Fronsac	<i>Canon Fronsac</i>	2	1	1	Bordeaux	Libourne
Côtes de Bergerac	<i>Côtes de Bergerac</i>	76	1	1	Sud-Ouest	Bergeracois-Duras
	<i>Côtes de Bergerac blanc</i>		1	1	Sud-Ouest	Bergeracois-Duras
Côtes de Blaye	<i>Côtes de Blaye</i>	3	1	1	Bordeaux	Blaye-bourg
Côtes de Bordeaux	<i>Côtes de Bordeaux</i>	32	1	1	Bordeaux	Entre-deux-Mers, Libournais, Blaye
Côtes de Duras	<i>Côtes de Duras rosé</i>	3	1	1	Sud-Ouest	Bergeracois-Duras
	<i>Côtes de Duras moelleux</i>		1	1	Sud-Ouest	Bergeracois-Duras
	<i>Côtes de Duras sec</i>		1	1	Sud-Ouest	Bergeracois-Duras
	<i>Côtes de Duras rouge</i>		1	1	Sud-Ouest	Bergeracois-Duras
Côtes de Montravel	<i>Côtes de Montravel</i>	13	1	1	Sud-Ouest	Bergeracois-Duras
Crémant de Bordeaux	<i>Crémant de Bordeaux blanc</i>	156	1	1	Bordeaux	Entre-deux-Mers, Libournais, Blaye
	<i>Crémant de Bordeaux rosé</i>		1	1	Bordeaux	Entre-deux-Mers, Libournais, Blaye
Entre-deux-Mers	<i>Entre-deux-Mers</i>	91	1	1	Bordeaux	Entre-deux-Mers
Fronsac	<i>Fronsac</i>	5	1	1	Bordeaux	Libournais
Graves de Vayres	<i>Graves de Vayres</i>	2	1	1	Bordeaux	Entre-deux-Mers
Haut-Montravel	<i>Haut-Montravel</i>	13	1	1	Sud-Ouest	Bergeracois-Duras
Monbazillac	<i>Monbazillac</i>	5	1	1	Sud-Ouest	Bergeracois-Duras
Montravel	<i>Montravel</i>	15	1	1	Sud-Ouest	Bergeracois-Duras
Pécharmant	<i>Pécharmant</i>	4	1	1	Sud-Ouest	Bergeracois-Duras
Pomerol	<i>Pomerol</i>	2	1	1	Bordeaux	Libournais
Premières Côtes de Bordeaux	<i>Premières Côtes de Bordeaux</i>	2	1	1	Bordeaux	Entre-deux-Mers
Rosette	<i>Rosette</i>	6	1	1	Sud-Ouest	Bergeracois-Duras
Saint-Emilion	<i>Saint-Emilion</i>	9	1	1	Bordeaux	Libournais
Saint-Emilion grand cru	<i>Saint-Emilion grand cru</i>	9	1	1	Bordeaux	Libournais
Saussignac	<i>Saussignac</i>	4	1	1	Sud-Ouest	Bergeracois-Duras
Castillon Côtes de Bordeaux*			1	1	Bordeaux	Libournais
Francs Côtes de Bordeaux*	<i>Côtes de Bordeaux Francs blanc sec</i>		1	1	Bordeaux	Libournais
	<i>Côtes de Bordeaux Francs liqoreux</i>		1	1	Bordeaux	Libournais
	<i>Côtes de Bordeaux Francs rouge</i>		1	1	Bordeaux	Libournais
Sainte-Foy Bordeaux*	<i>Côtes de Bordeaux Sainte-Foy blanc sec</i>		1	1	Bordeaux	Entre-deux-Mers
	<i>Côtes de Bordeaux Sainte-Foy liqoreux</i>		1	1	Bordeaux	Entre-deux-Mers
	<i>Côtes de Bordeaux Sainte-Foy rouge</i>		1	1	Bordeaux	Entre-deux-Mers
	<i>Côtes de Bordeaux-Sainte-Foy moelleux</i>		1	1	Bordeaux	Entre-deux-Mers

Labellisations autre que viticoles :

AOC/AOP

Dordogne : Noix du Périgord

Gironde : Beurre Charentes-Poitou

Appellation	Type de produits sous IGP
Agenais	Vins de Pays de l'Agenais
Agneau de Pauillac	Agneau de Pauillac
Agneau du Périgord	Agneau du Périgord
Agneau du Quercy	Agneau du Quercy
Atlantique	Vins de Pays de l'Atlantique
Bœuf de Bazas	Bœuf de Bazas
Canard à foie gras du Sud-Ouest	Canard à foie gras du Sud-Ouest
Chapon du Périgord	Chapon du Périgord
Comté Tolosan	Vins de Pays Comté Tolosan
Fraise du Périgord	Fraise du Périgord
Jambon de Bayonne	Jambon de Bayonne
Périgord	Vins de Pays du Périgord
Périgord Dordogne	Vins de Pays du Périgord Dordogne
Porc du Limousin	Porc du Limousin
Porc du Sud-Ouest	Porc du Sud-Ouest
Poularde du Périgord	Poularde du Périgord
Poulet du Périgord	Poulet du Périgord
Pruneaux d'Agen	Pruneaux d'Agen
Veau du Limousin	Veau du Limousin
Volailles de Gascogne	Volailles de Gascogne

Tableau 25 : Labellisation AOC/AOP et IGP intéressant le territoire de Dordogne Atlantique, 2018 (Source : INAO, 2018)

Substance active	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total général	Moyenne	Ecart moyenne / donnée 2015	Ratio
2,4-d	209,1	439,8	280,1	1876,4	1971,5	1990,4	2529,6	1530	10826,9	1353,3625	12%	1%
abamectine				307,3	287,5	233,3	109,9	260,1	1198,1	239,62	8%	0%
acetamipride		894,2	1367,1	3370,9	4413,1	3708,6	5985,4	5427,6	25166,9	3595,271429	34%	3%
acide acétique			39,6	184,6	189,5	252,4	216,4	260	1142,5	190,4166667	27%	0%
acide pelargonique					145,6	95,3	1461,9	2685,3	4388,1	1097,025	59%	1%
bacillus thuringiensis serotype 3a 3b	4,6	22,1	19,1	65,5	26,8	24,2	237,1	148,5	547,9	68,4875	54%	0%
butoxyde de piperonyle	145,2	184,2	67,2	157,1	107,6	96	409,2	332,2	1498,7	187,3375	44%	0%
cuivre de l'hydroxyde de cuivre	12218,7	15825	11964,8	9567,9	17821,7	21018,6	20507,7	23309,2	132233,6	16529,2	29%	14%
cuivre de l'oxychlorure de cuivre	75,2	74,9	72,3	71,5	79,6	65,4	99,2	101,6	639,7	79,9625	21%	0%
cuivre du sulfate de cuivre				18,8	65,1	218,5	370,1	334,7	1007,2	201,44	40%	0%
deltaméthrine	179,5	182,8	227,8	492,9	576,6	462,6	1113	1192,6	4427,8	553,475	54%	0%
dicamba	221	280,8	208,8	233,1	664,1	582,7	790,1	535,2	3515,8	439,475	18%	0%
difénoconazole			55,5	544,5	1311,4	1169,3	1210,6	1229,8	5521,1	920,1833333	25%	1%
diflufenicanil	1113,3	1504,8	1768,1	2221,2	2057,9	2372,7	4420,7	3656,9	19115,6	2389,45	35%	2%
diquat				335,2	168,9	361,2	633,7	1034,3	2533,3	506,66	51%	0%
fleur de chaux (chaux éteinte)	127,5	209,6	179,6	385,2	354,4	318,5	509,4	409,2	2493,4	311,675	24%	0%
fluopicolide						0,5	13,4	10,3	24,2	8,066666667	22%	0%
glyphosate	29706,7	21341,6	22208,8	33011,9	38000,6	111978,5	66501	82079,5	404828,6	50603,575	38%	43%
huile de colza	157,7	259,1	219,5	1422,6	3288,3	1395,2	2660,9	1664,6	11067,9	1383,4875	17%	1%
huile de poisson	10		61,5	169,5	233,5	51,5	112,5	137,5	776	110,8571429	19%	0%
huile de vaseline	48,8	185,2	133,9	73,3	46,6	76,3	57,9	158,3	780,3	97,5375	38%	0%
huile minérale paraffinique	61,8	71,3	201,9	374,8	408,3	237,7	414,5	6996	8766,3	1095,7875	84%	1%
hydrazide maléique			43	164,3	122,5	61,7	138,3	200,5	730,3	121,7166667	39%	0%
lambda-cyhalothrine				10,7	55,6	80,7	502,8	414,8	1064,6	212,92	49%	0%
mandipropamide			0,1	0,3	1,6	43	35	136,2	216,2	36,03333333	74%	0%
mecoprop (mcpp)	40,6	110,3	6,8	22	32,1	202,5	560	466,4	1440,7	180,0875	61%	0%
mecoprop-p (mcpp-p)	117	113,6	88,8	205,1	294,2	280,9	332,5	269,3	1701,4	212,675	21%	0%
propamocarbe hcl	9,1	10,8	12,5	20,8	45,5	184,8	199	231,7	714,2	89,275	61%	0%
pyraflufen-ethyl					6,5		8	231	245,5	81,83333333	65%	0%
pyréthrines	21	129,3	144,2	619,5	339,7	747,7	1392,1	1466,9	4860,4	607,55	59%	1%
pyrimicarbe				10,7	55,6	77,7	276,7	114,3	535	107	6%	0%
soufre				18,8	65,1	218,5	370,1	334,7	1007,2	201,44	40%	0%
triticonazole				896,1	1436,2	1832,7	3188,7	2283,7	9637,4	1927,48	16%	2%
virus de la granulose							151	187	338	169	10%	0%

Tableau 26 : Evolution du tonnage des produits phytosanitaires vendus contenant diverses substances actives. Poids relatif de ces substances. Territoire de Dordogne Atlantique, 2008-2015 (Source : ONEMA, EPIDOR – BNV-D, 2008-2015)

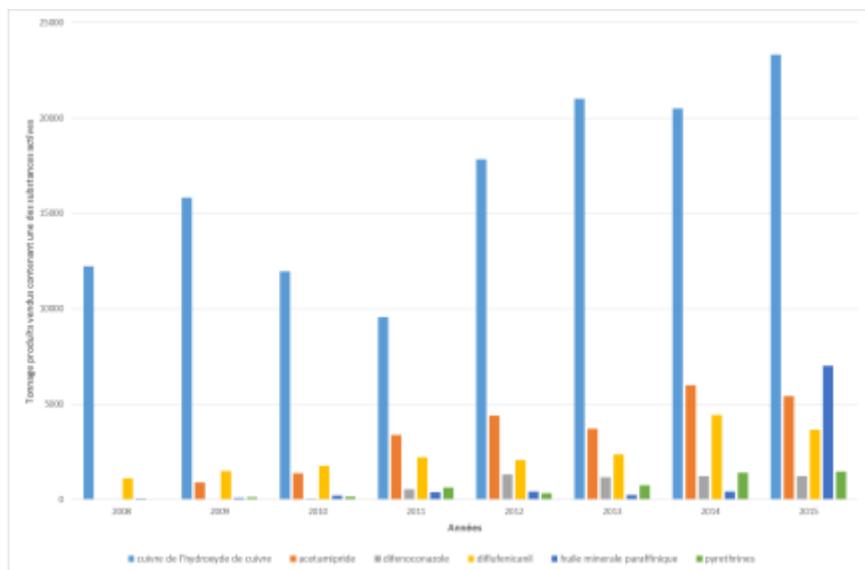


Figure 9 : Evolution des ventes de produits phytopharmaceutiques cuivre de l'hydroxyde de cuivre, acetamidride, difenoconazole, diflufenicanil, huile minerale paraffinique, pyrethrines, sur le bassin Dordogne Atlantique, entre 2008 et 2015 (Source : ONEMA, EPIDOR – BNV-D, 2008-2015)

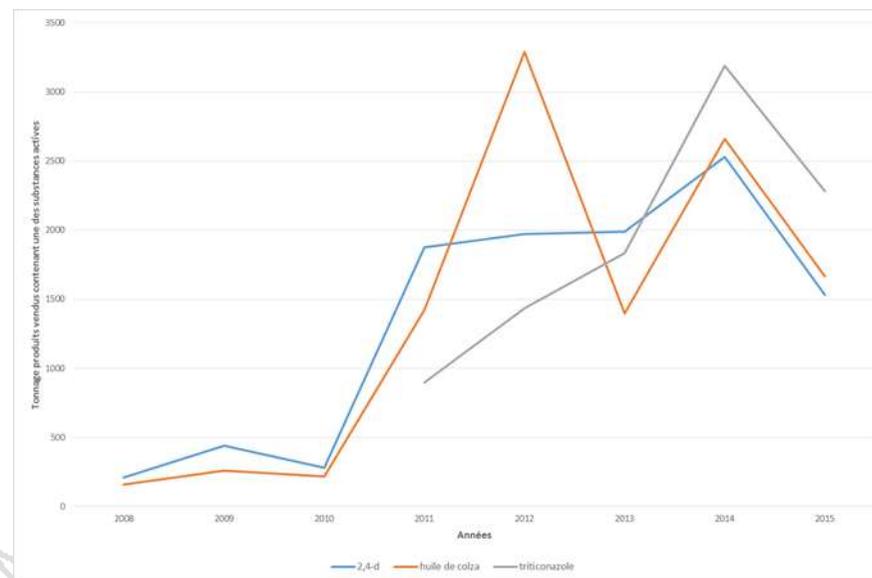


Figure 10 : Evolution des ventes de produits phytopharmaceutiques 2,4-d, huile de colza, triticonazole, sur le bassin Dordogne Atlantique, entre 2008 et 2015 (Source : ONEMA, EPIDOR – BNV-D, 2008-2015)



Annexe 5 : Courriers



SAGE Dordogne Atlantique
Commission Locale de l'Eau

www.dordogne-atlantique.fr

Castelnau le Chapelain, le 27 SEP 2018

DDSCPP Dordogne
Cité administrative
Monsieur Frédéric PIRON
Directeur
Bâtiment A
24216 PERIGUEUX Cedex

Nos réf. : SP/CL/18-1884
 Objet : SAGE Dordogne Atlantique – Etat initial SAGE
 Contact technique : Christine DURVIN / 05 53 29 17 60 / c.durvin@ddscpp-dordogne.fr
 Contact administratif : Nave BENCHINA / 05 53 29 17 65 / n.benchina@ddscpp-dordogne.fr

Monsieur le Directeur,

La commission locale de l'eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Dordogne Atlantique est engagée dans la réalisation de l'état initial du territoire.

Dans ce cadre, il nous est essentiel de mieux appréhender les activités industrielles (agroalimentaires, élevages, viticoles, ...) présentes sur ce territoire et leurs impacts, en particulier via leurs rejets directs ou indirects dans les milieux aquatiques. Les données à notre disposition ne nous permettent pas aujourd'hui de dresser un bilan satisfaisant et suffisamment objectif de la situation.

C'est pourquoi, je me permets de vous solliciter afin de compléter notre connaissance sur ce sujet. A cet effet, nous souhaiterions disposer des bilans d'autosurveillance (si possible depuis 2008 pour cohérence avec nos autres traitements) et des normes applicables associées ainsi que des rapports d'enquête effectués par vos inspecteurs pour les **8 industries identifiées avec rejet** (voir pièces jointes ; chiffre arrêté à minima).

Au-delà, il nous serait important de pouvoir échanger avec vos services pour bénéficier de leur accompagnement expert dans l'analyse de la situation vis-à-vis des usages industriels sur ce territoire.

Je vous remercie par avance pour votre compréhension et pour votre contribution. Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes respectueuses salutations.

Le Président de la
Commission Locale de l'Eau



Serge FOURCAUD
Maire de Bonneville-en-Saint-Avit-
de-Fumadrières



EPIDOR
Etablissement Public
Territorial de Bassin de
la Dordogne

Plan de la carte
24200 Castelnau le Chapelain
Tel. 05 53 29 11 60
Télécopie : 05 53 29 17 60
epidor@ddscpp-dordogne.fr

N : Listes des industries identifiées avec rejets directs soumises à Autorisation ou Enregistrement, carte du territoire



SAGE Dordogne Atlantique
Commission Locale de l'Eau

www.dordogne-atlantique.fr

27 SEP 2018

Indice	Désignation	Maître d'ouvrage	Commune
Etablissements soumis à autorisation			
24231215	BERGERAC BO S A	CONSERVIERE DE BERGERAC ou TOMATES D'AQUITAINE S.C.A. ALLIANCE AQUITAINE	Bergère
24282111	UNION VINICOLE BERGERAC-LE FLEIX	S.C.A. ALLIANCE AQUITAINE	Le Fleix
24241113	CAVE COOPERATIVE GRAND VIN MONBAZILLAC	CAVE COOPERATIVE GRAND VIN MONBAZILLAC	Monbazillac
24310101	FROMAGERIE DES CHARUMES	FROMAGERIE DES CHARUMES	Saint-Antoine-de-Breuilh

Tableau 1 : Liste des industries soumises à autorisation avec station d'épuration et rejet dans le milieu naturel – Rivière de Dordogne Atlantique (NB : indice Agence de l'Eau Adour Garonne)

Indice	Désignation	Maître d'ouvrage	Commune
Etablissements soumis à autorisation			
24231200	UNION DES VITICULTEURS	UNION DES VITICULTEURS	Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt
24431202	DISTILLERIE DE DORDOGNE	DISTILLERIE DE DORDOGNE	Saint-Laurent-des-Vignes
24261200	CAVE DE PRODUCTEURS DE MONTRAVEL ET SIGOULES REUNIS	CAVE DE SIBOULES	Sigoales
24514100	LES VITICULTEURS REUNIS DE ST VIVEN ET BONNEVILLE	SCA ALLIANCE AQUITAINE	Saint-Vivien

Tableau 2 : Liste des industries soumises à aménagement avec station d'épuration et rejet dans le milieu naturel – Territoire de Dordogne Atlantique (NB : indice Agence de l'Eau Adour Garonne)



EPIDOR
Etablissement Public
Territorial de Bassin de
la Dordogne

Plan de la carte
24200 Castelnau le Chapelain
Tel. 05 53 29 11 60
Télécopie : 05 53 29 17 60
epidor@ddscpp-dordogne.fr

Figure 11 : Courrier adressé aux services de la DDSCPP Dordogne, septembre 2018



www.dordogne-atlantique.fr

Cateneud la Chapelle, le

2^e SEP 2018

DDPP Gironde
Monsieur Jean QUINTARD
Directeur
5 boulevard Jacques-Chaban-Delmas
CS 60074
33070 BORDEAUX Cedex

Nos réf. : SF-COL-NA-20185

Objet : SAGE Dordogne Atlantique – Etat initial SAGE

Contact technique : Christine GUYON / 05 53 29 17 65 / c.guyon@epid-dordogne.fr

Contact administratif : Hervé BENCHERAF / 05 53 29 17 65 / h.bencheraf@epid-dordogne.fr

Monsieur le Directeur,

La commission locale de l'eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Dordogne Atlantique est engagée dans la réalisation de l'état initial du territoire.

Dans ce cadre, il nous est essentiel de mieux appréhender les activités industrielles (agroalimentaires, élevages, viticoles, ...) présentes sur ce territoire et leurs impacts, en particulier via leurs rejets directs ou indirects dans les milieux aquatiques. Les données à notre disposition ne nous permettent pas aujourd'hui de dresser un bilan satisfaisant et suffisamment objectif de la situation.

C'est pourquoi, je me permets de vous solliciter afin de compléter notre connaissance sur ce sujet. A cet effet, nous souhaiterions disposer des bilans d'auto-surveillance (si possible depuis 2008 pour cohérence avec nos autres traitements) et des normes applicables associées et/ou des rapports d'enquête effectués par vos inspecteurs pour les 25 industries identifiées avec rejet (voir pièce jointe ; chiffre donné à minima).

Au-delà, il nous serait important de pouvoir échanger avec vos services pour bénéficier de leur accompagnement expert dans l'analyse de la situation vis-à-vis des usages industriels sur ce territoire.

Je vous remercie par avance pour votre compréhension et pour votre contribution. Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes respectueuses salutations.

Le Président de la
Commission Locale de l'Eau

Serge FEDERCAUD
Maire de Bonneville-et-Saint-Avit-de-Fumadrières



EPIDOR
un réseau associatif

EPIDOR
Etablissement Public
Territorial du Bassin de
la Dordogne

Place de la Libé
14235 Cateneud la Chapelle
Tél. 05 53 29 17 65
Télécopie : 05 53 29 29 60
epid@epid-dordogne.fr

IV - Liste des industries identifiées avec rejets directs soumises à autorisation (ou Enregistrement), carte du territoire.



www.dordogne-atlantique.fr

Table with 4 columns: Indice, Désignation, Maître d'ouvrage, Commune. Lists various industrial establishments and their details.

Tableau 2 : Liste des industries soumises à autorisation avec station d'épuration et rejet dans le milieu naturel - Territoire de Dordogne Atlantique (NB : indice Agence de l'Eau Adour Garonne)



EPIDOR
un réseau associatif

EPIDOR
Etablissement Public
Territorial du Bassin de
la Dordogne

Place de la Libé
14235 Cateneud la Chapelle
Tél. 05 53 29 17 65
Télécopie : 05 53 29 29 60
contact@epid-dordogne.fr

Table with 4 columns: indice, Désignation, Maître d'ouvrage, Commune. Lists various industrial establishments and their details.

Tableau 2 : Liste des industries soumises à enregistrement avec station d'épuration et rejet dans le milieu naturel - Territoire de Dordogne Atlantique (NB : indice Agence de l'Eau Adour Garonne)

Figure 12 : Courrier adressé aux services de la DDPP Gironde, septembre 2018



Annexe 6 : Agriculture de labellisation et démarches environnementales

Labellisations autre que viticoles :

AOC/AOP

Dordogne : Noix du Périgord

Gironde : Beurre Charentes-Poitou

Appellation	Type de produits sous IGP
Agenais	Vins de Pays de l'Agenais
Agneau de Pauillac	Agneau de Pauillac
Agneau du Périgord	Agneau du Périgord
Agneau du Quercy	Agneau du Quercy
Atlantique	Vins de Pays de l'Atlantique
Bœuf de Bazas	Bœuf de Bazas
Canard à foie gras du Sud-Ouest	Canard à foie gras du Sud-Ouest
Chapon du Périgord	Chapon du Périgord
Comté Tolosan	Vins de Pays Comté Tolosan
Fraise du Périgord	Fraise du Périgord
Jambon de Bayonne	Jambon de Bayonne
Périgord	Vins de Pays du Périgord
Périgord Dordogne	Vins de Pays du Périgord Dordogne
Porc du Limousin	Porc du Limousin
Porc du Sud-Ouest	Porc du Sud-Ouest
Poularde du Périgord	Poularde du Périgord
Poulet du Périgord	Poulet du Périgord
Pruneaux d'Agen	Pruneaux d'Agen
Veau du Limousin	Veau du Limousin
Volailles de Gascogne	Volailles de Gascogne

Tableau 27 : Labellisation AOC/AOP et IGP intéressant le territoire de Dordogne Atlantique, 2018 (Source : INAO, 2018)

Aire géographique	Produits AOC	Nombre communes intéressées	Nombre d'AOC	Nombre d'AOP	Région viticole	Sous-région viticole
		76				
Bergerac	<i>Bergerac</i>		1	1	Sud-Ouest	Bergeracois-Duras
	<i>Bergerac sec</i>		1	1	Sud-Ouest	Bergeracois-Duras
Blaye	<i>Blaye</i>	3	1	1	Bordeaux	Blaye-bourg
Bordeaux	<i>Bordeaux</i>	161	1	1	Bordeaux	Entre-deux-Mers, Libournais, Blaye
Bordeaux supérieur	<i>Bordeaux supérieur</i>	156	1	1	Bordeaux	Entre-deux-Mers, Libournais, Blaye
Canon Fronsac	<i>Canon Fronsac</i>	2	1	1	Bordeaux	Libourne
		76				
Côtes de Bergerac	<i>Côtes de Bergerac</i>		1	1	Sud-Ouest	Bergeracois-Duras
	<i>Côtes de Bergerac blanc</i>		1	1	Sud-Ouest	Bergeracois-Duras
Côtes de Blaye	<i>Côtes de Blaye</i>	3	1	1	Bordeaux	Blaye-bourg
Côtes de Bordeaux	<i>Côtes de Bordeaux</i>	32	1	1	Bordeaux	Entre-deux-Mers, Libournais, Blaye
		3				
Côtes de Duras	<i>Côtes de Duras rosé</i>		1	1	Sud-Ouest	Bergeracois-Duras
	<i>Côtes de Duras moelleux</i>		1	1	Sud-Ouest	Bergeracois-Duras
	<i>Côtes de Duras sec</i>		1	1	Sud-Ouest	Bergeracois-Duras
	<i>Côtes de Duras rouge</i>		1	1	Sud-Ouest	Bergeracois-Duras
Côtes de Montravel	<i>Côtes de Montravel</i>	13	1	1	Sud-Ouest	Bergeracois-Duras
		156				
Crémant de Bordeaux	<i>Crémant de Bordeaux blanc</i>		1	1	Bordeaux	Entre-deux-Mers, Libournais, Blaye
	<i>Crémant de Bordeaux rosé</i>		1	1	Bordeaux	Entre-deux-Mers, Libournais, Blaye
Entre-deux-Mers	<i>Entre-deux-Mers</i>	91	1	1	Bordeaux	Entre-deux-Mers
Fronsac	<i>Fronsac</i>	5	1	1	Bordeaux	Libournais
Graves de Vayres	<i>Graves de Vayres</i>	2	1	1	Bordeaux	Entre-deux-Mers
Haut-Montravel	<i>Haut-Montravel</i>	13	1	1	Sud-Ouest	Bergeracois-Duras
Monbazillac	<i>Monbazillac</i>	5	1	1	Sud-Ouest	Bergeracois-Duras
Montravel	<i>Montravel</i>	15	1	1	Sud-Ouest	Bergeracois-Duras
Pécharmant	<i>Pécharmant</i>	4	1	1	Sud-Ouest	Bergeracois-Duras
Pomerol	<i>Pomerol</i>	2	1	1	Bordeaux	Libournais
Premières Côtes de Bordeaux	<i>Premières Côtes de Bordeaux</i>	2	1	1	Bordeaux	Entre-deux-Mers
Rosette	<i>Rosette</i>	6	1	1	Sud-Ouest	Bergeracois-Duras
Saint-Emilion	<i>Saint-Emilion</i>	9	1	1	Bordeaux	Libournais
Saint-Emilion grand cru	<i>Saint-Emilion grand cru</i>	9	1	1	Bordeaux	Libournais
Saussignac	<i>Saussignac</i>	4	1	1	Sud-Ouest	Bergeracois-Duras
Castillon Côtes de Bordeaux*			1	1	Bordeaux	Libournais
Francs Côtes de Bordeaux*	<i>Côtes de Bordeaux Francs blanc sec</i>		1	1	Bordeaux	Libournais
	<i>Côtes de Bordeaux Francs Iliqueux</i>		1	1	Bordeaux	Libournais
	<i>Côtes de Bordeaux Francs rouge</i>		1	1	Bordeaux	Libournais
Sainte-Foy Bordeaux*	<i>Côtes de Bordeaux Sainte-Foy blanc sec</i>		1	1	Bordeaux	Entre-deux-Mers
	<i>Côtes de Bordeaux Sainte-Foy Iliqueux</i>		1	1	Bordeaux	Entre-deux-Mers
	<i>Côtes de Bordeaux Sainte-Foy rouge</i>		1	1	Bordeaux	Entre-deux-Mers
	<i>Côtes de Bordeaux-Sainte-Foy moelleux</i>		1	1	Bordeaux	Entre-deux-Mers

Nom ou Raison sociale	Adresse	Code Postal	Commune	Activité principale (secteur végétal)	Vente directe	Date délivrance certification
Dordogne						
EARL CHÂTEAU LA RAYRE	LA RAYRE	24560	COLOMBIER	VITICULTURE	OUI	17/05/2013
EARL DE COMBET	COMBET	24240	MONBAZILLAC	VITICULTURE	OUI	20/08/2014
SCEA DE GRANGE NEUVE	GRANGE NEUVE	24240	POMPORT	VITICULTURE	OUI	17/05/2013
EARL DEFFARGE-DANGER	1235 ROUTE DE COUIN	24230	SAINT ANTOINE DE BREUILH	VITICULTURE	OUI	21/07/2016
SCEA DE GOUYAT	LE GOUYAT	24160	SAINT MEARD DE GURCON	VITICULTURE	OUI	22/06/2017
Gironde						
JEAN MICHEL CHATELIER	Château Cantelaudette	33500	ARVEYRES	VITICULTURE		25/07/2017
SCA CHÂTEAU LA FRANCE	Château La France	33750	BEYCHAC ET CAILLAU	VITICULTURE		25/07/2017
EARL MEYNARD Frédéric	Plantier du Pontaret	33540	BLASIMON	VITICULTURE	OUI	05/12/2017
SCEA VIGNOBLES CIOCI	Château Lalene	33350	BOSSUGAN	VITICULTURE		25/07/2017
EARL VIGNOBLES MAGALI VERITE	LES MARIAS	33220	CAPLONG	VITICULTURE		06/09/2017
SCEA CHÂTEAU BOURDICOTTE ET GRAND FERRAND	Château Bourdicotte	33790	CAZAUGITAT	VITICULTURE		25/07/2017
EARL BAYLE MORIN PENIC	PENIC	33890	COUBEYRAC	VITICULTURE		07/11/2017
SCEA VIGNOBLES BAYLET	Sadirac B.P. 43	33670	CREON	VITICULTURE		25/07/2017
SCEA BANTEGNIÉS ET FILS	1 LE BOURG NORD	33620	CUBNEZAIS	VITICULTURE		31/05/2018
SCEA VIGNOBLES VERONIQUE BARTHE	Peyrefus	33420	DAIGNAC	VITICULTURE		25/07/2017
EARL ARBO	7 Godard	33570	FRANCS	VITICULTURE		25/07/2017
SCEA VIGNOBLES GABY	Lieu-dit Gaby	33126	FRONSAC	VITICULTURE		25/07/2017
SCEA VIGNOBLES BUFFETEAU	Lieu-dit Dambert	33540	GORNAC	VITICULTURE		25/07/2017
SAS LES VIGNOBLES ANDRE LURTON	Château Bonnet	33420	GREZILLAC	VITICULTURE		25/07/2017
SCEA LES VIGNOBLES ZECCHINI	CHÂTEAU HAUT REDON	33890	JUILLAC	VITICULTURE	OUI	30/10/2012
GAEC DES VIGNOBLES DE PERRINCHON	PERRINCHON	33890	JUILLAC	VITICULTURE		30/08/2017
CODOLO MAGALI	1 FAUCHET	33890	JUILLAC	VITICULTURE		30/08/2017
SCA DU CHÂTEAU LA RIVIERE	BP 50	33126	LA RIVIERE	VITICULTURE	OUI	12/09/2012
SC CHÂTEAU DE FONTENILLE	Château de Fontenille	33670	LA SAUVE	VITICULTURE		25/07/2017
EARL VIGNOBLES COMIN-LIBERATORE	2 La Verrière	33790	LANDERROUAT	VITICULTURE		25/07/2017
EARL ANDRE BESSERRE	8 LA VERRIERE	33790	LANDERROUAT	VITICULTURE		31/05/2018
UNIVITIS CHÂTEAU LES VERGNES		33220	LES LEVES ET THOUMEYRAGUES	VITICULTURE	OUI	02/03/2017
SCEA BERNAGAUD	2 LES BOUHETS	33220	LES LEVES ET THOUMEYRAGUES	VITICULTURE		13/12/2017
EARL VIGNOBLES COUSINET	3 LES SIVADONS	33220	LES LEVES ET THOUMEYRAGUES	VITICULTURE		14/02/2018
SC MOUEIX BERNARD	Château Taillefer	33500	LIBOURNE	VITICULTURE		25/07/2017
SAS CHÂTEAU DE PARENCHERE	Château de Parenchère	33220	LIGUEUX	VITICULTURE	OUI	18/06/2012
SCEA DU CHÂTEAU ROQUEFORT	Lieu-dit Roquefort	33760	LUGASSON	VITICULTURE		25/07/2017
EARL BARTHELOMEY	FONDEFIERE	33220	MARGUERON	VITICULTURE		14/02/2018
SCEA CARDARELLI	La Borné	33790	MASSUGAS	VITICULTURE		25/07/2017
SCEA VIGNOBLES VINCENT	3 Chemin Laurenceau	33760	MONTIGNAC	VITICULTURE	OUI	23/09/2013
SCEA CHÂTEAU FONT MERLET	69 route d'Ivrac	33450	MONTUSSAN	VITICULTURE		25/07/2017
SCEA MONT PERAT	Château Mont Perat	33420	NAUJAN ET POSTIAC	VITICULTURE		25/07/2017
SCEA DES VIGNOBLES DESPAGNE	Château Bel Air Perponcher	33420	NAUJAN ET POSTIAC	VITICULTURE		25/07/2017
SCEA VIGNOBLES GADRAS	Domaine de Minvielle	33420	NAUJAN ET POSTIAC	VITICULTURE		25/07/2017
SCEA DU CHÂTEAU DE LUGAGNAC	Château de Luqagnac	33790	PELLEGRUE	VITICULTURE	OUI	22/05/2013
SCEA PITRON DU PUCH	CHÂTEAU DU PUCH DE	33790	PELLEGRUE	VITICULTURE		10/05/2018
CHÂTEAU PETIT VILLAGE	126 Route de Catusseau	33500	POMEROL	VITICULTURE		19/06/2018
SC HERITIERS NICOLAS	130 rue de Catusseau	33500	POMEROL	VITICULTURE		25/07/2017
SC CHÂTEAU DU TAILHAS	195 route de Saint Emilion	33500	POMEROL	VITICULTURE		25/07/2017
SCEA MAS ET FILS	6 LE FAURE	33570	PUISSEGUIN	VITICULTURE	OUI	01/03/2018

Tableau 28 : Exploitations certifiées HVE (Haute Valeur Environnementale) sur les communes du SAGE, situation 2018. Départements de Dordogne et Gironde (Source : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation)

Nom ou Raison sociale	Adresse	Code Postal	Commune	Activité principale (secteur végétal)	Vente directe	Date délivrance certification
Gironde						
EARL DU CHÂTEAU PUISSEGUIN CURAT	Curat	33570	PUISSEGUIN	VITICULTURE		07/03/2016
SCEA SAINCRIT	555 chemin du Peuy	33240	SAINT ANDRE DE CUBZAC	VITICULTURE		25/07/2017
SCEA CHÂTEAU DES CHAPELAINS	Château Les Chapelains	33220	SAINT ANDRE ET APPELLES	VITICULTURE		25/07/2017
GFA DU CHÂTEAU LAPELLETRE	LAPELLETRE	33330	SAINT CHRISTOPHE DES BARDES	VITICULTURE	OUI	21/07/2016
SAS CHÂTEAU BOUTISSE	Château Boutisse	33330	SAINT CHRISTOPHE DES BARDES	VITICULTURE		25/07/2017
SARL LA TOUR SAINT CHRISTOPHE	1 Ld Casservert	33330	SAINT CHRISTOPHE DES BARDES	VITICULTURE		25/07/2017
VIGNOBLES CARLES	Château Panet	33330	SAINT CHRISTOPHE DES BARDES	VITICULTURE		25/07/2017
SCEA CHÂTEAU GUILLEMOT	Château Guillemot	33330	SAINT CHRISTOPHE DES BARDES	VITICULTURE		25/07/2017
SAS CHÂTEAU PUYFROMAGE	Château Puyfromage	33570	SAINT CIBARD	VITICULTURE		25/07/2017
CHÂTEAU CHAUVIN	Château Chauvin 1 Les	33330	SAINT EMILION	VITICULTURE		25/07/2017
SA CHÂTEAU YON FIGEAC	3 Yon	33330	SAINT EMILION	VITICULTURE		25/07/2017
EARL VIGNOBLES PILOTTE AUDIER	La Grâce Dieu les Menuts	33330	SAINT EMILION	VITICULTURE		25/07/2017
GFA GUY D'ARFEUILLE	Château Chante Alouette	33330	SAINT EMILION	VITICULTURE		25/07/2017
SC CHÂTEAU CORBIN	Château Corbin	33330	SAINT EMILION	VITICULTURE		25/07/2017
SCEA CHÂTEAU LA MARZELLE	La Marzelle	33330	SAINT EMILION	VITICULTURE		25/07/2017
SCEA CHÂTEAU PETIT FOMBRAUGE	B.P. 20107	33330	SAINT EMILION	VITICULTURE		25/07/2017
SCEA BERTRAND JACQUES	Château Carteau	33330	SAINT EMILION	VITICULTURE		25/07/2017
SCEV COMTES DE NEIPPERG	Château Canon La	33330	SAINT EMILION	VITICULTURE		25/07/2017
SCE VIGNOBLES CONSORTS DESPAGNE - CHÂTEAU SE DES VIGNOBLES DASSAULT	Couprie	33330	SAINT EMILION	VITICULTURE		25/07/2017
SCEA VIGNOBLES MAGNAUDEIX	CHÂTEAU VIEUX LARMANDE	33330	SAINT EMILION	VITICULTURE	OUI	17/05/2018
SCEA DES DOMAINES CORMAIL FIGEAC ET MAGNAN	Château Cormeil Figeac	33330	SAINT EMILION	VITICULTURE	OUI	15/12/2016
SCEA CHÂTEAU FLEUR CARDINALE	7 Thibaud	33300	SAINT ETIENNE DE LISSE	VITICULTURE		25/07/2017
SCEA DU CHÂTEAU JACQUES BLANC	Château Jacques Blanc	33330	SAINT ETIENNE DE LISSE	VITICULTURE		25/07/2017
EARL ROUMAGE	Château Lestrille	33750	SAINT GERMAIN DU PUCH	VITICULTURE		25/07/2017
GFA DES POMMIERS	Château Darius	33330	SAINT LAURENT DES COMBES	VITICULTURE		25/07/2017
SCEA CHÂTEAU TOUR BALADOZ	Baladoz 2	33330	SAINT LAURENT DES COMBES	VITICULTURE		25/07/2017
SCI BELLEFONT BELCIER	1 Belcier	33330	SAINT LAURENT DES COMBES	VITICULTURE		25/07/2017
SCEA DES VIGNOBLES MARCEL PETIT	6 CHEMIN PILLEBOIS	33350	SAINT MAGNE DE CASTILLON	VITICULTURE	OUI	17/06/2014
CHÂTEAU FONTBAUDE GAEC SABATE	34 RUE DE L'EGLISE	33350	SAINT MAGNE DE CASTILLON	VITICULTURE	OUI	07/04/2016
SAS CHÂTEAU ROCHER BELLEVUE	16 rue de l'Eglise	33350	SAINT MAGNE DE CASTILLON	VITICULTURE		25/07/2017
SCEA LES DEMOISELLES	3 chemin de Pillebois	33350	SAINT MAGNE DE CASTILLON	VITICULTURE		25/07/2017
SCEA VIGNOBLES MEYNARD	10 avenue La Bourrée	33350	SAINT MAGNE DE CASTILLON	VITICULTURE		25/07/2017
PASCAL BOUEIX	Château Lescaheut	33350	SAINT MAGNE DE CASTILLON	VITICULTURE		25/07/2017
SCEA DU CHÂTEAU SOURS	Château de Sours	33750	SAINT QUENTIN DE BARON	VITICULTURE		25/07/2017
EARL VIGNOBLES DESPLAT	112 LA CLIDE	33330	SAINT SULPICE DE FALEYRENS	VITICULTURE	OUI	17/08/2017
CHÂTEAU LA BIENVILLANCE	4 Lieu Dit Pouroutou	33350	SAINTE RADEGONDE	VITICULTURE	OUI	13/02/2018
SCEA VIGNOBLES FEYTIET CHÂTEAU TOUR GRAND	7 GRAND FAURIE	33330	SAINT-EMILION	VITICULTURE	OUI	24/02/2017
EARL VIGNOBLES FOURNIER	CHÂTEAU DE BONHOSTE	33420	SAINT-JEAN-DE-BLAIGNAC	VITICULTURE	OUI	19/09/2013
SC CHÂTEAU LE FOURNAS BERNADOTTE	LE FOURNAS NORD	33250	SAINT-SAUVEUR	VITICULTURE	OUI	20/06/2017
CHÂTEAU JEAN DE PEY - ANNIE MERLET BRUNET	Jean de Pey Le Pichon	33540	SAUVETERRE DE GUYENNE	VITICULTURE		25/07/2017
SC VIGNOBLES JOLIVET	Château Saint Florin	33790	SOUSSAC	VITICULTURE		25/07/2017
SCEA VIGNOBLES GRANDEAU	5 avenue de Lauduc	33370	TRESSSES	VITICULTURE		25/07/2017
SCEA DES VIGNOBLES SOUBIE	domaine de Lisennes	33370	TRESSSES	VITICULTURE	OUI	25/09/2013
EARL DU CHATEL DELACOUR	4 LA ROUCHONNE	33330	VIGNONNET	VITICULTURE	OUI	22/05/2014
SCEA CHÂTEAU HAUT BRISSON	5 Brisson	33330	VIGNONNET	VITICULTURE		25/07/2017
SCE DES DOMAINES JEAN GUILLOT	18 chemin de Bouteilley	33370	YVRAC	VITICULTURE		25/07/2017
Lot-et-Garonne						
EARL LES MIONNETTES	FONBERNOUZE	47120	VILLENEUVE DE DURAS	VITICULTURE	NON	13/12/2017

Tableau 29 : Exploitations certifiées HVE (Haute Valeur Environnementale) sur les communes du SAGE, situation 2018. Départements de Gironde et du Lot-et-Garonne (Source : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation)

Note de service SG/DGAL du 31 juillet 2009 :



INFORMATION

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DE L'ÉCOLOGIE, DU
DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER

MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE
L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

<p>Direction générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature Direction de l'eau et de la biodiversité Sous-direction de la protection et de la gestion des ressources en eau et minérales Bureau des ressources en eau et de l'agriculture</p> <p>Adresse : Grande Arche Paroi Sud 92055 LA DEFENSE Cedex</p> <p>Suivi par : Philippe JANNOT Tél : 01 40 81 34 28 Courriel institutionnel : Réf. Interne :</p>	<p>Direction générale de l'alimentation Service prévention des risques sanitaires de la production primaire Sous-direction de la qualité et de la protection des végétaux Bureau de la biovigilance des biotechnologies et de la qualité des végétaux</p> <p>Adresse : 251 rue de Vaugirard 75 732 PARIS CEDEX 15</p> <p>Suivi par : Marie-Christiane casala Tél : 01 49 55 58 84 Courriel institutionnel : bbbqv.sdqpv.dgal@agriculture.gouv.fr Réf. Interne : BBOCV/2009-07-004 MOD10.27_A_03/09/06</p>
<p>NOTE DE SERVICE SG/SRH/SDPGRM/N2009-1190 DGAL/SDQPV/N2009-8228 Date: 31/07/2009</p>	

Date de mise en application : Immédiate
 Abroge et remplace : ...
 Date limite de réponse : ...
 Nombre d'annexes : ...
 Degré et période de confidentialité : ...

Objet : Nature des points d'eau à prendre en compte pour les contrôles de l'application des dispositions de l'arrêté du 12 septembre 2006

Références : Arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L 253-1 du code rural

Résumé :

Mots-clés : Points d'eau

Destinataires	
Pour exécution :	Pour information :
Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt	Préfectures de région
Directions départementales de l'équipement et de l'agriculture	Préfectures de département
Directions départementales de l'agriculture et de la forêt	Directions régionales de l'équipement, de l'aménagement et du logement
	Directions régionales de l'environnement
	ONEMA

Afin de tenir compte de certaines difficultés constatées dans la mise en œuvre de l'arrêté du 12 septembre 2006, une révision de ce texte a été engagée. Dans l'attente de cette révision, la liste de points d'eau à prendre en compte par les services de contrôle pour l'application du présent arrêté comporte les cours d'eau définis en application de l'article 4 de l'arrêté du 30 avril 2009 portant application des articles D 615-46, D 615-48, D 615-49 et D 615-50 du code rural et relatif aux règles de couvert environnemental, d'assolement, de prélèvement pour l'irrigation et d'entretien des terres, ainsi que les plans d'eau d'une superficie supérieure à 10 hectares.

Cette instruction vise à rendre cohérent la notion de cours d'eau entre plusieurs réglementations s'appliquant aux agriculteurs, l'arrêté du 12 septembre 2006 relatif à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, les Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE) au titre de la conditionnalité des aides PAC, et les 4èmes programmes d'action au titre de la directive « nitrates » et l'arrêté relatif à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. La liste des cours d'eau doit avoir fait l'objet d'un arrêté préfectoral ou, à défaut, comporter tous les cours d'eau représentés en traits bleus pleins et traits bleus pointillés nommément désignés figurant sur les cartes les plus récemment éditées au 1/25 000 par l'Institut géographique national à l'exception des cours d'eau busés à la suite d'une autorisation administrative ou des canaux bétonnés.

Vous voudrez bien nous faire part des éventuelles difficultés rencontrés dans l'application de cette instruction.

La Directrice de l'Eau et de la Biodiversité

La Directrice Générale de l'Alimentation

Odile GAUTHIER

Pascale BRIAND



Annexe 7 : Usage industriel

Intitulés de la NAF rév. 2, version finale	Ratio
Activités pour la santé humaine (86, section Q)	0,22%
Industries alimentaires (10, section C)	2,98%
Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles (46, section G)	0,34%
Culture et production animale, chasse et services annexes (01, section A)	0,02%
Autres industries extractives (08, section B)	0,05%
Industrie chimique (20, section C)	47,13%
Industrie du papier et du carton (17, section C)	41,29%
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique (22, section C)	3,24%
Industrie pharmaceutique (21, section C)	0,12%
Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques (23, section C)	0,08%
Métallurgie (24, section C)	0,00%
Activités sportives, récréatives et de loisirs (93, section R)	0,00%
Hébergement (55, section I)	1,14%
Fabrication de boissons (11, section C)	2,93%
Activités immobilières (68, section L)	0,39%
Activités de location et location-bail (77, section N)	0,02%
Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie (16, section C)	0,06%
Transports terrestres et transport par conduites (49, section H)	0,00%

Tableau 30 : Répartition, par activité principale exercée, des prélèvements à usage industriel – Intitulés NAF rév.2, version finale (correspondance couleurs avec tableau 2)

Code section	Intitulé code section	Ratio
A	AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE	0,02%
B	INDUSTRIES EXTRACTIVES	0,05%
C	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	97,83%
G	COMMERCE ; RÉPARATION D'AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES	0,34%
H	TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	0,00%
I	HÉBERGEMENT ET RESTAURATION	1,14%
L	ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES	0,39%
N	ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN	0,02%
O	SANTÉ HUMAINE ET ACTION SOCIALE	0,22%
R	ARTS, SPECTACLES ET ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES	0,00%

Tableau 31 : Répartition par activité principale exercée des prélèvements à usage industriel – Intitulés NAF code section (correspondance couleurs avec tableau 1)

Code section NAF	Intitulé section NAF	Nombre d'établissements en activité	Ratio (%)
A	AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE	90	46,15
B	INDUSTRIES EXTRACTIVES	3	1,54
C	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	63	32,31
D	PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITÉ, DE GAZ, DE VAPEUR ET D'AIR CONDITIONNÉ	1	0,51
E	PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU ; ASSAINISSEMENT, GESTION DES DÉCHETS ET DÉPOLLUTION	1	0,51
G	COMMERCE ; RÉPARATION D'AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES	13	6,67
H	TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	1	0,51
I	HÉBERGEMENT ET RESTAURATION	1	0,51
K	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	1	0,51
L	ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES	4	2,05
M	ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	1	0,51
N	ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN	4	2,05
O	ADMINISTRATION PUBLIQUE	3	1,54
Q	SANTÉ HUMAINE ET ACTION SOCIALE	4	2,05
R	ARTS, SPECTACLES ET ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES	3	1,54
S	AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICES	2	1,03

Tableau 32 : Classement des établissements industriels soumis à redevance par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, par classe d'activité principale, année 2014

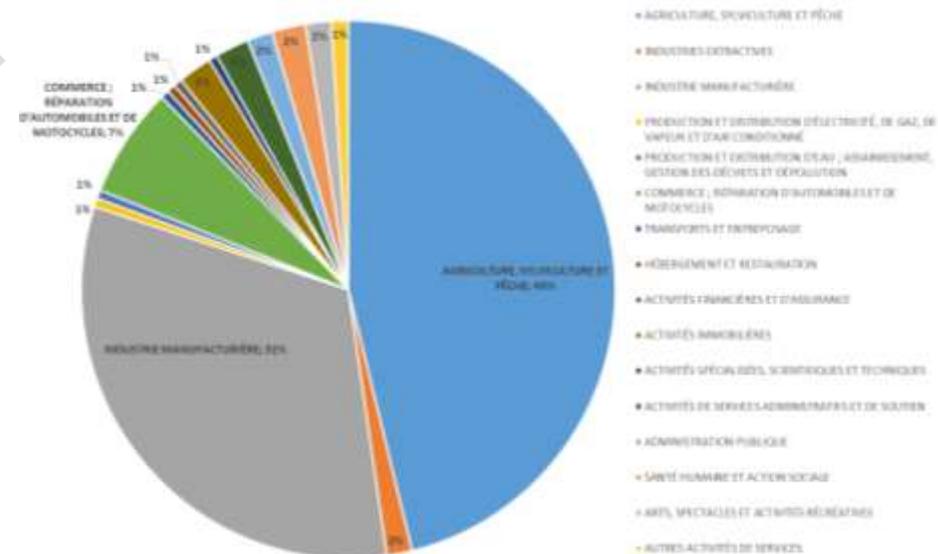


Figure 13 : Répartition des établissements industriels soumis à redevance par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, par classe d'activité principale, année 2014



Annexe 8 : Rejets industriels

Libellé activité avec rejets directs	Nombre
Agroalimentaire (hors vin) - Autre	1
Agroalimentaire (hors vin) - Distillerie	3
Agroalimentaire (hors vin) - Eau	1
Agroalimentaire (hors vin) - Fromage	1
Agroalimentaire (hors vin) - Fruits	2
Autres intermédiations monétaires	1
Défense	1
Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin	3
Fabrication d'autres produits alimentaires n.c.a.	1
Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.	2
Fabrication de papier et de carton	2
Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics	1
Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques	1
Fabrication de produits explosifs	2
Fabrication de verre creux	1
Fabrication d'éléments en béton pour la construction	2
Fabrication d'éléments en plâtre pour la construction	1
Fonderie de métaux légers	1
Justice	1
Location de terrains et d'autres biens immobiliers	1
Production et distribution de vapeur et d'air conditionné	1
Traitement et revêtement des métaux	1
Transports routiers de fret interurbains	1
Activité viticole	67
TOTAL	99

Tableau 33 : Catégories d'activités industrielles avec rejets directs – Activités déclarées en activité (Source : AEAG, 2014)

Libellé activité avec rejets directs	Nombre
Agroalimentaire (hors vin)	1
Agroalimentaire (hors vin) - Distillerie	2
Fabrication de béton prêt à l'emploi	6
Activité viticole	15
TOTAL	24

Tableau 34 : Catégories d'activités industrielles avec infiltration – Activités déclarées en activité (Source : AEAG, 2014)

Désignation ICPE	Code masse d'eau	Nom masse d'eau	Type rejet
PRAT DUMAS	FRFR108	La Dordogne du confluent de la Vézère au confluent du Caudeau	Direct
BERNARD DUMAS	FRFR108		Direct
AHLSTROM LABELPACK	FRFR108		Direct
MANUCO	FRFR108		Direct
SMD3 BERGERAC	FRFR108		Direct
BERGERAC NC	FRFR108		Direct
BOUCHILLOU ALKYA	FRFR108		Direct
SMD3 BERGERAC	FRFR108		Indirect
EURENCO	FRFR108		Direct
BERKEM SA	FRFR41	La Dordogne du confluent du Caudeau au confluent de la Lidoire	Direct
CIC	FRFR557C	Le Gestas de sa source a la Gironde	Direct
MOULIS ET FILS	FRFR557C		Direct
AUTO PIECES	FRFR557D	La Virvée de sa source a la Gironde	Direct
CIE COGENERATION DORDOGNE	FRFR923	Canal de Lalinde	Direct
POLYREY	FRFR923		Direct
RAMEAU JEAN CLAUDE ET FILS	FRFR108_8	La Conne	Direct
USTOM - MASSUGAS	FRFR41_10	La Durèze	Direct
LEIX RECUPERATION	FRFR41_9	L'Estrop	Direct
GIE CHANTEMERLE	FRFR553_3	Villesèque	Direct
DUBOURG AUTOMOBILES	FRFR553_3		Direct
ADO ATELIER D'OCCAPEL	FRFR32_12	Cante-Rane	Direct
ADO ATELIER D'OCCAPEL	FRFR32_12		Indirect
GDE - GUY DAUPHIN ENV	FRFR32_12		Direct
SEMOCTOM - St Léon	FRFR32_7	Rouille ou la Canaudonne	Direct
SFCME	FRFR32_7		Indirect
SFCME	FRFR32_7		Direct
R&R ICE CREAM France	FRFT32	Gironde amont (Dordogne aval Castillon-la-Bataille)	Direct
OI MANUFACTURING France	FRFT32		Direct
COMMAGNAC DISTRIBUTION	FRFT32		Direct
EKA CHIMIE	FRFT32		Direct
SIVOM CT LOUBES & VALLEE DE LA LAURENCE – LES VERG	FRFT32		Direct
COBOGAL	FRFT32		Direct
CENTRE DE RECUPERATION LI-BOURNAIS	FRFT32		Direct
DUVERNEUIL	FRFT32		Direct
COMMAGNAC DISTRIBUTION	FRFT32		Indirect
FONDERIES ET ATELIERS DU BELIER	FRFR32_17	La Renaudière	Direct
DISTILLERIE NEYRAC	FRFR41_4	Ruisseau de Vénéryrol	Direct
DISTILLERIE DOUENCE Vignonet	FRFR32_16	Ruisseau Langrane	Direct

Tableau 35 : Liste des ICPE – autorisées ou enregistrées – avec rejets directs ou indirects dans le périmètre du bassin Dordogne Atlantique (Source : DREAL Nouvelle Aquitaine, données validées de 2016)

Rejets tous industriels	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Aox Nette (Kg/an)	519	1 151	1 479	438	819	519	1 271
Chaleur Nette (Mth/an)	-	104	45	29	17	40	40
DBO5 Nette (Kg/an)	310 164	445 403	326 860	278 025	305 388	264 198	220 117
DCO Nette (Kg/an)	2 240 003	1 113 859	2 493 940	1 055 257	1 065 451	839 490	900 336
Mes Nette (Kg/an)	1 407 697	995 830	1 285 771	708 976	522 768	441 523	497 135
METOX Nette (métox/an)	3 029	2 632	2 387	651	3 016	2 413	1 641
Mi Nette (KEquitox/an)	130 642	234 165	148 000	42 885	37 790	31 631	35 783
Nr Nette (Kg/an)	81 980	61 531	83 983	37 214	62 159	48 015	64 255
P Nette (Kg/an)	15 026	16 327	11 957	7 850	10 929	7 566	10 690

Rejets industriels non raccordés	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Aox Nette (Kg/an)	432	1 067	1 374	340	716	425	1 176
Chaleur Nette (Mth/an)	-	104	45	29	17	40	40
DBO5 Nette (Kg/an)	287 952	433 073	298 367	249 718	246 441	213 197	191 086
DCO Nette (Kg/an)	2 170 472	1 052 710	2 413 623	977 380	926 366	710 588	822 810
Mes Nette (Kg/an)	1 398 763	984 864	1 275 120	693 019	493 538	416 847	480 664
METOX Nette (métox/an)	2 856	2 472	2 213	477	2 829	2 228	1 454
Mi Nette (KEquitox/an)	128 961	232 524	146 264	41 181	36 059	29 893	34 043
Nr Nette (Kg/an)	78 792	58 754	80 911	34 444	55 548	42 493	59 771
P Nette (Kg/an)	13 389	14 921	10 767	6 504	8 903	6 030	9 569

Rejets industriels raccordés	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Total général
Aox Nette (Kg/an)	87	84	105	98	103	94	95	666
Chaleur Nette (Mth/an)	-	-	-	-	-	-	-	-
DBO5 Nette (Kg/an)	22 212	12 330	28 493	28 307	58 947	51 001	29 031	230 321
DCO Nette (Kg/an)	69 531	61 149	80 317	77 877	139 085	128 902	77 526	634 387
Mes Nette (Kg/an)	8 934	10 966	10 651	15 957	29 230	24 676	16 471	116 885
METOX Nette (métox/an)	173	160	174	174	187	185	187	1 240
Mi Nette (KEquitox/an)	1 681	1 641	1 736	1 704	1 731	1 738	1 740	11 971
Nr Nette (Kg/an)	3 188	2 777	3 072	2 770	6 611	5 522	4 484	28 424
P Nette (Kg/an)	1 637	1 406	1 190	1 346	2 026	1 536	1 121	10 262

Tableau 36 : Evolution des flux de rejets industriels, toutes industries confondues ou industries non raccordées ou industries raccordées (Source : données brutes AEAG, 2008-2014)



Tableau 37 : Part des volumes de rejet en MES des industries, raccordées et non raccordées à des STEP communales, du bassin Dordogne Atlantique – 2014 (Source : Données redevance AEAG, 2014)



Tableau 39 : Part des volumes de rejet en DCO des industries, raccordées et non raccordées à des STEP communales, du bassin Dordogne Atlantique – 2014 (Source : Données redevance AEAG, 2014)



Tableau 38 : Part des volumes de rejet en DBO5 des industries, raccordées et non raccordées à des STEP communales, du bassin Dordogne Atlantique – 2014 (Source : Données redevance AEAG, 2014)

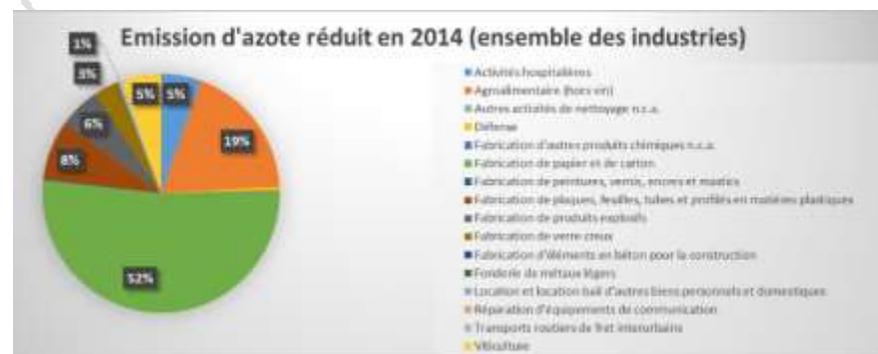


Tableau 40 : Part des volumes de rejet en azote réduit des industries, raccordées et non raccordées à des STEP communales, du bassin Dordogne Atlantique – 2014 (Source : Données redevance AEAG, 2014)



Tableau 41 : Part des volumes de rejet en phosphore des industries, raccordées et non raccordées à des STEP communales, du bassin Dordogne Atlantique – 2014 (Source : Données redevance AEAG, 2014)



Tableau 43 : Part des volumes de rejet en METOX des industries, raccordées et non raccordées à des STEP communales, du bassin Dordogne Atlantique – 2014 (Source : Données redevance AEAG, 2014)



Tableau 42 : Part des volumes de rejet en AOX des industries, raccordées et non raccordées à des STEP communales, du bassin Dordogne Atlantique – 2014 (Source : Données redevance AEAG, 2014)



Tableau 44 : Part des volumes de rejet en matières inhibitrices des industries, raccordées et non raccordées à des STEP communales, du bassin Dordogne Atlantique – 2014 (Source : Données redevance AEAG, 2014)



Annexe 9 : Carrières

Nom	ID_Site	Identifiant	Commune	Surface (ha)	Masse d'eau concernée	Formation géologique exploitée
Bignon	130205	CSAC_0000402	Frontenac	7,48	Ruisseau de Gourmeron	Calcaire crétacé supérieur
Les Grands Bois, Le Reclaud	68242	CSAC_0000237	Liorac-sur-Louyre	4,66	Le Clérans	Sables graviers Eocène
Les Courtissons2	130189	CSAC_0000405	Lamothe-Montravel	3,34	La Dordogne du confluent du Caudeau au confluent de la Lidoire	Alluvions Dordogne
Le Pontet, Combe de Lalinde	68260	CSAC_0000253	Pontours	2,69	La Dordogne du confluent de la Vézère au confluent du Caudeau	Calcaire crétacé supérieur
Cante-loup	120863	CSAC_0000380	Saint-Loubès	10,24	Estuaire fluvial Dordogne	Alluvions Dordogne
La Fonchaude OU Le Rendal, La Fonchaude	69946	CSAC_0000315	Le Buisson-de-Cadouin	5,88	Le Ségurel	Sables argiles Oligocène
Au Grand Champ	130180	CSAC_0000086	Vélines	35,57	L'Estrop	Alluvions Dordogne
Forêt de Rauzan	69977	CSAC_0000295	Blasimon	22,99	Ruisseau de Gourmeron	Sables argiles Oligocène
Les Gravottes	85689	CSAC_0000283	Flaujagues	17,92	Ruisseau de Lestage	Alluvions Dordogne
Lempe Lézard2	130188	CSAC_0000404	Lamonzie-Montastruc	3,65	Le Caudeau de sa source au confluent de la Louyre	Calcaire crétacé supérieur
Le Rendal	69944	CSAC_0000316	Le Buisson-de-Cadouin	12,08	Ruisseau de Fonfourcade	Sables argiles Oligocène
Les Grands Bois, Le Reclaud	68242	CSAC_0000235	Liorac-sur-Louyre	4,10	Le Clérans	Sables graviers Eocène
Le Bois Piqua	108801	CSAC_0000250	Saint-Méard-de-Gurçon	7,31	La Lidoire de sa source au confluent de la Dordogne	Sables graviers Eocène
Les Grands Bois	68298	CSAC_0000383	Liorac-sur-Louyre	8,20	Le Clérans	Sables graviers Eocène
Lempe Léopard OU Lempe Lézard	68337	CSAC_0000230	Lamonzie-Montastruc	14,05	Le Caudeau de sa source au confluent de la Louyre	Calcaire crétacé supérieur
Guillaumy	71933	CSAC_0000307	Saint-Avit-Senieur	2,55	Ruisseau de Fonfourcade	Calcaire crétacé supérieur
Chollet2 OU Chollet	65085	CSAC_0000266	Frontenac	5,66	L'Engranne de sa source à la Dordogne	Alluvions Engranne
Ruffet, Combe Capelle	69931	CSAC_0000314	Saint-Avit-Senieur	3,48	La Couze de sa source au confluent de la Dordogne	Calcaire crétacé supérieur
Les Courtissons2	130189	CSAC_0000406	Lamothe-Montravel	7,53	La Dordogne du confluent du Caudeau au confluent de la Lidoire	Alluvions Dordogne
Le Barnat OU Le Barnat, La Mouleyre	65087	CSAC_0000005	Jugazan	18,76	L'Engranne de sa source à la Dordogne	Calcaire crétacé supérieur
Les Courtissons, Les Grandes Pièces	68304	CSAC_0000245	Lamothe-Montravel	47,99	La Dordogne du confluent du Caudeau au confluent de la Lidoire	Alluvions Dordogne
Meyssan, La Luce, Le Bois de la Groye	69969	CSAC_0000336	Cantois	20,35	L'Engranne de sa source à la Dordogne	Sables argiles Oligocène
Cante-Loup, Le Commandeur	nd	SEAA_0000137	Saint-Loubès	2,23	Estuaire fluvial Dordogne	Alluvions Dordogne
Le Petit Marais	nd	SEAA_0000040	Arveyres	nd	Estuaire fluvial Dordogne	Alluvions Dordogne

Tableau 45 : Descriptif des carrières actives sur le territoire de Dordogne Atlantique, situation 2014 (Sources : Croisement des données sources BRGM, DREAL, IGN)

Nom	Produit exploité (source : SDC)	Usage des produits finis	Tonnage max autorisé/an	Date 1ère autorisation	Date échéance dernier AP autorisation
Bignon	calcaire	Pierres ornementales	120000	11/09/2013	11/09/2043
Les Grands Bois, Le Reclaud	sables et graviers	BTP / Granulat roulé siliceux	25000	2001	28/02/2016
Les Courtissons2	sables et garviers (alluvions et terrasses quaternaires)	BTP / Granulat roulé siliceux	400000	25/04/2002	12/03/2021
Le Pontet, Combe de Lalinde	calcaires (bioclastiques jaunes)	BTP / Pierre de construction de taille	10000	1982	08/09/2014
Cante-loup	sables et graviers	BTP / granulats	180000	02/08/2011	02/08/2016
La Fonchaude OU Le Rendal, La Fonchaude	argiles smectites	Industriels/Agroalimentaire et Amendement et Cha	10000	01/06/1995	02/08/2014
Au Grand Champ	sables et graviers	BTP / Granulat roulé siliceux	300000	12/03/2014	13/03/2029
Forêt de Rauzan	argile	Terres cuites	250000	30/07/2004	30/07/2034
Les Gravottes	grave et terre végétale	BTP / granulats	100000	05/03/2008	05/03/2020
Lempe Lézard2	calcaires (bioclastiques jaunes)	BTP / granulat concassé calcaire	nd	nd	nd
Le Rendal	argiles smectites	Industriels/Agroalimentaire et Amendement et Cha	10000	01/06/1995	02/08/2014
Les Grands Bois, Le Reclaud	sables et graviers	BTP / Granulat roulé siliceux	25000	2001	28/02/2016
Le Bois Piqua	sables et graviers	BTP / Granulat concassé siliceux	50000	20/05/2010	20/05/2025
Les Grands Bois	sables et graviers	BTP / Granulat roulé siliceux	34000	23/05/1973	05/12/2019
Lempe Léopard OU Lempe Lézard	calcaires (bioclastiques jaunes)	BTP / granulat concassé calcaire	300000	12/02/1989	16/12/2023
Guillaumy	calcaires (bioclastiques jaunes)	BTP / Granulat concassé calcaire	1000	<1973	18/04/2016
Chollet2 OU Chollet	calcaire	BTP / Granulats	40000	1979	03/12/2019
Ruffet, Combe Capelle	calcaires (bioclastiques jaunes)	BTP / Pierre de construction de taille	500	1992	28/07/2018
Les Courtissons2	sables et garviers (alluvions et terrasses quaternaires)	BTP / Granulat roulé siliceux	400000	25/04/2002	12/03/2021
Le Barnat OU Le Barnat, La Mouleyre	calcaire	Pierres ornementales	90000	1977	26/09/2017
Les Courtissons, Les Grandes Pièces	sables et garviers (alluvions et terrasses quaternaires)	BTP / Granulat roulé siliceux	400000	25/04/2002	12/03/2021
Meyssan, La Luce, Le Bois de la Groye	argile	Terres cuites	240000	1979	11/06/2018
Cante-Loup, Le Commandeur	sables et graviers	BTP / Granulats	180000	02/08/2011	02/08/2016
Le Petit Marais	sables et graviers	BTP / Granulats	nd	nd	nd

Tableau 46 : Descriptif des carrières actives sur le territoire de Dordogne Atlantique, situation 2014. Suite (Sources : Croisement des données sources BRGM, DREAL, IGN)

Thème	Impacts potentiels	Principales mesures ERC	Impacts constatés
Eaux	Rejet des eaux pluviales chargées de fines Perturbation de l'écoulement de la nappe Risque de capture de cours d'eau Rectification de cours d'eau Mise à nu de la nappe entraînant risques de pollution et de l'évaporation	Collecte et traitement des eaux pluviales (R) Pas d'ouverture de carrière au sein d'un cours d'eau (E) Limitation de la profondeur de l'extraction, sécurisation du site (R)	Impacts constatés modérés
Biodiversité	Suppression d'habitats et d'habitats d'espèces à enjeu Mortalité d'individus pendant l'exploitation Perturbation d'individus présents en périphérie du site Création de nouveaux habitats et apparition de nouvelles espèces en cours d'exploitation Apparition et développement d'espèces exotiques envahissantes	Evitement des zonages réglementaires et des autres zones à enjeu après études préalables (E) Compensation si tout n'a pu être évité (C) Sauvegarde d'individus avant le démarrage des travaux, adaptation des périodes de travaux (R) Préservation des zones sensibles en périphérie du site (R) Suivis écologiques en cours d'exploitation (S) et sauvegardes d'individus si nécessaire (R) Suivi et gestion de ces espèces (S et R)	Impacts modérés si la phase d'évitement a bien été menée à l'occasion d'études préalables Sinon, incertitudes sur l'efficacité de la compensation et sur l'atteinte à l'équivalence écologique Insuffisance des suivis pendant et après l'exploitation Développement des espèces exotiques envahissantes difficile à maîtriser Gain dans le cas de remises en état à vocation écologique
Paysage et patrimoine	Ouverture, artificialisation du paysage Création de co-visibilitys Risques de destruction de vestiges archéologiques	Evitement par choix d'un emplacement limitant la covisibilité (E) Evitement par confinement derrière des lignes de crête (E) Plantations, merlons paysagers (R) Réaménagements progressifs (R) Evitement des zones d'intérêt culturel et archéologique (E)	Impact systématiquement traité. Impact constaté modéré Impact cumulé pouvant être notable dans les secteurs à forte concentration géographiques de carrières
Agriculture Sylviculture	Consommation d'espaces agricoles ou sylvicoles	Evitement des zones à plus fort enjeu (E) Limitation de la profondeur ou comblement avec des déchets inertes pour une remise en état agricole (R) Compensation pour les terrains forestiers (C)	Impact limité par la compensation sylvicole et la remise en état agricole chaque fois que possible. Signalons toutefois le décalage dans le temps entre la suppression de la terre agricole et sa reconstitution
Commodités de voisinage	Nuisances sonores Vibrations Emissions de poussières ayant des effets sur l'homme et son environnement	Dispositifs techniques relatifs au matériel permettant de limiter les émissions sonores et les vibrations (R) Merlons limitant les émissions de poussières vers l'extérieur, arrosage des pistes de chantier (R) Suivis des émissions sonores et des habitations (S)	Impacts globalement modérés du fait des progrès technologiques sur le matériel
Transport	Emission de gaz à effet de serre ; insécurité, gêne sonore, vibrations pouvant affecter les habitations riveraines des voies circulées par les camions Dégradation de la voirie	Evitement de la traversée des zones agglomérées (E) Sensibilisation du personnel (R)	Impact pouvant être élevé localement, difficilement réductible

Tableau 47 : Synthèse des principaux impacts potentiels (et constatés après mise en œuvre des mesures ERC) des carrières de Nouvelle Aquitaine sur l'environnement (Source : DREAL Nouvelle Aquitaine, Bilan des schémas départementaux des carrières de Nouvelle Aquitaine – Impact des carrières sur l'environnement. Préconisations ; document de travail soumis à consultation, novembre 2017)



Annexe 10 : Hydroélectricité

	Dordogne			Maronne	Cère	Vézère	Total « Lac »
	Amont Argentat	Affluents supérieurs	Aval Argentat				
Centrales de type lac	Bort L'Aigle Chastang	Auzerette Neuvic Marcillac	-	Enchanet	Cantalès	Monceaux	
Puissance	885 MW	82 MW	-	32 MW	106 MW	16 MW	1121 MW
Volume utile	716 Mm ³	61 Mm ³	-	76 Mm ³	101 Mm ³	16 Mm ³	970 Mm ³

Tableau 48 : Les centrales de type lac du bassin versant de la Dordogne (Source : Note interne EDF, 2003)

	Dordogne			Maronne	Cère	Vézère	Total « éclusée »
	Amont Argentat	Affluents supérieurs	Aval Argentat				
Centrales de type éclusée	Argentat	La Rhue Val Beneyte La Glane	-	St Géniez Hautefage	Nèpes Lamativie Laval Cère 1 Laval Cère 2 Brugale	Treignac Peyrissac Saillant	
Puissance	48 MW	43 MW	-	57 MW	161 MW	46 MW	355 MW
Volume utile	5,6 Mm ³	9,4 Mm ³	-	17 Mm ³	3,1 Mm ³	8,3 Mm ³	43,4 Mm ³

Tableau 49 : Les centrales de type éclusée du bassin versant de la Dordogne (Source : Note interne EDF, 2003)

	Dordogne			Maronne	Cère	Vézère	Total fil de l'eau
	Amont Argentat	Affluents supérieurs	Aval Argentat				
Centrales de type fil de l'eau	Bourboulle St Sauves	-	Mauzac Tulière Bergerac	-	-	Pouch Biard	
Puissance	0,9 MW	-	46,6 MW	-	-	2,4 MW	50 MW

Tableau 50 : Les centrales de type fil d'eau du bassin versant de la Dordogne (Source : Note interne EDF, 2003)



Annexe 11 : Pêche professionnelle

Année	Nbr. pêcheurs bassin de la Gironde	Professionnels fluviaux		Compagnons « formation » et « ouvriers »		Professionnels marins-pêcheurs	
		Nbr. total bassin de la Gironde	Nbr. total licences zone DAV	Nbr. total bassin de la Gironde	Nbr. total licences zone DAV	Nbr. total bassin de la Gironde	Nbr. total licences zone DAV
2001	189	nd	nd	nd	nd	nd	nd
2002	186	81	77	19	11	105	20
2005	170	82	nd	9	nd	88	nd
2006	169	78	75	11	11	91	17
2007	167	75	71	7	4	92	15
2008	152	71	67	9	8	81	10
2009	141	69	67	4	3	72	10
2010	130	65	nd	nd	nd	65	nd
2011	125	60	58	2	2	65	7
2012	114	54	53	3	3	57	8
2013	110	51	49	5	5	59	8
2014	106	46	42	1	1	60	8
Evolution 2001-2014	-44%						
Evolution 2002-2014	-43%	-43%	-45%	-95%	-91%	-43%	-60%

Tableau 51 : Evolution des effectifs de pêcheurs du bassin de la Gironde et des licences attribuées dans la zone de pêche dite « zone mixte fluviale Dordogne-Isle aval » (Source : IRSTEA, 2003-2015)

Année	Grande Alose		Lamproie marne		Anguille (civelle)		Anguille (subadulte)		Crevettes		Autres espèces	Total -		
	PRO	non PRO	PRC	non PRO	PRO	non PRO	PRO	non PRO	PRO	non PRO	PRO	PRO	non PRO	PRO+non PRO
1978	440	102	49,3	10,2	109,9	53,9	158,0	53,2	76,3	13,8	200,0	1 034	233	1 267
1979	367	79	64,3	12,3	117,8	58,1	153,0	47,4	57,5	16,5	200,0	960	213	1 173
1980	572	116	70,1	13,8	213,0	108,6	181,4	56,1	78,3	10,7	200,0	1 315	307	1 622
1981	514	94	71,4	12,5	123,8	50,9	187,8	56,1	79,5	15,8	200,0	1 176	230	1 406
1982	439	83	98,2	14,7	86,3	18,2	157,9	44,4	91,7	11,2	200,0	1 073	171	1 244
1983	551	90	81,1	13,1	75,3	13,4	71,8	15,8	91,7	11,3	200,0	1 071	144	1 215
1984	459	90	63,8	11,5	56,6	13,0	103,8	38,3	109,8	10,3	200,0	993	164	1 156
1985	417	106	73,0	15,3	28,0	5,9	106,0	38,5	71,2	8,4	200,0	896	174	1 070
1986	432	100	53,6	12,3	39,9	7,2	124,5	35,4	105,5	11,8	346,0	1 101	167	1 268
1987	495	135	79,4	21,1	56,9	14,3	94,8	29,6	74,7	6,7	240,0	1 041	207	1 248
1988	470	129	50,0	11,1	32,1	3,4	102,3	34,2	75,4	10,2	200,0	930	188	1 118
1989	491	134	94,9	24,1	53,2	8,7	67,1	23,5	68,6	11,7	150,0	925	202	1 127
1990	447	125	70,5	20,2	37,2	4,5	47,1	5,8	56,3	6,9	150,0	808	162	971
1991	499	149	37,1	11,9	45,5	7,2	26,3	4,9	78,7	5,9	160,0	846	178	1 025
1992	285	112	67,0	21,6	25,0	6,4	46,1	6,4	44,9	6,8	134,0	802	153	755
1993	293	112	105,2	29,8	41,2	10,9	35,7	9,4	67,7	7,5	88,0	631	170	800
1994	405	174	30,5	9,4	41,1	6,2	35,2	7,8	77,7	6,7	123,0	713	204	916
1995	419	165	42,2	14,3	57,1	9,4	36,9	12,4	46,3	8,1	118,0	719	209	928
1996	467	176	45,0	15,0	25,2	2,1	25,7	3,7	39,2	6,7	78,0	680	204	884
1997	379	112	46,6	12,5	44,4	3,2	32,2	7,1	45,0	6,7	116,0	663	142	805
1998	337	115	58,6	18,6	16,2	0,5	24,4	5,7	49,7	9,8	133,0	619	149	768
1999	441	111	69,2	13,6	49,0	1,3	21,8	3,6	44,7	10,0	100,8	726	139	866
2000	433	100	124,6	23,9	24,8	0,2	20,0	1,4	53,8	6,8	93,5	749	132	881
2001	434	94	63,2	11,4	9,0	0,0	18,0	0,6	44,9	5,1	133,4	702	111	814
2002	338	44	78,9	8,3	36,8	3,1	13,1	1,3	44,4	3,8	70,0	582	61	642
2003	377	48	112,3	12,7	10,4	0,1	10,4	0,6	65,4	5,1	86,0	661	67	728
2004	346	50	125,2	15,8	14,4	0,1	14,5	1,6	66,4	5,5	80,6	647	74	721
2005	186	31	88,6	8,7	17,3	0,5	8,6	0,7	45,6	5,3	63,9	410	46	456
2006	107	20	92,2	10,8	9,4	0,0	8,4	0,9	34,3	4,4	72,2	324	36	359
2007	63	12	90,1	8,6	7,5	0,1	8,7	1,2	25,2	3,6	45,2	240	26	265
2008			107,6	15,1	10,0	0,2	24,2	3,9	34,1	3,6	40,3	216	23	239
2009			152,0	24,4	3,5	0,0	24,2	2,1	36,8	3,5	100,0	317	30	346
2010			147,6	22,3	3,4	0,0	1,3	0,7	35,2	5,0	80,0	268	28	296
2011			126,2	30,8	5,0	0,0	0,6	0,1	29,6	4,0	100,0	261	35	296
2012			123,6	26,4	4,9	0,0	5,2	0,5	23,8	3,5	110	268	30	298
2013			89,3	17,9	5,8	0,0	9,4	1,3	23,7	3,5	127	255	23	278
2014			64,4	12,9	4,6	0,0	4,2	0,4	23,3	3,5	163,4	260	17	277

Tableau 52 : Evolution des productions en poids (t) par espèces et groupe de pêcheurs dans le bassin de la Gironde entre 1978 et 2014 (Source : IRSTEA, 2015)



Annexe 12 : Pêche amateur

Département	Dénomination	Commune	Catégorie	Principales espèces de poissons rencontrées
Rivières				
Dordogne	La Dordogne	(sur 178 km dans le département)	2 ^{ème} catégorie publique	saumons, truites de mer et de rivière, brochet, sandre, perche, gardon, ablette, barbeau, goujon, chevesne, carpe, silure, black-bass et espèces migratrices comme la grande alose ou la lamproie, l'anguille
	La Lidoire	/	2 ^{ème} catégorie privée	gardons, chevesnes, perches, truites, brochets
	L'Estropt	/	2 ^{ème} catégorie privée	gardons, goujons
	L'Eyraud	/	2 ^{ème} catégorie privée	truites, gardons, goujons, chevesnes, anguilles
	Le Baraillé	/	2 ^{ème} catégorie privée	truites, chevesnes, gardons, goujons, anguilles
	La Gardonnette	/	2 ^{ème} catégorie privée	goujons, chevesnes, gardons
	La Conne	/	2 ^{ème} catégorie privée	truites, gardons, goujons, vairons, chevesnes
	Le Couillou	/	2 ^{ème} catégorie privée	nd
	Le Couzeau (aval)	/	2 ^{ème} catégorie privée	truites, goujons, chevesnes, gardons
	Le Bélingou	/	2 ^{ème} catégorie privée	truites
	Le Maurens	/	1 ^{ère} catégorie privée	goujons, vairons, truites, chevesnes
	Le Caudeau	/	1 ^{ère} catégorie privée	truites, vairons, chevesnes
	La Seyze	/	1 ^{ère} catégorie privée	nd
	Le Queyssac	/	1 ^{ère} catégorie privée	truites, vairons, chevesnes
	La Louyre	/	1 ^{ère} catégorie privée	truites, vairons, goujons
	La Sérouze	/	1 ^{ère} catégorie privée	nd
	Ruisseau de Barbeyrol	/	1 ^{ère} catégorie privée	nd
	Ruisseau de Saint-Georges	/	1 ^{ère} catégorie privée	nd
	Le Saint-Martin	/	1 ^{ère} catégorie privée	nd
	Le Clérans	/	1 ^{ère} catégorie privée	nd
La Rèze	/	1 ^{ère} catégorie privée	vairons, truites, goujons	
La Pradelle	/	1 ^{ère} catégorie privée	vairons, truites, goujons	
Le Couzeau (amont)	/	1 ^{ère} catégorie privée	truites, goujons, vairons	
La Couze	/	1 ^{ère} catégorie privée	truites, vairons, goujons	
Gironde	La Dordogne	(sur 112 km dans le département)	2 ^{ème} catégorie publique	saumons, truites de mer et de rivière, brochet, sandre, perche, gardon, ablette, barbeau, goujon, chevesne, carpe, silure, black-bass et espèces migratrices comme la grande alose ou la lamproie, l'anguille
	Le Gestas	/	2 ^{ème} catégorie privée	truite a minima
	L'Engranne	/	2 ^{ème} catégorie privée	truite a minima
	Le Gourmeron	/	2 ^{ème} catégorie privée	truite a minima
	Sainte-Catherine	/	2 ^{ème} catégorie privée	truite a minima
	Le Courbut	/	2 ^{ème} catégorie privée	truite a minima
	La Gamage	/	2 ^{ème} catégorie privée	truite a minima
	L'Escouach	/	2 ^{ème} catégorie privée	truite a minima
	La Lidoire	/	2 ^{ème} catégorie privée	truite a minima
	La Durèze	/	1 ^{ère} catégorie privée	truite a minima
	La Souège	/	1 ^{ère} catégorie privée	truite a minima
	La Gravouse	/	1 ^{ère} catégorie privée	truite a minima
	Le Sandaux	/	1 ^{ère} catégorie privée	truite a minima

Tableau 53 : Rivières supports de pêche dans le périmètre du SAGE Dordogne Atlantique (Source : Fédérations de pêche)

Département	Dénomination	Commune	Catégorie/Superficie	Principales espèces de poissons rencontrées
Etangs				
Dordogne	Gravière de St-Antoine de Breuilh	St-Antoine de de Breuilh	15ha	brochets, sandres, perches, black-bass, carpes et poissons blancs
	Gravière de Pomponne	Bergerac	Eau close / 3ha	brochets, sandres, black-bass
	Plan d'eau de la Ganne	Rampieux	2 ^{ème} catégorie / 35 ha	gardons, carpes, brochets, sandres, black-bass
	Plan d'eau de Gurson	Villefranche-de-Lonchat	2 ^{ème} catégorie / 11.5ha et 3.5ha	carpes, tanches, gardons, brochets, sandres, black-bass, perches
Gironde	Lac de la Cadie	Mouliets-et-Villemartin	Eau close 2 ^{ème} catégorie / 38.5ha	black bass, sandres, perches, truites arc-en-ciel
	Lac départemental de Blasimon	Blasimon	2 ^{ème} catégorie / 3 ha	gardons, carpes, brochets
	Etang du Mas	Sainte-Radegonde	2 ^{ème} catégorie	Non déterminé
	Lac Daniel Labrousse	Izon	Non déterminé	truites, carpes, sandres, tanches, brochets, gardons
	Etang d'Anglade	Izon	Non déterminé	truites, carpes, sandres, tanches, brochets, gardons

Tableau 54 : Plans d'eau départementaux gérés en partenariat avec les fédérations de pêche, plans d'eau fédéraux ou gérés par les AAPMA. Liste non exhaustive (Sources : Fédérations départementales de pêche, etc.)



Annexe 13 : Réglementation en matière de navigation

Réglementation s'imposant	Autorité compétence
Réglementation au titre de la sécurité : 1/ réglementation au titre de la police de l'eau 2/ police de la navigation sur les eaux intérieures : Règlement Général de Police (RGP) de la Navigation Intérieure et Règlements Particuliers de Police (RPP) de la navigation	- Autorités administratives : police spéciale de la navigation (RGP) / Préfet ➔ Valable sur les cours d'eau domaniaux et non domaniaux ➔ Incompétence générale en matière de navigation du maire SAUF en cas de péril imminent ² ou de fléau calamiteux ³ - Maire : réglementation des activités nautiques sur les eaux closes dès lors qu'elles sont ouvertes au public et que le RGP n'a pas inclus ces eaux dans le champ de la police de la navigation
Règlement au titre de la sécurité : 1/ normes réglementaires relatives à l'armement des embarcations navigant sur les eaux intérieures: arrêté du 11/04/2012 2/ code du sport art.A322-51, annexe III-13, art. A322-49	- Autorité administrative : Préfet - Fédérations Françaises de canoë-kayak et autres disciplines associées aux « menues embarcations »
Réglementation fondée sur la conciliation des usages : de la conciliation sécuritaire à la conciliation équilibrée des usages : 1/ conciliation sécuritaire : décret de 1973 et circulaire du 18 août 1975 2/ conciliation équilibrée des usages : loi sur l'eau de 1992	- Autorité administrative : Préfet / Police de l'eau
Réglementation fondée sur la protection de l'environnement : 1/ art. L214-12 du Code de l'environnement : pour les cours d'eau non domaniaux 2/ réglementations relatives à l'évaluation environnementale : prescriptions d'évaluation d'incidence environnementale au titre de Natura 2000	- Autorité administrative : Préfet / Police de l'eau

Tableau 55 : Réglementation et normes en vigueur pour les « menues embarcations » navigant sur les eaux extérieures

² Rochers ou ligne à haute tension menaçant de s'effondrer à tout moment sur un plan d'eau ou cours d'eau fréquenté, barrage menaçant de se rompre.

³ Crue ou pollution d'une exceptionnelle gravité.



Annexe 14 : Ports, quais, cales

Département	Commune	Equipements / Statut spécifique	Longueur indicative (m)	Transfert
Dordogne	Lamothe-Montravel	Quai-cale	126.30	non
	Le Fleix	Quai-cale	90.20	non
	Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt	Quai-cale	94.80	non
	Saint-Antoine-de-Breuilh	Quai-cale	183.30	non
	Gardonne	Cale ⁴	nd	nd
	Lamonzie Saint-Martin	Cale	nd	nd
	Prignonieux	Cale	nd	nd
	Mouleydier	Cale	nd	nd
	Varennes	Cale du port de Lanquais	nd	nd
	Lalinde	Cale du port de Badefols	nd	nd
	Trémolat	Cale dans le bras de rivière de la base nautique	nd	nd
Gironde	Arveyres	Quai disparu (envasé) / port maritime	35.00	oui
	Branne	Quai-cale	232.90	non
	Cabara	Quai-cale	85.20	non
	Castillon-la-Bataille	Quai-cale	795.00	non
	Civrac-sur-Dordogne	Cale	24.00	non
	Eynesse	Quai-cale	62.10	non
	Flaujagues	Quai-cale	132.00	non
	Génissac	Quai-cale	92.00	non
	Grézillac	Quai-cale	79.40	non
	Izon	Quai-cale / Port maritime	40.00	oui
Libourne	Quai-cale / Port maritime	522.00	oui	

Département	Commune	Equipements / Statut spécifique	Longueur indicative (m)	Transfert
Gironde	Lugon-et-l'Île du Carnay	Quai / Port maritime	40.00	oui
	Moulon	Quai-cale	66.60	non
	Pessac-sur-Dordogne	Quai-cale	301.80	non
	Saint-André-de-Cubzac – Port neuf	Quai-cale / Port maritime	40.00	oui
	Saint-André-de-Cubzac - Plagne	Quai-cale / Port maritime	274.00	oui
	Saint-Jean de Blaignac	Quai-cale	62.30	non
	Sainte-Florence	Cale	4.00	non
	Sainte-Foy-la-Grande	Quai-cale	779.65	non
	Saint-Loubès – Port de Cavernes	Quai disparu / Port maritime	100.00	oui
	Sainte-Terre	Cale	5.00	non
	Vayres	Cale / Port maritime	60.00	oui
	Vayres – Saint-Pardon	Quai-cale / Port maritime	64.00	oui
	Vignonet	Quai-cale	70.35	non

Tableau 56 : Equipements de type quai (accostage, circulation) sur la Dordogne, y compris transfert de compétence des ports maritimes (Source : EPIDOR-VNF, Fédération de pêche de Dordogne)

⁴ Source : Fédération de pêche. Idem pour les cales de Lamonzie Saint-Martin, Prignonieux, Mouleydier, Varennes, Lalinde et Trémolat.



Annexe 15 : Canoë-kayak

Département	Désignation	Base nautique	Fréquentation
Dordogne	Club de Lalinde Mauzac ou ESLMCK Entente Sportive Lalinde Mauzac Canoë-Kayak	Le Moulin de la Guillou à Lalinde	Embarquements/an : 2800 Licenciés/an : 500
	Club de St-Antoine ou CKSA Canoë-Kayak St-Antoinais	La Mouline à Saint-Antoine-de-Breuilh	Embarquements/an : 5460 Licenciés/an : 1500
	Club de Port-Sainte-Foy ou GALO Canoë-Kayak Port-Sainte-Foy	Le Roc de Cléret à Port-Sainte-Foy	Embarquements/an : 5300 Licenciés/an : 1200
Gironde	Libourne	Les Dagueys	Embarquements/an : 9960 Licenciés/an : 200
	Club de Pessac-sur-Dordogne	Les quais à Pessac-sur-Dordogne	Embarquements/an : 2800 Licenciés/an : 500

Tableau 57 : Clubs de canoë-kayak sur le territoire du SAGE (cases grises pour les clubs affiliés à la FFCK) (Sources : Comités départementaux de canoë-kayak de Dordogne et de Gironde, 2017 ; Comité Régional d'Aquitaine de Canoë Kayak, 2017)

Bases professionnelles de location de canoë-kayak
Allès-sur-Dordogne (Aqua Fun), Limeuil (Canoës Rivières Loisirs), Trémolat (Aquafun), Lalinde (Moulin de la Guillou), Lalinde (Union Sportive Lalinde), Bergerac (Cyrano canoë), Saint-Laurent-des-Vignes (Aquapark Juniorland), Gardonne (Canoë Paint-Ball Attitude), Gardonne (Canoë Attitude), Pessac-sur-Dordogne (Club de canoë de Pessac-sur-Dordogne), Port-Sainte-Foy-la-Grande (Canoë-kayak Port-Sainte-Foy), Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt (Balade au fil de l'eau en canoë rabaska), Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt (Canoë-kayak en Pays Foyen), Saint-Antoine-de-Breuilh (Canoë-kayak Saint-Antoinais).

Tableau 58 : Bases professionnelles de location de canoë-kayak sur le territoire du SAGE Dordogne Atlantique

Localisation	Descriptif
Gardonne	Halte nautique de Gardonne (le port)
Saint-Avit-Saint-Nazaire	Site naturel aménagé type « débarquement isolé » / canoë-kayak
Le Fleix	Site naturel aménagé type « débarquement isolé » / canoë-kayak
Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt (Base nautique du Cléret)	Base nautique du Cléret (allée Paul Ducou à Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt, les Rives de Cléret / point d'embarquement et de débarquement

Saint-Antoine-de-Breuilh (Base nautique)	Base nautique (La Moutine à Saint-Antoine-de-Breuilh / classé site naturel aménagé type « point d'embarquement et de débarquement isolé »)
Pessac-sur-Dordogne (Centre nautique)	Base nautique (Les Quais de la Dordogne / classé site naturel aménagé type « point d'embarquement et de débarquement isolé » selon RES / canoë-kayak)
Lamothe-Montravel / Flaujagues (quai)	Point d'embarquement et de débarquement isolé
Castillon-la-Bataille	Site naturel aménagé type « débarquement isolé » / canoë-kayak
Creysse	Halte nautique
Branne	Halte nautique
Cabara (quai)	Point d'embarquement et de débarquement isolé
Saint-Jean-de-Blaignac	Halte nautique
Génissac (le port)	Point d'embarquement et de débarquement isolé
Arveyres (le port)	Point d'embarquement et de débarquement isolé
Asques (Port d'Asques)	Halte nautique / classé site naturel aménagé type « point d'embarquement et de débarquement isolé »
Saint-Loubès (port de Cavernes)	Halte nautique (Port de Cavernes à Saint-Loubès / classé site naturel aménagé type « site d'activités aquatiques et nautiques »)
Lalinde (Moulin de La Guillou)	Halte nautique (La Guillou à Lalinde / classé site naturel aménagé type « point d'embarquement et de débarquement isolé »)
Le Bugue (après le pont vers Le Buisson-de-Cadoin)	Halte nautique
Trémolat (Bassin nautique de Trémolat)	Base nautique (le bourg à Trémolat / classé site naturel aménagé type « stade de ski nautique »)
Limeuil	Halte nautique (Limeuil / classé site naturel aménagé type « point d'embarquement et de débarquement isolé »)
Mauzac-et-Grand-Castang	Club nautique, site d'activités aquatiques et nautiques
Saint-André-de-Cubzac (port de Plagne)	Halte nautique (Port de Plagne à Saint-André-de-Cubzac / classé site naturel aménagé type « site d'activités aquatiques et nautiques »)
Sainte-Foy-la-Grande (Quai de Sainte-Foy)	Halte nautique (Quai de Sainte-Foy / classé site naturel aménagé type « point d'embarquement et de débarquement isolé »)
Eynesse (Cale d'embarquement)	Halte nautique (Eynesse) / classé site naturel aménagé type « point d'embarquement et de débarquement isolé »
Vayres (Port de Saint-Pardon)	Halte nautique (Port de Saint-Pardon à Vayres / classé site naturel aménagé type « point d'embarquement et de débarquement isolé »)
Prignonieux	site naturel aménagé type « débarquement isolé » / canoë-kayak

Tableau 59 : Haltes nautiques et bases nautiques sur l'axe Dordogne aval (Source : CD24, EPIDOR-VNF, Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports « Recensement des Equipements Sportifs, espaces et sites pratiques », clubs de canoë-kayak)



Annexe 16 : Aviron

Département	Désignation	Base nautique	Fréquentation
Dordogne	SN ou Sport Nautique De Bergerac	Bergerac (et complexe sportif - tank à ramer - 18 Promenade Pierre Loti à Bergerac)	nd
Gironde	CN ou Club Nautique De Libourne 1876	Les Dagueys à Libourne	nd
	CN ou Club Nautique Foyen	Port-Sainte-Foy	nd
	Randonnée Aviron Mascaret Evasion	Branne	nd
	RC ou Rowing Club de Castillon	Castillon-la-Bataille (ponton flottant de 28.32 m ² avec passerelle d'accès de 24 m ²)	nd

Tableau 60 : Clubs d'aviron sur le territoire du SAGE Dordogne Atlantique (case grise pour le seul club affilié à la FFA) (Source : FFA) [nd : non déterminé]



Annexe 17 : Activité de baignade

Département	Type	Localisation / Désignation	Nature	Descriptif
Dordogne	Plan d'eau	Beaumont du Périgord / Moulin de Surier	Aire de détente enherbée, plage ensablée, sablo-limoneux au fond du plan d'eau	L120*140*P2.50m Surface 4800m ² Contexte de camping (dit « du Moulin de Surier ») Plan d'eau déviant une partie des eaux du Lugassou affluent de la Couze
		Bergerac / Base de loisirs de Pombonne	Aire de détente enherbée, plage ensablée Plan d'eau de pêche et de baignade (2 lacs)	Contexte de parc naturel (Parc public naturel de Pombonne) en secteur urbain Plan d'eau déviant une partie des eaux du Couzeau
		Carsac-de-Gurson et Villefranche-de-Lonchat / Lac de Gurson	Aire de détente enherbée, plage ensablée, parties boisées Deux plans d'eau dont un grand pour la baignade et la pêche, un plus petit pour la pêche exclusivement	2 plans d'eau (14ha et 5ha) sur site de 58ha Contexte de parc naturel, camping (dit « du lac de Gurson ») et village de vacances Plan d'eau déviant une partie des eaux du Léchou affluent de la Lidoire
		Lanquais / Plan d'eau du Lanquais ou de Ligal	Plan d'eau de baignade et de pisciculture créé au droit de l'ancien cours du Couzeau préalablement dérivé	Plan d'eau de petite taille (3.2ha, P1.5m et 48 000m ³ environ) Contexte de cultures Plan d'eau alimenté par prise d'eau sur le Couzeau
		Saint-Géraud-des-Corps / Camping le Chaudeau	Aire de détente enherbée, plage ensablée, parties boisées	Contexte forestier et de camping Plan d'eau déviant une partie des eaux du BV de la Lidoire
		Monbazillac / Plan d'eau de Pomport Beach	Aire de détente enherbée, plage ensablée	Contexte de camping et cultures Plan d'eau alimenté par prise d'eau sur la Mescoulette, affluent de la Gardonnette
	Rivière Dordogne	Marsalès / Camping de Véronne	Aire de détente enherbée, plage ensablée, parties boisées	Contexte de camping Plan d'eau alimenté par prise d'eau sur la Véronne sous affluent de la Dordogne par la Rhue
		Limeuil / Plage du port de Limeuil, aval confluence Vézère-Dordogne	Plage ensablée	Taille limitée Contexte urbain
		Allès-sur-Dordogne / Bac de Sors	Plage enherbée et aire de détente enherbée	Taille limitée Contexte forestier et de cultures
Gironde	Plan d'eau	Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt / Plage des Bardoulets	Plage enherbée et ensablée	Contexte urbain
		Mouliets-et-Villemartin / Lac de la Cadie	Aire de détente enherbée, plage ensablée, parties boisées Plan d'eau de baignade et de pêche	40ha d'eau (dans domaine de 50ha) Plan d'eau déviant une partie des eaux du BV du ruisseau du Moulin ?
		Blasimon / Lac départemental de Blasimon	Plage ensablée Plan d'eau de baignade, de pêche et d'activités nautiques	Espace naturel classé (ENS) de 50ha avec un lac de 7ha. Plage : L170*115m Plan d'eau déviant une partie des eaux du ruisseau du Treynem, affluent de la Gamage

Tableau 61 : Sites de baignade officiels présents sur le territoire du SAGE Dordogne Atlantique – Nature, descriptif

Département	Type	Localisation / Désignation	Fréquentation journalière ⁵	Gestionnaire
Dordogne	Plan d'eau	Beaumont du Périgord / Moulin de Surier	Population permanente (commune) : 1090 Population estivale : 240 environ (capacité max. du camping)	Privé (Camping « du Moulin de Surier »)
		Bergerac / Base de loisirs de Pombonne	Population permanente (commune) : 28063 Baigneurs : 200 en moy. (400 au max.)	Commune
		Carsac-de-Gurson et Villefranche-de-Lonchat / Lac de Gurson	Population permanente (2 communes) : 1155 Camping : 24 emplacements de camping-caravaning Village de vacances : 19 logements en dur (8*F2, 9*F3 et 2*F4)	Syndicat intercommunal (EPCI)
		Lanquais / Plan d'eau du Lanquais ou de Lignal	Population permanente (commune) : 554 Baigneurs : 250 en moy. (400 au max.)	Déléataire de service public
		Saint-Géraud-des-Corps / Camping le Chaudeau	Population permanente (commune) : 190 Camping de 150 emplacements de camping-caravaning	Privé (Camping le Chaudeau)
		Monbazillac / Plan d'eau de Pomport Beach	Population permanente (commune) : 906	Privé (Camping Pomport Beach)
	Marsalès / Camping de Véronne	Population permanente (commune) : 244	Privé (Camping de Véronne)	
	Rivière Dordogne	Limeuil / Plage du port de Limeuil, aval confluence Vézère-Dordogne	Population permanente (commune) : 343	Commune
		Allès-sur-Dordogne / Bac de Sors	Population permanente (commune) : 375 Baigneurs : 35 en moy. (60 au max.)	Commune
Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt / Plage des Bardoulets		Population permanente (commune) : 2498 Baigneurs : 50 en moy. (66 au max.)	Communauté de communes	
Gironde	Plan d'eau	Mouliets-et-Villemartin / Lac de la Cadie	Population permanente (commune) : 1071 Baigneurs : 50 en moy. (66 au max.)	Privé (Association du Lac de la Cadie)
		Blasimon / Lac départemental de Blasimon	Population permanente (commune) : 908	CD33

Tableau 62 : Sites de baignade officiels présents sur le territoire du SAGE Dordogne Atlantique – Fréquentation journalière, gestionnaire

⁵ Données de population permanente 2013.

Département	Type	Localisation / Désignation	Qualité : saison estivale 2013/2014/2015 (1)		Conformité ERU 2014
			Germe (2) [nbr.prélevements par an]	Cyanobactéries	
Dordogne	Plan d'eau	Beaumont du Périgord / Moulin de Surier	Excellente (2013 à 2015) [5]	<20 000 cellules/ml ⁶ (2013/2015) Pas de suivi en 2014	oui
		Bergerac / Base de loisirs de Pombonne	Excellente (2013 à 2015) [5]	<20 000 cellules/ml (2015) Pas de suivi en 2013 et 2014	oui
		Carsac-de-Gurson et Villefranche-de-Lonchat / Lac de Gurson	Excellente (2013 à 2015) [5-7]	<20 000 cellules/ml (2013 à 2015)	oui
		Lanquais / Plan d'eau du Lanquais ou de Ligal	Excellente (2013 et 2014) 2015 : non déterminé (3)	<20 000 cellules/ml (2013) >100 000 cellules/ml (2014) Site fermé en 2015	non communiqué
		Saint-Géraud-des-Corps / Camping le Chaudeau	Excellente (2013 à 2015) [4-5]	<20 000 cellules/ml (2013/2015) Pas de suivi en 2014	non communiqué
		Monbazillac / Plan d'eau de Pomport Beach	Non référencé par l'ARS 24	Non référencé par l'ARS 24	non communiqué
	Marsalès / Camping de Véronne	Non référencé par l'ARS 24	Non référencé par l'ARS 24	non communiqué	
	Rivière Dordogne	Limeuil / Plage du port de Limeuil, aval confluence Vézère-Dordogne	Insuffisante (2013 à 2015) [7-8]	Pas de suivi (2013 à 2015)	oui
	Allès-sur-Dordogne / Bac de Sors	Excellente (2013 à 2015) [5]	Pas de suivi (2013 à 2015)	non communiqué	
Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt / Plage des Bardoulets	Suffisante (2013 à 2015) [5-7]	Pas de suivi (2013 à 2015)	oui		
Gironde	Plan d'eau	Mouliets-et-Villemartin / Lac de la Cadie	Excellente (2013 à 2015) [5]	<20 000 cellules/ml (2013 à 2015)	non communiqué
		Blasimon / Lac départemental de Blasimon	Bonne (2013), excellente (2014/2015) [10]	<20 000 cellules/ml (2013 à 2015)	oui

Tableau 63 : Sites de baignade officiels présents sur le territoire du SAGE Dordogne Atlantique – Qualité (2013-2015), conformité ERU 2014

(1) Prise en compte du classement « qualité des eaux de baignade » à compter de 2013 en raison des évolutions réglementaires en vigueur (nouvelle méthode de calcul du classement de la qualité des eaux prévue par la directive 2006/7/CE applicable à partir de la fin de la saison 2013)

(2) Germe (entérocoques intestinaux et Escherichia coli) pris en référence pour le classement de la qualité des eaux de baignade selon la directive européenne de 2006

(3) Site de baignade fermé depuis 2015, 2 années durant (vidange et assec sur 2 ans), pour des raisons sanitaires

⁶ 20 000 cellules par ml : seuil de recommandation de l'OMS nécessitant, a minima, une information du public.



Annexe 18 : Hôtellerie de plein air

Désignation	Département	Commune	Environnement	Emplacements	Mobil-homes ou Locations	Capacité d'accueil estimée moy.(en J)
Le Port de Limeuil	24	ALLES SUR DORDOGNE	en bordure de Dordogne avec accès direct plage	90	20	318
Les Bo Bains	24	BADEFOLS SUR DORDOGNE	en bord de Dordogne et dans forêt	93	45	359
Domaine de Barbe	24	BADEFOLS SUR DORDOGNE		16		52
Le Moulin de Surier	24	BEAUMONT DU PERIGORD	en bord de lac (accès direct plage) et dans forêt	41	14	151
Domaine de la Colombière	24	BEAUMONT DU PERIGORD	en bord de rivière et étang, dans forêt	56	30	220
Camping La Pelouse	24	BERGERAC	en bord de Dordogne	65	5	218
Le Lac	33	BLASIMON	à 50m au bord de la rivière et à 30m au bord du lac+base de loisirs	39		127
Le Tambour	33	BLASIMON		90		293
Le Bourg	24	CAMPSEGRET	étang à 300m	50		163
Camping de Gurson	24	CARSAC-DE-GURSON	plan d'eau de Gurson (lac de 11ha avec plage + lac de pêche de 4ha)	24	19 gîtes à louer	152
Camping La Pelouse	33	CASTILLON-LA-BATAILLE	en bord de rivière (Dordogne)	38		124
Camping des Moulins	24	COUZE ET ST FRONT	bord de rivière	55	23	208
La Croix	33	EYNESSE		12		39
Camping municipal Lo Qualh	33	FLAUJAGUES	en bordure de rivière (et à 3km du Lac de La Cadie)	25		81
Camping Naturise Château Guiton	33	FRONTENAC		29	1	96
Parc Servois	24	GARDONNE	en bord de Dordogne	33		107
Camping à la ferme La Rivière de Prats	33	JUILLAC		6		20
Le Parc	24	LALINDE		30		98
Camping municipal du Moulin de la Guillou	24	LALINDE	en bord de Dordogne et proche base de loisirs	80		260
Domaine de la Finou P.R.L.	24	LALINDE		67		218
Camping Club l'Escapade	24	LAMONZIE MONTASTRUC	dans forêt	108	42	404
Domaine de Fromengal (ou Cent Pour Cent Nature)	24	LE BUISSON-DE-CADOUIN	dans forêt	40	53	427
Les Jardins de l'Abbaye	24	LE BUISSON-DE-CADOUIN	500m bord d'étang de Chabrol	30	16	118
La Ferme des Poutiroux	24	LIMEUIL	à 1 km de rivière	50	20	188
Camping Lac de Veronne (ou "Le Mouly")	24	MARSALES		75	3	246
Camping municipal	24	MAUZAC ET GRAND CASTANG	à 100m de la Dordogne et 300m de la forêt	33		107
La Grande Vézière	24	MOLIERES	dans forêt	62	12	217
Domaine de l'Etang de Bazange	24	MONFAUCON	bord d'étang et dans forêt	55	28	214
La Ferme de Sirguet P.R.L.	24	MONSAC		10		33
Camping municipal La Gravière	24	MOULEYDIER	à 500m de la rivière	70		228
Camping Naturiste le Couderc	24	NAUSSANNES	bord de rivière et d'étang, dans forêt	180		585
la Ferme de la Pénétie	24	PAUNAT		27		88
La Forêt	24	PEZULS	dans forêt	99	8	332
Camping de la Bastide	33	PINEUILH	en bord de rivière	38	10	136

Tableau 64 : Sites d'hôtellerie de plein air recensés dans le périmètre du SAGE de Dordogne Atlantique. Etat des lieux 2017 (Source : EPIDOR)

Désignation	Département	Commune	Environnement	Emplacements	Mobil-homes ou Locations	Capacité d'accueil estimée moy.(en J)
Camping Pomport Beach	24	POMPORT	lac privé pour la baignade et la pêche (plage ensablée), bord rivière	106 (dont cottage, MH de 4-6 pl. et lodge de 2-3 chambres soit 4-5pl.) : 56 emplacements nus+50 locations		252
Camping du Vieux Château	33	RAUZAN		76	11	261
Bel-Air	33	SADIRAC		104	17	359
La Rivière Fleurie	24	SAINT ANTOINE DE BREUILH	en bord de Dordogne	66	19	238
Saint Avit Loisirs	24	SAINT AVIT DE VIALARD	au cœur d'un domaine de 53h avec complexe aquatique (4 piscines)+étang de pêche (1,6ha)	219	52	675
Le Terme d'Astor	24	SAINT AVIT RIVIERE		102	2	334
La Brugère	24	SAINT FELIX DE VILLADEIX	en bord d'étang et de lac (accès direct plage)	25		81
Domaine du Chaudeau	24	SAINT GÉRAUD DE CORPS	bord d'étang (accès direct plage)	165		536
Les Cottages en Périgord P.R.L.	24	SAINT REMY	proche étang et dans forêt	11		36
Camping La Tuilière	24	SAINT REMY	bord d'étang (accès direct plage) et dans forêt	100	11	339
Le Diamant Noir	24	SAINTE ALVERE		69	23	253
Camping municipal bord Dordogne	33	SAINTE TERRE	en bordure de rivière avec accès direct à la plage	27		88
Camping La Plage	24	SAINT-SEURIN-DE-PRATS	en bord de Dordogne	9		29
Domaine du Moulin des Sandaux	33	ST ANDRE ET APPELLES	en bord de rivière et d'étang	0 (5 chalets 6 pers., 9 chalets 4 pers., 4MH pour 4 pers., 1 gîte 2 pers.+qq cabanes 3 pers.)		86
Camping (du bassin nautique) de Trémolat	24	TREMOLAT	en bord de Dordogne	83	8	280
Babette et Philippe, camping à la ferme La Métairie du R	24	FAUX	en bord d'étang	6 abris ou 20 campeurs		20
Les Garennes	24	FAUX	à 200 de la rivière, dans forêt et parc naturel	6		20

Tableau 65 : Sites d'hôtellerie de plein air recensés dans le périmètre du SAGE de Dordogne Atlantique (suite). Etat des lieux 2017 (Source : EPIDOR)



Annexe 19 : Programmes, plans et schémas en vigueur

Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Adour-Garonne 2016-2021 est le document de planification pour la gestion équilibrée des ressources en eau et des milieux aquatiques du bassin Adour-Garonne. Il fixe les orientations fondamentales de cette gestion pour 6 années dans l'intérêt général, en prenant en compte les nouveaux enjeux de la politique de l'eau : l'atteinte des objectifs de bon état des eaux fixés par la DCE (Directive Cadre sur l'Eau) ; la gestion du risque inondation ; la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) ; les conclusions du Grenelle de l'environnement. Il définit la politique de l'eau à travers 4 grandes orientations et des dispositions liées.

Orientations	Dispositions
Orientation A : Créer les conditions favorables à l'atteinte des objectifs du SDAGE	Optimiser l'organisation des moyens et des acteurs Mieux connaître, pour mieux gérer Développer l'analyse économique dans le SDAGE Concilier les politiques de l'eau et de l'aménagement du territoire
Orientation B : Réduire les pollutions	Agir sur les rejets en macropolluants et micropolluants Réduire les pollutions d'origine agricole et assimilée Préserver et reconquérir la qualité de l'eau pour l'eau potable et les activités de loisirs liées à l'eau Sur le littoral, préserver et reconquérir la qualité des eaux des estuaires et des lacs naturels
Orientation C : Améliorer la gestion quantitative	Mieux connaître et faire connaître pour mieux gérer Gérer durablement la ressource en eau en intégrant le changement climatique Gérer la crise
Orientation D : Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques	Réduire l'impact des aménagements et des activités sur les milieux aquatiques Gérer, entretenir et restaurer les cours d'eau, la continuité écologique et le littoral Préserver et restaurer les zones humides et la biodiversité liée à l'eau Réduire la vulnérabilité et les aléas des inondations

Tableau 66 : Orientations et dispositions du SDAGE Adour Garonne 2016-2021

Le Programme De Mesures 2016-2021 (PDM) constitue le recueil des actions dont la mise en œuvre est nécessaire pour atteindre les objectifs environnementaux fixés par le SDAGE Adour-Garonne 2016-2021, essentiellement en application de la DCE.

Décliné par Unités Hydrographiques de Référence (UHR), le PDM est mis en œuvre à travers les Programmes d'Actions Opérationnelles Territorialisées (PAOT), élaborés par les Missions Interservices de l'Eau et de la Nature (MISEN) au sein de chaque département ; ces PAOT regroupent les actions prioritaires à réaliser pour atteindre l'objectif de « bon état » des masses d'eau selon les échéances du SDAGE (2021 ou 2027) pour l'ensemble des thématiques. Le périmètre du SAGE est intéressé par les UHR Dordogne aval et Dordogne Atlantique et les PAOT Dordogne et Gironde.

Outre le SDAGE, un certain nombre de démarches territoriales intéresse le bassin de Dordogne Atlantique et plus spécifiquement une ou plusieurs des différentes thématiques de territoire ; ci-dessous une liste non exhaustive de celles-ci.

Etiage

- PGE (Plan de Gestion d'Etiage) du bassin Dordogne-Vézère qui a pour vocation première de travailler sur le rééquilibrage de la ressource en eau entre les différents usagers ou territoires ainsi que vis-à-vis du fonctionnement des écosystèmes aquatiques ou assimilés. Il fixe les règles de partage de la ressource en eau en situation normale et en « situation de crise », de même que les moyens de son contrôle.
- Arrêtés cadre interdépartemental Dordogne aval du 12 juillet 2004 (en révision) et arrêté cadre de gestion de crise sécheresse du 9 juillet 2012 qui précisent les modalités et les valeurs seuils de gestion (seuil d'alerte, alerte renforcée, crise).
- SAGE de l'Estuaire de la Gironde qui définit les objectifs et les principes d'une gestion équilibrée (quantité/qualité) de la ressource en eau de l'estuaire de la Gironde, et notamment la limitation de l'impact du bouchon vaseux sur l'écologie de la rivière et notamment sur les migrations piscicoles.

Inondation

- PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) Dordogne (1er et 2ème) qui se veut un outil de partenariat entre l'État et les élus, notamment pour favoriser la mobilisation des financements pour mener des actions de sensibilisation-communication-culture du risque inondation, de réduction de la vulnérabilité, d'optimisation des fonctionnalités naturelles des bassins, ...
- TRI (Territoire à Risque Important d'inondation) de Libourne et Bergerac, démarches engageant les pouvoirs publics concernés dans une recherche

de réduction du risque inondation au travers de la déclinaison d'une Stratégie locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI).

- PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation) de Dordogne Creysse-Le Buisson, de Dordogne Bergeracois, du Caudeau (prescrit), de Dordogne Castillon-Sainte-Foy, de Dordogne Libournais, de Dordogne Bourg-Izon, de Dordogne SDAU Bordeaux-Bourg-Izon, du Moron, du Sud-Médoc Presqu'île d'Ambès, outils de prise en compte des risques dans l'aménagement et l'urbanisme.
- PCS (Plans Communaux de Sauvegarde) sur l'essentiel des communes couvertes par un PPRI du bassin de la Dordogne, documents voués à l'organisation des communes en situations d'urgence.
- SCOT (Schéma de COhérence Territoriale) du bergeracois, du libournais, du cubzaguais, de l'aire métropolitaine bordelaise et PLU(i) (Plans Locaux d'Urbanisme) qui intègrent la gestion du risque dans la planification et la programmation de l'aménagement des territoires.

Usage alimentaire de l'eau

- Schémas Départementaux d'Eau Potable de la Dordogne (en cours d'élaboration) et de la Gironde.
- SAGE Nappes profondes de la Gironde qui définit les objectifs et les principes d'une gestion équilibrée de la ressource en eau souterraine de Gironde, laquelle permet de produire environ 99% de l'eau potable pour la population du département.

Usage agricole de l'eau

- PCAEA (Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles) (2015-2020) qui vise à soutenir des projets ayant notamment comme objectif l'amélioration des performances économiques, sanitaires et environnementales des exploitations agricoles et l'amélioration des pratiques de production.
- PAR (Plan Annuel de Répartition) homologué par arrêté interpréfectoral (2016) à l'Organisme Unique de Gestion Collective du sous-bassin de la Dordogne en vue de l'organisation des prélèvements en eau à usage d'irrigation agricole.
- Protocole OUGC Dordogne qui précise les modalités de gestion des prélèvements d'eau d'irrigation (en particulier les volumes prélevables) à l'échelle de l'ensemble du bassin de la Dordogne, excepté le secteur hors Zone de Répartition des Eaux (ZRE) sur le département de la Gironde.

Usage industriel de l'eau

- Schéma Régional des Carrières Aquitaine, qui intègre et remplace les anciens schémas départementaux de Dordogne et Gironde.

Usage touristique de l'eau

- PDALRN (Plan Départemental des Activités de Loisirs et de Randonnée Nautiques) de Dordogne qui comprend tout ce qui est haltes nautiques, aires nautiques, embarquement de canoës ou d'autres activités d'eau.
- PDALRN (Plan Départemental des Activités de Loisirs et de Randonnée Nautiques) de Dordogne qui comprend tout ce qui est haltes nautiques, aires nautiques, embarquement de canoës ou d'autres activités d'eau.
- Inscription de la juridiction de Saint-Emilion au patrimoine mondial de l'UNESCO.
- Inscription de la vallée Dordogne au titre de « réserve de biosphère » de l'UNESCO.
- Schéma régional d'Aquitaine en matière de tourisme et de loisirs (2014-2020) qui pose pour fondement l'accompagnement des territoires et des acteurs « dans l'amélioration de la qualité d'accueil des visiteurs et dans une optique de développement durable, raisonné et équilibré, pour un tourisme compétitif, innovant et accessible ». La préservation environnementale en constitue l'un des six enjeux majeurs retenus. Posant par ailleurs le principe de projets touristiques par grands types d'espaces, il met l'accent sur l'itinérance fluviale pour le territoire du SAGE Dordogne Atlantique, entre espaces urbain et rural.
- Schéma interdépartemental des loisirs nautiques réalisé (1999) ayant permis de proposer des orientations de base pour structurer et valoriser les loisirs nautiques à l'échelle du bassin de la Dordogne, en particulier la pratique du canoë.
- Schéma départemental d'orientation pour le développement du tourisme fluvial (2016-2021) ayant pour ambition de définir, entre les acteurs publics et privés concernés par la vie des voies d'eau navigables et les territoires les bordant, les conditions de l'exploitation raisonnée de ces voies d'eau.
- PDESI (Plans Départementaux d'Espace Sites et Itinéraires) de Gironde et du Lot-et-Garonne, dispositifs de planification territoriale et de développement local visant en tout premier lieu une pérennisation des lieux de pratique.

- PDIRP (Plans Départementaux des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) de Gironde, de Dordogne et du Lot-et-Garonne, démarches d'engagement des départements en matière de développement maîtrisé des sports de nature et, parallèlement, de mise en valeur des itinéraires en site propre et site naturel offrant l'occasion de découvrir chacun des départements via le tourisme vert.

La pêche, autre usage de l'eau

- SDVP (Schémas Départementaux à Vocation Piscicole) de Dordogne et de Gironde, procédures devant permettre de définir les orientations à moyen terme ainsi que les objectifs en matière de gestion de ces milieux, tant sur le plan de leur préservation et de leur restauration que sur celui de leur mise en valeur, en particulier piscicole.
- PDPG (Plans Départementaux pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles) de Dordogne et Gironde, déclinaisons opérationnelles des SDVP.

Qualité des eaux

- PAT (Programme d'Actions Territorial) Gardonne, démarche contractuelle intéressant le département de la Dordogne et ayant pour vocation la réduction des pollutions diffuses (nitrates et produits phytopharmaceutiques).
- Schéma départemental des rivières de la Dordogne définit la politique publique que chaque partenaire doit s'attacher à mettre en œuvre, dans le cadre de ses compétences, notamment pour l'atteinte du bon état des masses d'eau.
- PPG (Plans Pluriannuels de Gestion) de la Dordogne et de ses affluents de la Dordogne (bassins versants de La Conne, l'Eyraud-Barailler, La Patiole, La Gouyne de Prigonnieux, l'Engranne, le Gestas, du Guel, ...) qui porte pour objectif l'amélioration de l'état écologique des cours d'eau et la restauration de leurs fonctionnalités hydrologiques et hydromorphologiques tout en limitant les risques ou impacts des inondations sur les infrastructures et les biens riverains.
- PAR (Programme d'Actions Régional) Nitrates Aquitaine, déclinaison au niveau régional du Programme d'Actions National, et qui comporte 9 mesures obligatoires (déclinées en actions) en vue de la réduction des pollutions aux nitrates par l'activité agricoles (arrêté du 25 juin 2014).
- Plan Eco-Phyto 2018 ou plan national de réduction des usages des produits phytopharmaceutiques et des biocides (objectif de réduction de la moitié en 10 ans).

- PCAEA (Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles) (2015-2020) qui vise à soutenir des projets ayant notamment comme objectif l'amélioration des performances économiques, sanitaires et environnementales des exploitations agricoles et l'amélioration des pratiques de production.

Ressources en eaux souterraines

- SAGE Nappes Profondes de la Gironde qui définit les objectifs et les principes d'une gestion équilibrée de la ressource en eau souterraine de Gironde, laquelle permet de produire environ 99% de l'eau potable pour la population du département.

Dynamique fluviale, hydromorphologie

- Schéma départemental des rivières de la Dordogne, outil élaboré en 2012 pour la mise en œuvre de la politique de l'eau, définie au niveau nationale, et l'atteinte du bon état des masses d'eau. Quatre orientations déclinées en actions sont fixées et intéressent : l'animation ; la préservation du milieu naturel et l'amélioration des fonctionnalités naturelles des cours d'eau ; la valorisation touristique et pédagogique de la rivière ; la protection contre les inondations.
- PPG (Plans Pluriannuels de Gestion) de la Dordogne et de ses affluents de la Dordogne (bassins versants de La Conne, l'Eyraud-Barailler, La Patiole, La Gouyne de Prigonnieux, l'Engranne, le Gestas, du Guel, ...) qui porte pour objectif l'amélioration de l'état écologique des cours d'eau et la restauration de leurs fonctionnalités hydrologiques et hydromorphologiques tout en limitant les risques ou impacts des inondations sur les infrastructures et les biens riverains.
- Schémas d'aménagement et de gestion des berges de la Dordogne entre Bergerac et Sainte-Terre et dans le département de la Gironde, supports d'aide à l'ensemble des gestionnaires et des acteurs de ces entités géographiques. Ces schémas doivent permettre de préciser le cadre des interventions de chacun, tant en termes de gestion que d'aménagement.

Continuité écologique, migrateurs

- PDGP (Plans Départementaux pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles) de Dordogne et de Gironde, outils de référence au service de la DCE et des politiques de l'eau associées pour atteindre les objectifs de « bon état des eaux ». Ils diagnostiquent l'état du milieu en utilisant le poisson comme indicateur de la qualité des cours d'eau et fixe entre autres les enjeux et les actions de protection et de restauration des milieux aquatiques et humides.

- PLAGEPOMI (Plan de gestion des poissons migrateurs) Garonne Dordogne.
- PGA (Plan de Gestion de l'Anguille) qui propose des mesures visant à réduire l'effort de pêche, à améliorer la circulation des anguilles, à travailler au repeuplement des cours d'eau et à améliorer la qualité des eaux.
- Programme LIFE (L'Instrument Financier pour l'Environnement) Esturgeon et Alose, programmes spécifiques de la Commission Européenne dont l'objectif est d'accompagner la mise en œuvre de la politique communautaire en faveur de l'esturgeon européen, poisson migrateur le plus menacé d'Europe ainsi de l'alose.
- PNA (Plans Nationaux d'Actions des espèces protégées) pour le Vison d'Europe (phase transitoire) et pour l'Esturgeon européen, lesquels constituent l'un des outils de la Stratégie Nationale en faveur de la Biodiversité (SNB) et du Grenelle de l'Environnement. Véritables documents de référence, ils proposent des actions de connaissance et de protection des espèces.
- Plan départemental « Zone Humide d'Intérêt Piscicole (ZHIP) » qui vise l'inventaire et l'évaluation de la fonctionnalité de ce type de zone humide en vue de décliner un programme d'actions de préservation et/ou de restauration, de gestion conservatoire des sites (frayères).
- PDPG (Plans Départementaux pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles) de Dordogne et de Gironde, outils de référence au service de la DCE et des politiques de l'eau associées pour atteindre les objectifs de « bon état des eaux ». Ils diagnostiquent l'état du milieu en utilisant le poisson comme indicateur de la qualité des cours d'eau et fixe entre autres les enjeux et les actions de protection et de restauration des milieux aquatiques et humides.
- PAZH33 (Plan d'action des zones humides de la Gironde) qui a pour double rôle de cadrer la politique départementale et d'inciter les maîtres d'ouvrage à s'inscrire dans une démarche globale de gestion des zones humides, des cours d'eau, des habitats et des espèces associées. Plan voué à être remplacé par le PADMA33 (Plan d'Action Départemental Milieux Aquatiques) en cours d'étude.

Le territoire et l'environnement dans l'aménagement de l'espace

- SRADDT (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable des Territoires) d'Aquitaine, future SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires dès 2016). Il définit, sur la base d'un état des lieux et des études prospectives, les principaux objectifs concernant notamment le développement équilibré des territoires ruraux, urbains et périurbains et la protection et la mise en valeur de l'environnement.
 - SCOT (Schémas de COhérence Territoriale) du Libournais, du Bergeracois, du Cubzaguais, de l'agglomération bordelaise, documents de planification nés de la loi SRU (Solidarité Renouvellement Urbain) du 13 décembre 2000 qui vise un développement du territoire cohérent et respectueux de l'environnement.
 - PLU (Plans Locaux d'Urbanisme) communaux et intercommunaux.
- Milieux naturels et patrimoine faunistique-floristique**
- SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique) d'Aquitaine, approuvé par arrêté préfectoral du 24 décembre 2015, qui constitue la pierre angulaire de la démarche Trame Verte et Trame Bleue à l'échelle régionale, en articulation avec les autres échelles de mise en œuvre (locale, inter-régionale, transfrontalière). A noter toutefois que ce schéma a été annulé par le Tribunal administratif de Bordeaux (jugement du 13 juin 2017) pour manque d'autonomie fonctionnelle entre l'autorité chargée de l'évaluation environnementale du schéma et l'autorité qui l'a adoptée. De fait, deux SRCE seulement sont en vigueur en Nouvelle-Aquitaine, en Limousin et en Poitou-Charentes, jusqu'à l'adoption du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).
 - SDENS (Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles) de la Gironde qui identifie les vallées alluviales de la Dordogne, parmi d'autres territoires, comme territoires à enjeux prioritaires pour la politique Espaces Naturels Sensible (ENS) du département. Le SDENS révisé la politique ENS du département et l'adapte aux nouveaux enjeux du territoire girondin. Ce document stratégique (sur 10 ans) doit assurer la cohérence des politiques départementales et mieux répondre aux ambitions locales de développement durable en Gironde.



Adresse

EPIDOR

Place de la Laïcité, 24 250 Castelnau-la-Chapelle

05 53 29 17 65 / eptb-dordogne.fr

Contact

Christine GUERIN

Animatrice du SAGE Dordogne Atlantique

06 30 53 96 64